# A.V.A.

## BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

### POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

N° 194 Décembre 2023



**Vue aérienne de la nécropole des Alyscamps et de l'église Saint-Honorat.**
*(Photo C. Hussy - M. Heller, DRAC-PACA)*

# SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES
## SOMMAIRE


- *ÉDITORIAL* page 1
**Par Vincent RAMON**

- *BERTRAND BOISSET OU LE PARI GAGNÉ DE L'ÉCRITURE PROVENCALE* page 3
**Par Claude MAURON**

- *ARLES AUX TEMPS ROMAINS, FUNÉRAILLES ET NÉCROPOLES (I. RIVE GAUCHE)* page 7
**Par Jean PITON et Christophe GONZALEZ**

- *43° 67' 66" N & 4° 62' 77" E VOIR ARLES DANS LE MONDE PAR LA CARTE ACTES SUD À ARLES* page 25
**Par Jacques MAUDUY**

- *ARLES ET LES INVASIONS DE SAUTERELLES DU XVI^E SIÈCLE À LA FIN DU XIX^E SIÈCLE* page 27
**Par Carole NANNI**



*COTISATIONS :*
**De janvier à décembre : *30* euros**
**(*36* euros pour les abonnements hors de France)**
**À faire parvenir uniquement à :**
**B.P. 10030 - 13633 Arles Cedex**

*Permanence* : **mardi et jeudi de 14 h à 18 h**
**Espace Mistral**
**2A boulevard Émile Combes ARLES**
**Entrée par le 2 rue Condorcet**
**Tél/Répondeur : 04 86 63 62 21**
*E-mail* : **ava.arles@club-internet.fr**
**SITE INTERNET : *www.amisduvieilarles.com***

# ÉDITORIAL

« Transmettre »

Cette action fait l'unanimité en ce début 2024 et les qualificatifs (qui, quoi) qui accompagnent ce verbe sont nombreux !

Je partage volontiers les vœux de ceux qui nous encouragent à transmettre notre énergie au quotidien ainsi que notre foi dans l'avenir pour notre ville et son patrimoine !

Car le patrimoine est un ciment social comme l'affirmait le philosophe Émile-Auguste CHARTIER, dit ALAIN, en déclarant : *Les sociétés véritables (…) ne tiennent que par les monuments du passé.*

En 2024, le 1er mai, dans le cadre de nos traditions, la transmission se réalisera entre la 24e reine d'Arles, ses demoiselles d'honneur, et le 25e règne !

En 2024, le 12 mai, dans son parcours entre Marseille et Paris, la flamme olympique dans son périple national transmettra le signal du début des manifestations officielles des Jeux olympiques en France et fera une halte à Arles.

En 2024, le 1er juin, à quelques pas de l'endroit à Arles où Vincent van Gogh a peint en 1888 *La nuit étoilée sur le Rhône*, pour ses dix ans d'existence, la Fondation Vincent van Gogh-Arles accueillera ce chef-d'œuvre prêté par le musée d'Orsay.

En 2024, tout au long de l'année, Arles fera rayonner son patrimoine grâce non seulement aux nombreux chantiers qui se succèdent mais aussi par des animations culturelles, festives et sportives intra-muros !

Comme l'écrivait déjà en 1970 Jean GIONO dans une ultime chronique dans *La Chasse au Bonheur* :

*Il est évident que nous changeons d'époque. Il faut faire notre bilan. Nous avons un héritage, laissé par la nature et par nos ancêtres. Des paysages ont été des états d'âme et peuvent encore l'être pour nous-mêmes et ceux qui viendront après nous ; une histoire est restée inscrite dans les pierres des monuments ; le passé ne peut pas être entièrement aboli sans assécher de façon inhumaine tout avenir.*

Dans ce contexte, en ce début 2024, il est encore temps de souhaiter une bonne année à chacun d'entre vous, à votre famille et à ceux qui vous sont chers, ainsi qu'à tous ceux avec lesquels nous partageons cette passion pour Arles, notre ville.

**Vincent RAMON**

TEXTES VERNACULAIRES DU MOYEN AGE

# BERTRAND BOYSSET
## *CHRONIQUE*



Patrick GAUTIER DALCHÉ
Marie Rose BONNET
Philippe RIGAUD

BREPOLS

# BERTRAND BOISSET
# OU
# LE PARI GAGNÉ DE L'ÉCRITURE PROVENÇALE

*En 2018, la chronique de Bertrand Boisset a fait l'objet d'une nouvelle édition, par les soins de Patrick Gautier Dalché, Marie-Rose Bonnet et Philippe Rigaud, dans la collection « Textes vernaculaires du Moyen Âge » des éditions belges Brepols (couverture ci-contre).*

*Claude Mauron, professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille, président du Comité du Museon Arlaten, est également membre du Comité d'honneur des Amis du Vieil Arles. Il propose ici quelques réflexions complémentaires sur ce personnage d'écrivain provençal.*

Né dans une famille où l'on tirait la nasse et le filet, familier du *destre* (canne graduée) et du fil à plomb de par sa profession de géomètre, Bertrand Boisset vécut en réalité pour son écritoire. Tout au long de sa longue vie, l'Arlésien fut le nez sur le parchemin, toujours en train d'écrire, de copier, de recopier, de dessiner, d'enluminer. Pareille passion de l'écriture éclate assez dans l'abondance et la variété de ses manuscrits – ou dans la façon dont il recommande aux arpenteurs d'abandonner le système des encoches sur bois pour écrire, véritablement, le détail de leurs calculs.

On l'aperçoit aussi, en négatif, quand il écrit sa célèbre chronique et que, donnant soudain (et rarement) dans l'abrégé, il éprouve le besoin de s'en justifier, comme d'un manquement. C'est le cas lorsqu'il s'agit de nommer ceux qui assistèrent à la victoire d'un mouton sur le lion-mascotte vieillissant : outre le roi Louis II de Provence, « étaient là présents les deux reines, sa mère et son épouse, ainsi que le prince son frère, et beaucoup d'autres, *que serie pena d'escrieure* » ; ou de décrire des festivités à Narbonne : *plus non escrieuray, quar serie trop lonc* ; ou encore de recopier une lettre émanant des cardinaux restés fidèles au pape d'Avignon, car *escrieure o tot a plen serie trop lon*. Et, pour les cinq cents membres du conseil général de la cité, il s'arrête… après cent-soixante-dix noms, avec un *causa brevitatis* qui ne manque pas d'humour ! Parfois, cette concision se charge de mépris, à propos des traîtres qui livrèrent Arles au brigand Ferragut : « beaucoup furent condamnés à mort, des nobles auxquels on coupa la tête, des curés pendus ou noyés, des notaires noyés, et d'autres gens pendus aux roues, fourches et fenêtres ; *d'escrieure los nons de totz non n'ay que far*… Il en va de même pour Reforciat d'Agout décapité à Tarascon à cause de « trois très grandes trahisons » : quant à savoir lesquelles, « je n'ai pas à le raconter » *(n'ay que far d escrieure)*, dit Boisset, et « quoi qu'il en soit, il perdit la tête ». Ailleurs, le mutisme subit traduit une aporie admirative, devant le banquet

des noces de Louis II et de Yolande d'Aragon, « d'une si grande magnificence que je ne pourrais l'écrire », ou les tentures ornant la cour de l'Archevêché, en prévision du mariage royal : « était historiée toute l'Apocalypse et il n'est homme qui pût écrire ou décrire la valeur, la beauté et la noblesse de ces draperies ». À l'impossible, nul n'est tenu…

Cela étant, si l'écriture a quelques limites, elle possède aussi bien des vertus. Boisset en indique une, mine de rien, avec cette histoire de pirates qui, en 1394, vinrent kidnapper des pêcheurs d'Arles à l'embouchure du Rhône, puis furent interceptés près de Martigues, avec leur écrivain de bord : « des dix-huit qui furent capturés vivants, on en pendit dix-sept, et on laissa partir *l'escrivan*. » Il est difficile, là, de ne pas penser à l'aède Phémios, épargné par Ulysse et Homère, lors du règlement de comptes qui achève l'*Odyssée*. Boisset misa-t-il sur l'écriture pour exorciser des angoisses bien compréhensibles, vers 1400, dans une Provence traversée par les conflits du Grand Schisme, les troupes de Raymond de Turenne, les bandes de routiers et, à l'occasion, la peste ? En l'absence de toute confidence, constatons au moins qu'il parvint à un âge fort honorable pour l'époque, surmontant sans trop de dommages, apparemment, les malheurs du temps et, en sus, quelques déboires personnels – un bref séjour en prison (pour dettes) à Avignon, l'inimitié tenace d'un certain Laurens Andrieu, qui lui arrachait ses plants de vigne et lui brûlait sa cabane près de l'étang de la Mayrane ! Quant à passer à la postérité grâce à ses écrits, rien n'interdit de penser que l'Arlésien en nourrissait le secret espoir – comme tout un chacun dès qu'il prend la plume ou le pinceau – et le fait est que, là aussi, la réussite fut au rendez-vous.

Par des chemins multiples, et tous intéressants. Le premier, naturellement, est celui de l'érudition qui, lorsque rats, héritiers et chiffonniers ne la devancent pas, sait faire son profit des manuscrits, surtout si leur contenu (texte ou illustrations) est marqué au coin d'une naïve spontanéité : une telle qualité, bien attestée chez Boisset, permet d'égayer ces colloques ou recueils d'articles dont les médiévistes ont l'austère privilège. Toutefois on prendra également en compte la voie arlésienne, qui a la particularité d'inscrire ses recherches savantes, et leur diffusion, dans un patriotisme inébranlable, admirable de conviction et de continuité : de l'abbé Laurent Bonnemant (au siècle des Lumières) jusqu'au présent ouvrage (auquel ont collaboré deux chercheurs arlésiens), en passant par *Le Musée* d'Émile Fassin (1876-1877) et l'exposition de 1985 aux Archives municipales, la cité du Lion n'a cessé d'honorer studieusement Bertrand Boisset, d'autant plus qu'il incarne déjà, à bien des égards, ce rapport respectueux, affectueux, fier à bon droit, que les Arlésiens entretiennent avec leur histoire, leur patrimoine monumental et les traditions de leur « pays ».

Que Boisset ait écrit en provençal n'est pas non plus indifférent. Certes, c'était là sa langue orale de tous les jours, et il vivait en un temps où elle était devenue usuelle dans les cadastres, dans nombre d'actes notariés et dans les livres de comptes ou « de raison ». Reste que c'est en provençal qu'il s'attacha, avec constance, à traduire, copier, remanier des textes religieux historiques, voire (comme on l'a supposé, avec quelque vraisemblance, du *Roman d'Arles* et, peut-être, du *Roman de saint Trophime*) à composer lui-même ces œuvres. Rappelons que son exact contemporain, le Bas-Alpin Honoré Bonet, est l'auteur d'un *Arbre des Batailles* et d'un *Somnium super materia Scismatis* rédigés, on l'aura compris, en français et en latin. Il est vrai que Bonet gravitait dans le monde des cours d'Avignon et de France, mais le parallèle prouve au moins que Boisset eut l'intelligence – bien arlésienne, à nouveau – de ne point regarder trop haut, ni trop loin.

Tout cela, et notamment sa fidélité au provençal, eut sa digne et large récompense, avec cette consécration que la littérature et les arts peuvent seuls procurer à ceux qui ne sont ni savants géniaux, ni grands capitaines. Dans sa nouvelle en vers *Nerto* (1884), dont le scénario se déploie entre Avignon et Arles, au début du XV^e^ siècle, non seulement Frédéric Mistral recourut par-ci, par-là, à la chronique de Boisset, mais il le campa sur la scène de son poème, d'abord racontant le mariage royal à ses voisins, et plus tard prononçant le discours hyperbolique à la gloire du souverain de Provence. Naturellement, Mistral s'octroya de menues libertés, selon la jurisprudence du roman historique : alors que le Boisset du Moyen Âge habitait une maison exposée aux inondations du Rhône, dans la paroisse Saint-Laurent, celui de *Nerto* réside près de la Major, où le risque est évidemment moindre ; et le nom de sa belle-fille, Fabresse, est devenu celui de son épouse ! Ces écarts n'affectent en rien l'essentiel : il suffit de lire l'épisode arlésien pour percevoir, chez le poète moderne, une jolie tendresse à l'égard de son personnage. Sans doute retrouvait-il en lui des traits de son oncle Benòni Poullinet (géomètre de métier) comme de son père François Mistral (qui tenait un registre – *cartabèu* – de ses comptes et réflexions). Sans doute, aussi, se projetait-il un peu lui-même, malicieusement, dans cet *umble archivaire*, relégué au dernier rang dans l'église de Saint-Trophime, mais sans le texte provençal duquel la postérité en saurait tellement moins sur les fêtes nuptiales de Louis II de Provence, les draperies, le lion…

En outre, intégrer un auteur du passé à une trame romanesque n'est jamais procédé gratuit. Cela peut relever du subtil clin d'œil, par exemple quand Vigny émaille son *Cinq-Mars* d'apparitions du « petit abbé de Gondi », futur cardinal de Retz. Mais un écrivain besogneux a toutes chances d'y gagner un surcroît de stature : Pierre Gringoire (autre

contemporain de Boisset) n'est-il pas, depuis 1831, beaucoup plus que l'auteur de pièces oubliées – l'époux que la Esmeralda se donne « à la cruche cassée », un soir de Cour des Miracles ? Avec Boisset, Mistral en a usé de la sorte, sans aller aussi loin que Victor Hugo : le chroniqueur arlésien n'a, dans *Nerto*, qu'un rôle de récitant, qui n'interfère nullement dans la conduite de l'intrigue. Son personnage est un témoin, simplement, un *agachoun*, pourrait-on dire, une de ces pierres-témoins que les arpenteurs disposent aux côtés du *terme*, de la pierre officielle, pour déceler les déplacements frauduleux. Et le jugement, en définitive, est juste : Bertrand Boisset, dans ses écrits, par ses écrits, témoigne de quelque chose d'immuable : une cité d'Arles vivante, laborieuse, passionnée de fêtes et d'étoffes – en attendant le retour d'un vrai lion ? – et surtout capable de manifester, aujourd'hui comme hier, sans complexes, un attachement profond à son parler provençal, naturel et populaire.

**Claude MAURON**

# ARLES AUX TEMPS ROMAINS
# FUNÉRAILLES ET NÉCROPOLES (I. RIVE GAUCHE)

*La série de chroniques précédemment consacrées à Arles[1] aux temps romains a décrit la cité des vivants. Depuis des temps immémoriaux, cette dernière, comme partout ailleurs, est inséparable de la cité des morts. De sorte que faire l'histoire du sort réservé aux défunts et étudier leurs lieux de repos éternel, ainsi que toutes les pratiques qui se rattachent aux uns et aux autres, c'est encore parler de la société… des vivants, car tout cela n'est que culture, comportements, vie sociale.*

Dans l'antiquité romaine, la cité des morts, la nécropole[2], est non seulement aménagée hors les murs de la ville[3], mais encore au-delà d'un espace sacré (le *pomerium*[4]) qui, commençant au pied des fortifications et large de quelques pas, séparait la ville de son territoire, et dans lequel il était interdit d'ensevelir les morts[5]. Cette répartition nette des espaces entre les vivants et les morts qui, outre l'interdit juridique, implique aussi une question d'hygiène, se double d'un aspect sociologique. La nécropole devient en effet un des éléments essentiels des paysages routiers à la sortie des villes, monuments et tombes de types variés étalant le long des voies la réussite des vivants et de leurs familles. Le voyageur quittant la ville est ainsi accompagné par les morts et garde un lien avec eux.

Ce paysage n'est cependant que l'aboutissement d'une série de rites funéraires, eux-mêmes signes de sociabilité.

---

1. Voir ces chroniques de Jean Piton et Christophe Gonzalez dans les bulletins des Amis du Vieil Arles n$^{os}$ 184 & 185, 187 à 190, 192 & 193.

2. Le mot nécropole, couramment employé à propos d'un cimetière ancien, n'est jamais utilisé dans ce sens par les Grecs et les Romains. Il apparaît probablement dans le vocabulaire administratif pendant la Révolution française où il était parfois employé pour désigner un cimetière.

3. Selon un usage majoritaire qui s'était installé dans la plupart des sociétés européennes depuis dix ou douze mille ans. Par ailleurs, la nécropole antique est toujours séparée du lieu de culte, contrairement au cimetière médiéval qui est l'extension du lieu de culte dans la mesure où le christianisme replacera les cimetières au milieu des vivants.

4. La notion de *pomerium* ne s'applique qu'à Rome, aux villes anciennes du Latium et aux colonies romaines fondées rituellement.

5. Cette interdiction était fixée par la loi dite des XII tables *(Lex duodecim tabularum)* qui constitue le premier ensemble de lois romaines rédigées par un collège de magistrats (les *decemviri*) entre 451 et 449 avant notre ère.



**Fig. 1 - Urne cinéraire en verre avec son couvercle.**
**Production régionale, seconde moitié du Ier et IIe siècle de notre ère.**
*(Fonds ancien du Musée départemental Arles antique, photo M. Lacanaud.)*

**Fig. 2 - Urne cinéraire en céramique avec son couvercle, protégée par un coffre de pierre.**
**Production régionale, seconde moitié du Ier et IIe siècle de notre ère.**
*(Fouilles de l'IRPA 1989, photo M. Lacanaud.)*



### *Le rituel antérieur aux funérailles*

On commençait généralement par faire appel à un enfant pour fermer les yeux du défunt, puis le membre le plus proche de la famille l'embrassait sur la bouche pour recueillir son dernier soupir. Après quoi la parentèle clamait son nom plusieurs fois, manière de retenir l'âme et lui faire savoir qu'elle ne restera pas longtemps sans sépulture. On se rendait alors au temple de Libitina, la déesse des funérailles, pour annoncer le décès et prévenir les entrepreneurs des pompes funèbres (les *libitinaires*).

Déposé sur le sol, le corps était lavé à l'eau chaude, parfumé avec des plantes et des résines afin d'éviter une décomposition trop rapide et revêtu des vêtements que le défunt avait coutume de porter de son vivant. Une pièce de monnaie était placée dans sa bouche, parfois d'autres répandues dans la tombe, en manière de paiement à Charon, personnage mythologique qui transporte en barque les morts sur l'Achéron (ou Styx), le fleuve qui donne accès aux Enfers, c'est-à-dire le séjour des morts. Le corps était ensuite exposé sur un lit funéraire installé dans l'atrium[6], les pieds tournés vers la porte comme pour indiquer la sortie. Cette exposition durait sept jours afin que le défunt ait le temps de revenir s'il n'était qu'en léthargie, tandis que des pleureuses, esclaves à gages, faisaient entendre leurs lamentations. Le huitième jour, un crieur public convoquait le peuple pour célébrer les funérailles. La maison ayant été souillée par la présence du mort, considéré comme impur, on la purifiait en la balayant avec un balai de verveine. Bien entendu, on se doute que ce cérémonial pouvait dépendre du statut social du défunt, de même que la suite des évènements…

### *Le transport vers le bûcher et le tombeau*

Le plus couramment, le cortège s'organisait de la manière suivante : en tête marchaient les « clients », ceux qui se mettaient sous la protection d'un citoyen riche et puissant, leur patron, qui portaient des masques des ancêtres ainsi que des inscriptions rappelant les hauts faits du défunt. Venaient ensuite les joueurs de la double flûte puis les pleureuses qui se frappaient la poitrine, poussaient des cris et s'arrachaient quelques cheveux. Puis venaient les porteurs du cercueil, posé sur une litière soutenue par les parents plus proches, ou les amis. Ensuite on procédait à l'ensevelissement (*humatio*), acte essentiel de la cérémonie des funérailles. On jetait de la terre sur le corps avant qu'il ne soit complètement inhumé, acte qui se retrouvait dans le cas des incinérations, mais alors la terre était jetée sur un doigt du défunt, coupé avant de placer le cadavre sur un bûcher, et qui représentait l'ensemble du corps.

6. Pièce centrale de la maison où étaient souvent organisés des repas de famille ou entre amis.

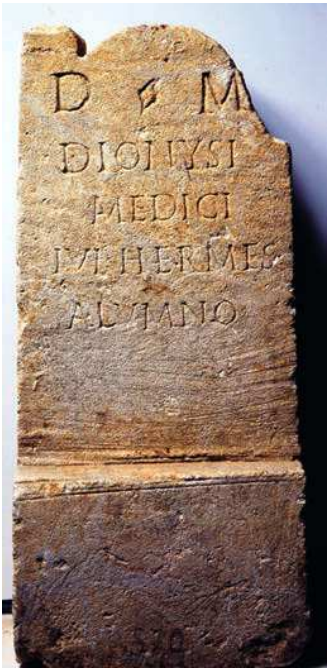



**Fig. 3 - Stèle en pierre calcaire portant l'inscription « aux dieux manes de Dyonisius, médecin ; Julius Hermes à son élève », datée du IIe siècle de notre ère. Gare maritime, Trinquetaille.** *(Photo M. Lacanaud, Musée départemental Arles antique.)*



**Fig. 4 - Inhumation d'un nouveau-né dans un cercueil de bois. Les offrandes étaient composées d'un vase à parfum *(unguentarium)* en verre de production syro-palestinienne, d'un biberon en céramique de production rhodanienne et d'un petit gobelet en céramique de production orientale. Deuxième moitié du IIe siècle de notre ère.** *(Photo M. Heijmans.)*

### *Les incinérations*

Au cours du dernier millénaire avant notre ère, la crémation était devenue la pratique funéraire majoritaire chez les Grecs, les Germains, les Romains[7]. Chez ces derniers, qui avaient inscrit ce rite dans la loi des XII tables, il était destiné à la plèbe et aux classes supérieures, les esclaves étant inhumés dans les fosses communes, sans cérémonie. Cet usage est encore dominant pendant les deux premiers siècles de notre ère.

Placé sur une civière, le corps du défunt est accompagné par le cortège funèbre vers le bûcher où sont déposées les offrandes, objets familiers, bijoux, selon l'appartenance sociale. Après la crémation, les restes sont lavés, déposés dans une urne et ensevelis. La plupart du temps, les urnes cinéraires sont des céramiques à usage domestique réutilisées. Elles peuvent également être en verre *(fig. 1, page 8)* ou en pierre. Une fois en terre, elles sont souvent protégées par un coffre de pierre (*fig. 2, page 8)* ou déposées dans une cavité aménagée dans le rocher, ou simplement placées à l'intérieur d'un monument funéraire. Une stèle pouvait parfois marquer l'emplacement de l'urne *(fig. 3)*.

### *Les inhumations*

Rares au cours des deux premiers siècles de notre ère, les nourrissons étant alors seuls concernés par cette pratique *(fig. 4)*, elles se généralisent à partir du IIIe siècle, peut-être sous l'influence du christianisme.

Le défunt était souvent enterré dans une simple fosse, enroulé dans un linceul ; quelquefois le corps est placé dans un cercueil de bois, ou dans un coffrage fait de tuiles plates assemblées évoquant parfois une petite maison *(fig.5, page 12)*, plus rarement dans un cercueil en plomb, seuls les plus riches bénéficiant de sarcophages. Le corps des enfants était souvent glissé dans une amphore découpée.

Dans ce cas aussi, des objets plus ou moins onéreux (céramiques, verreries, bijoux ou différents objets de la vie quotidienne) sont placés dans la sépulture pour accompagner le défunt. Les personnages les plus fortunés se font ériger des monuments funéraires attestant leur puissance et leur richesse afin d'honorer leur mémoire.

### Les nécropoles de la rive gauche du Rhône

L'étude des inscriptions funéraires trouvées de tout temps montre que les nécropoles arlésiennes, qui ceinturaient la ville le long des voies principales, commençaient toutes[8] à l'époque impériale, à partir des années 20 avant notre ère *(fig. 6, page 12)*.

7. Jean-Paul Demoule, *Les dix millénaires oubliés qui ont fait l'histoire*, chapitre 8 : « Qui a inventé les tombes et les cimetières ? », Pluriel, 2019.

8. Les tombes les plus anciennes que nous connaissons à Arles ont été découvertes

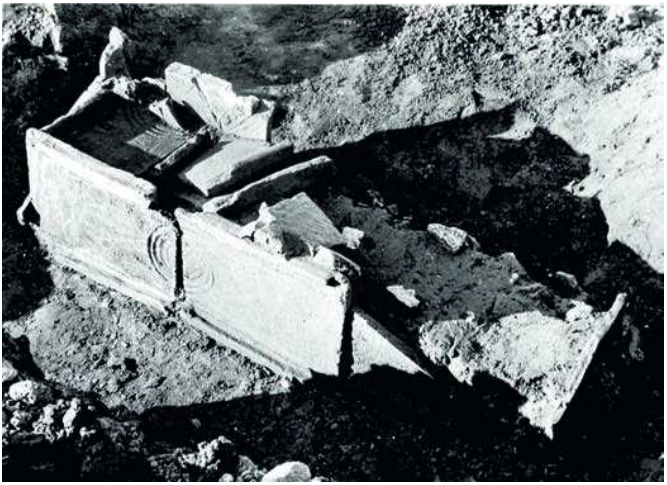
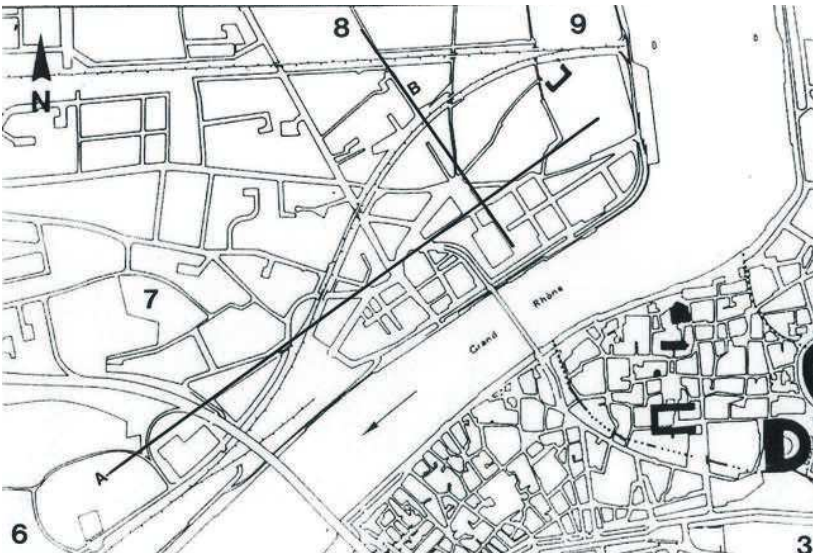


**Fig. 5 - Fouilles du cirque en 1970. Tombe dans un coffrage de tuiles.**
*(Photo R. Guéry.)*

**Fig. 6 - Plan des nécropoles antiques d'Arles : 1, nécropole du Mouleyrès ; 2, nécropole des Alyscamps ; 3, nécropole du Jardin d'hiver ; 4, nécropole du cirque ; 5, nécropole de la Cavalerie et du Trébon ; 6, nécropole de la voie de la Triquette et des papeteries Étienne ; 7, nécropole de Saint-Genest de Trinquetaille ; 8, route de Nîmes ; 9, nécropole de la Pointe. A, voie de la Triquette ; B, voie de Nîmes.**
*(Dessin J. Brémond, retouché par J. Piton.)*



### *Nécropole du Mouleyrès et des Alyscamps*

Dans la partie orientale de la ville, la nécropole du Mouleyrès, considérée au Moyen Âge comme l'un des cimetières les plus fameux de l'Occident[9], est désignée[10] au XIIe siècle sous le nom d'*Aili Campi*. À la même époque, le *Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle* précise que ce cimetière des Alyscamps mesure un mile (environ 1609 m) dans sa longueur et sa largeur et le décrit ainsi :

« Nulle part ailleurs on ne pouvait trouver en aucun cimetière tant de tombes de marbre ni de si grandes alignées sur la terre. Elles sont d'un travail varié, portant d'antiques inscriptions sculptées en lettres latines mais dans une langue inintelligible. Plus on regarde au loin plus on voit s'allonger la file des sarcophages[11]. »

Cette nécropole, certainement la plus importante, a accueilli des sépultures depuis la fondation de la colonie jusqu'au XVe siècle. Elle s'est développée de part et d'autre de la voie aurélienne, qui sort de la ville par la porte d'Auguste (ou de la Redoute), pour se diriger vers Aix. Limitée plus à l'est par une zone marécageuse (la « baisse » de Pont-de-Crau), la nécropole se développa en largeur plus au sud en suivant la pente de la colline de Mouleyrès. On ne saurait dire avec précision quelles étaient ses limites dans ce sens mais on peut affirmer qu'elle était plus large que longue. En 1976, des fouilles effectuées sur le chantier de Rochefleurs[12] ont permis d'observer une vingtaine d'incinérations avec

---

dans le centre-ville en 1967, à l'occasion des travaux de l'agence du Crédit Lyonnais, rue du Président Wilson, à une vingtaine de mètres de l'hôpital Van Gogh. Ils ont permis de repérer la trace d'une occupation remontant au Ier siècle av. J.-C. et de récupérer plusieurs urnes cinéraires en amphores et dans des jarres datables du premier quart de ce siècle. L'emplacement de cette nécropole a été confirmé en 1985 lors des fouilles de l'hôpital Van Gogh lorsque plusieurs urnes cinéraires ont encore été trouvées et datées de la même période. (J. Piton, C. Gonzalez, « Le Rhône d'Arles au temps des Romains », *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 189, mars 2022, p. 41.)

9. F. Benoit, *Les cimetières suburbains d'Arles dans l'Antiquité chrétienne et au Moyen Âge*, Rome, Pontificio Instituto di Archeologia Cristiana. Paris, Les Belles Lettres, 1935.

10. D'auteur inconnu, la *Chronique de Turpin* (ou *Chronique du Pseudo-Turpin*, ou *Chronique de Charlemagne et de Roland*) fait le récit des hauts faits de Charlemagne en l'attribuant à l'évêque Turpin, contemporain de l'empereur.

11. *Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*, éd. J. Vieillard, Paris, 1984, chapitre VIII.

12. Situé entre le chemin des Minimes et la rue du Docteur Zamenhof.

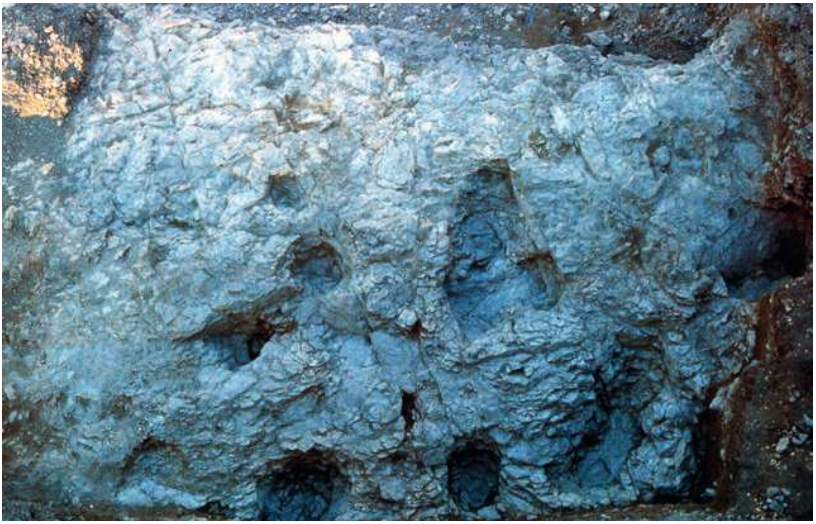


**Fig. 7 - Cavité aménagée dans le rocher pour y déposer l'urne. Fouilles effectuées sur le site de l'ancien cinéma Odéon, 1999.** *(Photo M. Heijmans.)*

**Fig. 8 - Nécropole de l'Odéon. Urne en céramique avec une assiette servant de couvercle, coupe de production locale imitation de céramique campanienne, cruche à pâte claire, deux balsamaires en verre (récipients destinés à contenir des baumes et parfums utilisés lors des rites funéraires), plus huit autres fondus par le bûcher funéraire, le tout daté de 40 avant notre ère.** *(Photo M. Lacanaud.)*



offrandes datant du Ier siècle de notre ère de même que quatre sarcophages de l'Antiquité tardive (Ve siècle)[13].

Les fouilles sur le site de l'ancien cinéma Odéon, avenue Victor Hugo (1999), confirment l'impression déjà donnée par l'étude des inscriptions gravées sur les tombes, montrant que celles des premiers colons se trouvaient au pied du rempart oriental, le long de la voie aurélienne. Effectuée sur une surface d'environ 30 m², cette fouille a révélé la présence de vingt-deux tombes à incinération creusées dans le rocher *(fig.7)* avec quelques offrandes, deux inhumations de nouveaux-nés et une d'adulte certainement plus tardive. Deux de ces tombes remontent à la fondation de la colonie, vers 40 av. J.-C. *(fig. 8)*, les autres datent du Ier siècle de notre ère et une du IIe siècle. Au long des siècles, la nécropole s'étend vers le sud-est en suivant la pente de la colline du Mouleyrès : les inscriptions trouvées dans ce secteur paraissent plus tardives et c'est là que l'on a rencontré pour la première fois des concentrations de sarcophages. Cette partie de la nécropole, désignée depuis le Moyen Âge comme « les Alyscamps », est surtout réputée pour la période chrétienne *(photo de couverture du bulletin)*.

Ce qui subsiste aujourd'hui de l'antique nécropole n'en donne qu'une image bien réduite et bouleversée. Les Alyscamps ont été livrés au pillage et, si les autorités civiles et religieuses tâchèrent de les préserver, ces efforts n'eurent pas grand effet. Le 13 août 1518, la commune d'Arles interdisait à tous les étrangers de tirer de la pierre du quartier du Mouleyrès sans l'autorisation des consuls. Cette interdiction ne concernait pas le roi de France ni les grands seigneurs qui honoraient la ville de leur présence. En 1564, Catherine de Médicis et Charles IX, passant à Arles, choisirent quelques-uns des plus beaux sarcophages et les firent embarquer sur le Rhône avec huit colonnes de porphyre antique provenant de Notre-Dame de la Major, mais le bateau qui les transportait fit naufrage à Pont-Saint-Esprit[14]. En 1591, les consuls firent présent d'un certain nombre de sarcophages au duc de Savoie et à François de Lorraine, grand prieur de France. En 1625, le cardinal Barberini emporta en Italie des antiquités provenant des Alyscamps. Entre 1635 et 1640, six des plus beaux tombeaux émigrèrent dans la région du Lyonnais[15] : Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, lieutenant du roi en Provence, fut autorisé par les consuls à choisir aux Alyscamps trois tombeaux de marbre et les transporta dans son château de Saint-Chamond,

13. Ces sarcophages ont été transportés dans l'actuelle allée des Alyscamps.
14. A. Blanchet, R.E.A. 1919, p. 222 ; L.A. Constans, *Arles Antique*, 1921, p. 369.
15. F. Benoit, « Sarcophages arlésiens dans le Lyonnais », dans *M.I.H.P*, 1934, p.115-121.

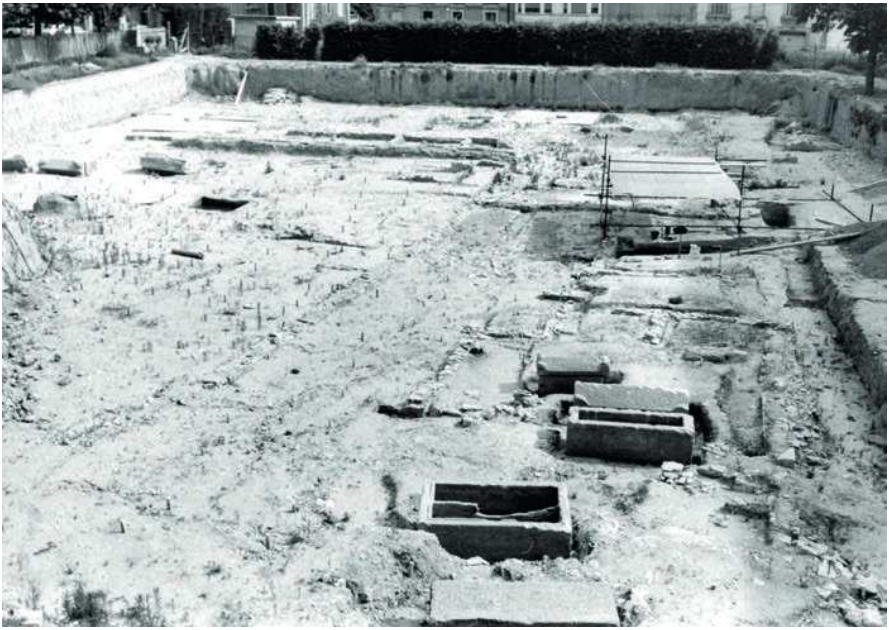


**Fig. 9 - Jardin d'hiver, vue générale de la nécropole.** *(Photo C. Lagrand.)*

**Fig. 10 - Bijoux en or découverts dans deux sarcophages distincts, représentés par une bague formée par un fil d'or recourbé et par un pendentif constitué de deux feuilles d'or repoussé serties, avec des fils d'or qui semblent provenir d'un vêtement.** *(Photo M. Lacanaud.)*



entre Lyon et Saint-Étienne. En 1640, une autorisation analogue fut donnée au cardinal archevêque[16] de Lyon pour transporter trois sarcophages.

Aux pillages se sont ajoutées les destructions. Une grande partie de la nécropole a été détruite au fil des siècles par des travaux d'utilité publique qui n'ont fait l'objet ni d'observations archéologiques préalables ni de réels rapports. Ces travaux ont affecté d'abord la partie méridionale du site, en commençant par le creusement du canal de Craponne en 1584. Par la suite, dès 1588, il faut aussi compter avec la construction du couvent des Capucins, en bordure nord du canal (emplacement actuel dit « Rochefleurs »), puis, au sud du canal, par celle, en 1615, du couvent des frères Minimes qui ont utilisé dans les fondations et les élévations cippes[17] et sarcophages. Entre 1782 et 1784, l'aménagement du cimetière et son extension le long de la Cour neuve (boulevard Émile Combes) a apporté son lot de destructions. Le coup de grâce est donné par les travaux qui ont endommagé l'ensemble de la nécropole dès le milieu du XIXe siècle, d'abord avec le creusement de la ligne P.L.M., à partir de 1842, puis avec la construction des Ateliers, ouverts en 1856. De ces déprédations diverses, seuls les vestiges comportant des décors ou des inscriptions ont pu être en partie préservés de l'oubli grâce aux dessins et inventaires de nombreux érudits ou collectionneurs, alors nommés « antiquaires ».

***Nécropole du Jardin d'hiver***

Ces tombes faisaient certainement partie de l'extension de la nécropole des Alyscamps. Elles sont venues s'implanter autour des ruines de la maison construite hors les remparts au moment de l'extension de la ville, puis abandonnée à la fin du IIIe siècle *(fig. 9)*. Trente-trois tombes ont été reconnues, quinze dans un cercueil de bois, quatorze sarcophages en calcaire, contenant parfois des bijoux *(fig. 10)*, trois sous tuiles et une amphore[18] découpée qui recueillait un enfant. L'ensemble date d'une période qui couvre la fin du IIIe siècle de notre ère et tout le siècle suivant, à la fin de laquelle la zone est désertée, peut-être en faveur du secteur autour de Saint-Honorat désormais noyau de la nécropole chrétienne.

***Nécropole du Plan du Bourg ou du cirque***

Cette grande nécropole est venue s'implanter le long de la voie qui sortait de la porte sud de la ville et prenait la direction du front de mer

16. Alphonse Louis du Plessis de Richelieu.

17. « Petite colonne sans chapiteau ou tronquée, sur laquelle on gravait quelquefois des inscriptions et qui servait de borne, de stèle funéraire, de mémorial. » (CNRTL)

18. Il s'agit d'une amphore de fabrication africaine, comme la plupart des contenants trouvés à Arles au long du IVe siècle.



**Fig. 11 - Sarcophage d'Attia Esyche découvert en 1909.**
**Ci-dessus : face avant.**
**Ci-dessous : petit côté.**
*(Photo M. Lacanaud, Musée départemental Arles antique.)*



en longeant le Rhône[19]. Déjà repérés en 1831-1833 lors du creusement du canal d'Arles à Bouc, une dizaine de cuves et couvercles de sarcophages en calcaire de production locale ont été mis au jour, dont certains portaient des inscriptions[20]. Enfin, en 1909, au moment de la construction de la « nouvelle écluse »[21], on découvrit le sarcophage en marbre, avec son couvercle, d'Attia Esyche *(fig. 11)*.

La première campagne de fouilles importante dans ce secteur s'est effectuée au mois d'avril 1970 lors du creusement du bassin d'évolution donnant accès à cette « nouvelle écluse ». Ces travaux et quelques autres interventions permirent de dégager un édifice monumental interprété comme un mausolée qui a pu être fouillé et dont on a relevé le plan avant sa démolition *(fig. 12, page 20)*. À une soixantaine de mètres à l'est de cet édifice, en bordure du canal, une tranchée effectuée par les engins mécaniques a fait apparaître un ensemble de trois petits mausolées dont deux se trouvaient dans un enclos funéraire accueillant de nombreuses incinérations *(fig. 13, page 20)*. Du reste, dans cette nécropole dont les vestiges s'échelonnent du milieu du Ier siècle ap. J.-C. à la fin du IVe, l'usage de la crémation paraît dominant jusqu'au début du IIIe siècle de notre ère, moment à partir duquel l'inhumation s'impose.

En 1989, des fouilles effectuées au nord-est du virage du cirque, avant la construction du musée (I.R.P.A.), ont montré que la zone funéraire s'étendait également dans ce secteur à partir du IIe siècle de notre ère et jusqu'à la fin du IVe siècle pour les tombes les plus tardives. Aucune tombe du Ve et VIe siècles n'a été trouvée à proximité du cirque dans la mesure où l'habitat tardif prend alors la place de la nécropole.

Cette fouille a permis de dégager cent vingt-huit tombes, dont certaines se trouvaient à l'intérieur ou à proximité de constructions, mausolées ou enclos funéraires *(fig. 14, page 21)* de même que plusieurs sarcophages et couvercles en calcaire ou en marbre, rarement complets car, remaniés, ils ont certainement été débités *(fig. 15, page 22)* au cours de l'Antiquité tardive pour servir à la construction de l'habitat venu se greffer en verrue sur la façade du cirque dans la première décennie du Ve siècle de notre ère[22].

19. J. Piton, C. Gonzalez, « Voies et Portes », *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 190, juin 2022, p. 11.

20. H. Clair 1837, *Les monuments d'Arles antique et moderne*, Arles, D. Garcin, 1937. p. 96 ; J.J. Estrangin, *Études archéologiques, historiques et statistiques sur Arles*, Aix-en-Provence, Audin, 1838, p. 107.

21. A. Véran, « Arles antique, le Cirque romain », *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 4, 1910, p. 320-327.

22. J. Piton, *Contexte du début du Ve siècle à Arles*, dans S.F.E.C.A.G, Actes du congrès d'Istres, 21-24 mai 1998, p.107-115.



**Fig. 12 - Fouilles de 1970 au sud-est du cirque.
Vue générale du mausolée tardif, lors de son dégagement.**
*(Photo Chenée et Réveillac, CCJ.)*

**Fig. 13 - Fouilles du cirque en 1970. Dégagement de l'un des petits mausolées au sud-est du cirque, arasé au niveau des fondations. Ce lieu précis est maintenant noyé par le bassin du canal. En haut à gauche, les ruines des Carmes déchaussés.** *(Photo R. Guéry.)*





**Fig. 14 - Fouilles du cirque en 1989. Mausolée accueillant deux tombes.**
*(Photo M. Lacanaud, IRPA.)*



**Fig. 15 - Fouilles du cirque en 1989.**
**Deux sarcopages en calcaire coquillé en position remaniée ou débités au cours de l'Antiquité tardive.**
*(Photo M. Heijmans.)*

*Nécropole du Bourg Neuf et du Trébon*

De toutes les nécropoles antiques d'Arles, celle du Bourg Neuf et du Trébon est la moins bien connue. Elle s'étendait le long de la voie d'Agrippa qui sortait par la porte nord de la ville[23] pour prendre la direction de Lyon entre le Rhône à l'ouest et les marécages du Trébon à l'est.

Cette nécropole n'a livré que très peu de découvertes, et généralement assez loin de la ville. On compte néanmoins plusieurs inscriptions funéraires trouvées dans le Bourg Neuf. Il s'agit pour la plupart de pièces déplacées. Des découvertes d'éléments funéraires en place sont rares dans ce secteur. Le 3 avril 1834, près de la porte de la Cavalerie, à l'ancienne tuilerie appartenant à Jean Gilles, en creusant un puits devant son habitation, J.D. Véran signale la découverte d'un sarcophage double portant deux épitaphes[24]. En 1930, sur le chemin des Templiers et le chemin de la Fortune, au nord du remblai de la voie du chemin de fer et à l'est de la route d'Avignon, ont été découverts deux sarcophages en calcaire coquillé et un couvercle en calcaire ; seul ce dernier a été conservé. En 1954, dans la propriété de Jean et Victorine Piton, en bordure de l'avenue Stalingrad, lors de l'installation d'une station essence[25], trois sarcophages en calcaire coquillé sans épitaphe ont été mis au jour. Avec l'autorisation du conservateur du musée d'Arles, venu sur le chantier, ils ont été brisés pour la mise en place des cuves d'essence.

Voilà pour un bilan succinct, entre archéologie et civilisation, des nécropoles accompagnant les voies romaines sur la rive gauche du Rhône. Notre prochaine chronique abordera celles situées rive droite, à Trinquetaille, qui n'est pas simplement qu'un « autre quartier » mais l'autre partie de la « ville double » dont parle le poète Ausone au sujet d'Arles et dont on connaît déjà la richesse des vestiges antiques.

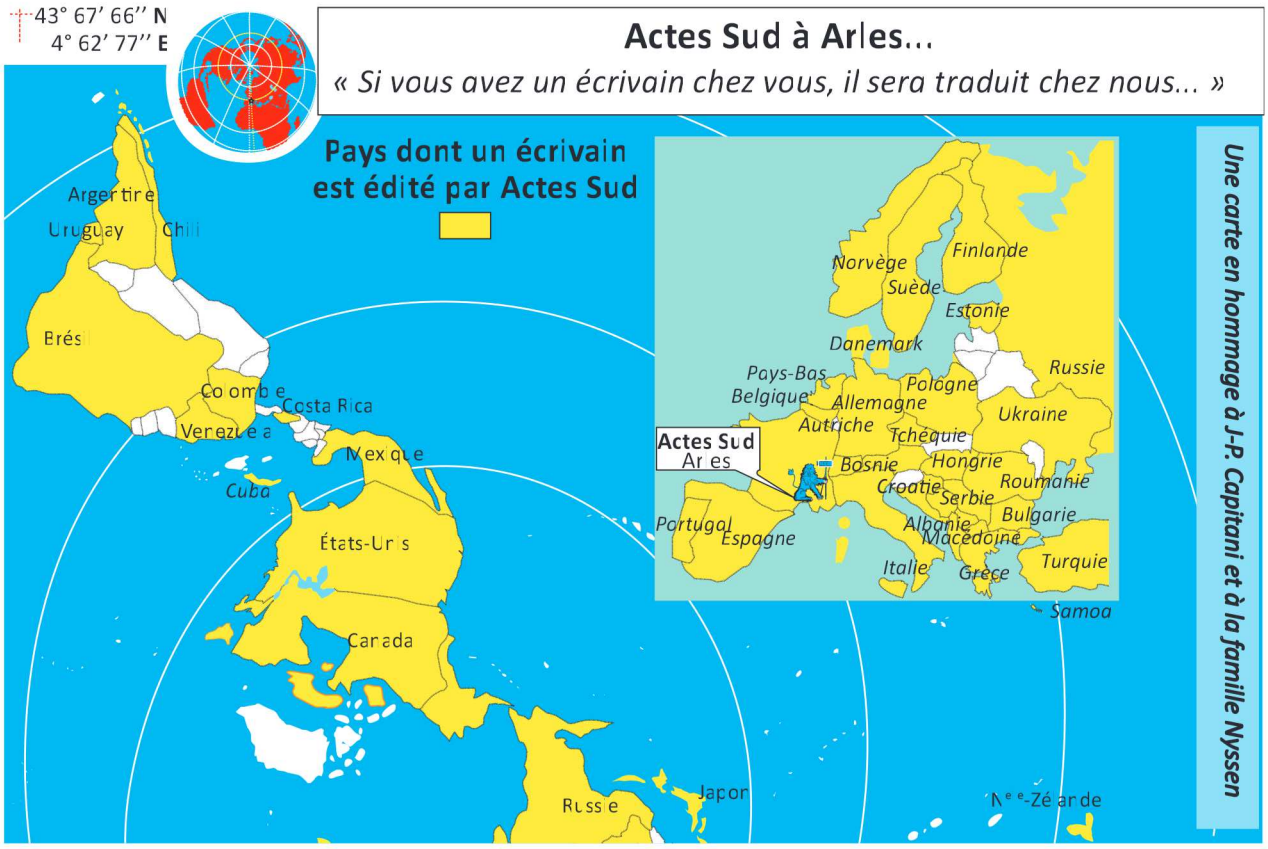
**Jean PITON et Christophe GONZALEZ**

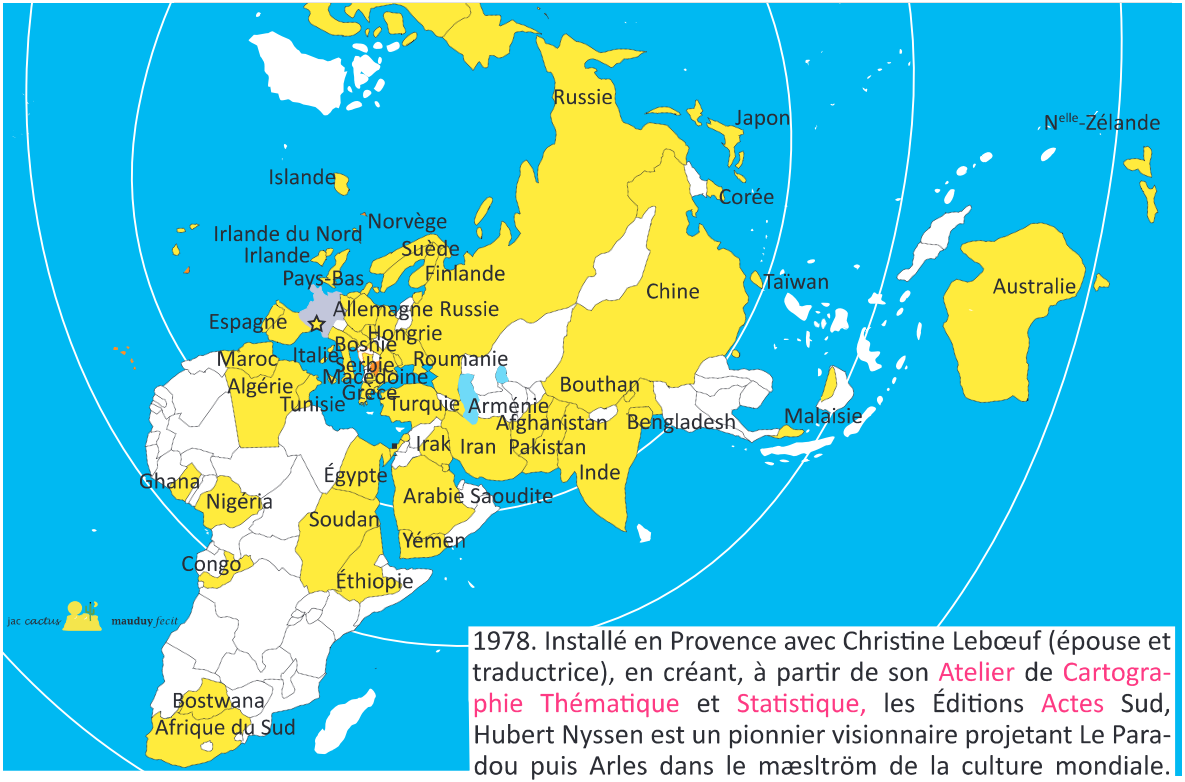
---

23. J. Piton, C. Gonzalez, « Voies et Portes ». *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 190, juin 2022, p. 7.

24. J.D. Véran, Explications de toutes les inscriptions de la ville d'Arles antérieures au VIIIe siècle, 1834, Médiathèque d'Arles, MS 742.

25. Installation de trois distributeurs de carburant effectuée sur la dépendance de la R.N. 570, aux P.K. 34043-34050 et 34057.


43° 67' 66'' N
4° 62' 77'' E
Actes Sud à Arles...
« Si vous avez un écrivain chez vous, il sera traduit chez nous... »
Pays dont un écrivain est édité par Actes Sud
Argentine
Uruguay
Chili
Brésil
Colombie
Costa Rica
Venezuela
Mexique
Cuba
États-Unis
Canada
Russie
Japon
Nouvelle-Zélande
Samoa
Norvège
Finlande
Suède
Estonie
Danemark
Pays-Bas
Belgique
Allemagne
Pologne
Russie
Autriche
Tchèquie
Ukraine
Actes Sud
Arles
Bosnie
Hongrie
Roumanie
Croatie
Serbie
Bulgarie
Portugal
Espagne
Albanie
Macédoine
Turquie
Italie
Grèce
Une carte en hommage à J-P. Capitani et à la famille Nyssen




1978. Installé en Provence avec Christine Lebœuf (épouse et traductrice), en créant, à partir de son Atelier de Cartographie Thématique et Statistique, les Éditions Actes Sud, Hubert Nyssen est un pionnier visionnaire projetant Le Paradou puis Arles dans le mæsltröm de la culture mondiale. Perpétuée, étoffée, par sa fille Françoise Nyssen, Jean-Paul Capitani et leurs enfants, sa maison d'édition est non seulement une réussite hors de Paris, mais un vecteur de la littérature, de la pensée, de la diversité de notre monde...

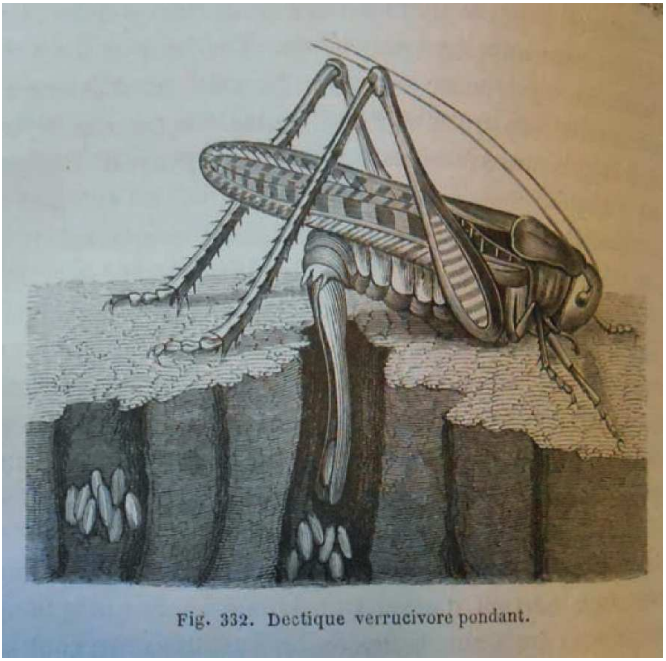


Fig. 332. Dectique verrucivore pondant.

**Ci-dessus : Dectique verrucivore pondant, « espèce de sauterelle qui se distingue par une tête fort large offrant des couleurs grises mélangées ».**

**Ci-dessous : Criquet nomade mâle, « *Acridium* ou *Aedipodium migratorium*, l'espèce la plus nuisible, très commun en Afrique ».**

**Louis Figuier, *Les Insectes*, 1867.** *(BMA, A16964.)*

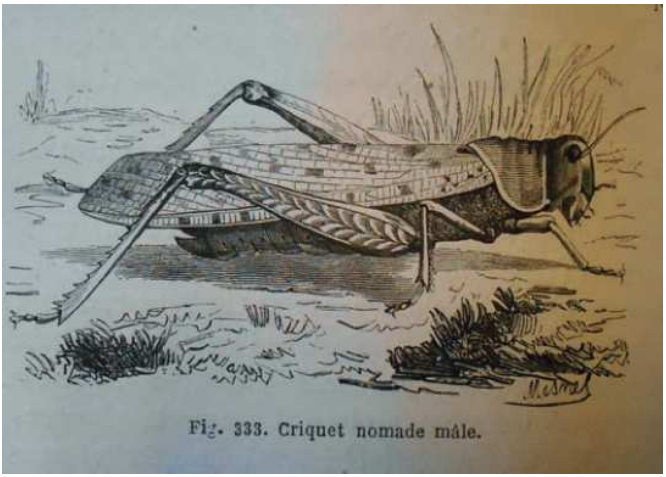


Fig. 333. Criquet nomade mâle.

# ARLES ET LES INVASIONS DE SAUTERELLES DU XVI[E] SIÈCLE À LA FIN DU XIX[E] SIÈCLE

*C'est avec plaisir que nous accueillons à nouveau dans les colonnes du bulletin Carole* NANNI, *guide conférencière au service du Patrimoine de la ville et membre de notre conseil d'administration, qui s'est mise à traquer la petite bête à notre intention puisqu'elle nous dit tout sur les sauterelles et leurs méfaits à Arles à travers les âges !*

Les criquets et sauterelles existaient déjà il y a 300 millions d'années. Les sources historiques les mentionnent depuis l'Antiquité. On les trouve figurés dans les tombeaux égyptiens[1] 1300 ans avant notre ère.

Ces insectes font partie des fléaux historiques qui ont de tout temps accompagné l'homme aux prises avec la nature. Comme les autres calamités, épidémies, inondations, guerres, ils reviennent avec une effarante régularité.

Répandant la famine chez les hommes et les bêtes, leurs invasions étaient assimilées à celles « d'armées en marche », laissant la désolation après leur passage. Elles pouvaient être aussi assimilées à des avertissements et vengeances divines. Si, en Grèce antique, on sacrifiait à Apollon « Parnopios », le « tueur de sauterelles » pour en être débarrassé, à Arles, sous l'Ancien Régime, c'est saint Genest, sollicité également pour obtenir la pluie, saint Trophime ou saint Antoine dont on implorait l'intercession pour la cessation du fléau.

Depuis le Moyen Âge jusqu'au milieu du XX[e] siècle, aucune génération d'Arlésiens ne vécut sans y être confrontée. Aussi les archives publiques et privées sont-elles émaillées d'informations à leur sujet.

On les rencontre dès le XIV[e] siècle. Elles sont alors accompagnées : *Les grandes chaleurs qui marquèrent l'été de 1364 furent signalées par l'invasion de gros rats sans queue qu'on appelait « Corches » et par celle d'une immense quantité de sauterelles. Les uns et les autres se nourrissaient de blé et d'herbes dont il ne resta pas trace dans les campagnes*[2].

Leurs invasions se poursuivent jusqu'au XX[e] siècle, sans discontinuité, avec des périodes cependant plus catastrophiques, telles les années 1610, 1720 ou 1820... Elles sont d'autant plus redoutées qu'avec elles surgissent souvent d'autres calamités : fréquemment la sécheresse, parfois la lèpre ou même la peste.

1. Chambre funéraire d'Horemheb.

2. *Le Mémorial d'Aix, journal politique, littéraire, administratif, commercial, agricole,* dimanche 31 juillet 1859. Aix, Méjanes : b130016101_memoraix_1859_07_31.pdf

À travers leur histoire, on découvre les difficultés liées à la gestion d'un territoire, avec la mise en place de défenses communes et solidaires contre le malheur. Celui-ci n'empêche pas d'ailleurs les contemporains, fin observateurs, d'éprouver une sorte de fascination pour l'ingéniosité des créations de la nature, tout en redoutant que l'explication d'une telle calamité, une subite multiplication d'insectes familiers, soit associée à la provocation du courroux divin.

Familiers de ces insectes, les Arlésiens vont décrire très précisément l'aspect et les mœurs de ces colonisateurs intempestifs : le comportement de la sauterelle adulte, ses goûts culinaires, ses déplacements, ses ennemis naturels, ses lieux de ponte, la façon dont elle dépose ses œufs enveloppés d'une protection dans certains terrains favorables, la date de l'éclosion, ainsi que le comportement de la sauterelle adolescente qui bientôt se dote d'ailes et peut s'envoler vers d'autres méfaits.

## DES TUYAUX PLEINS D'ŒUFS

Dans les textes anciens, l'une des singularités la plus souvent décrite est celle de l'aspect des œufs de sauterelles. En voici quelques extraits, du XVIIe siècle : *Faut remarquer qu'ils sont dans la terre de l'épaisseur d'un demi-pouce, et font un tuyau de terre de la grosseur du canon d'une plume de canard, de la longueur d'une grosse épingle, dans lequel il y a trente œufs, et en d'autres trente six, qui ressemblent à des œufs de fourmigues [fourmis]*[3].

Tout y est précisé : les dimensions, celle de l'enveloppe contenant les œufs dans la terre : un demi-pouce ; le diamètre de l'enveloppe : identique à celui d'une plume de canard ; la longueur du tuyau : une grosse épingle ; le nombre d'œufs contenus et leur aspect proche de celui des œufs de fourmis.

Ailleurs la taille des œufs est comparée à celle des poux : *Cella n'a semblé rien au pris de ceste année 1613 que lesd. animaus ayant fait leurs œufs dans la terre dans des canons formés de terre dans chescun desquels il y a vint et cinq, trente, et jusques à cinquante œufs entassés. Chescun œuf, de la grosseur d'ung gros pou, sont esclos environ le commencemant de may (…)*[4].

Parfois le tuyau est considéré comme un vase réceptacle dont la taille avoisine celle d'un dé : *Ce qui est encore remarquable, c'est qu'en creusant avec des petits crochets dans la terre, on trouvait des petits vases pétris de terre*

3. *Le Musée, revue arlésienne, historique et littéraire,* Émile Fassin, 2e série, n° 3, 1875. « Mémoire tenu par moy Loys Romany, marchand d'Arles, et escrit par main d'autruy, ne sçachant moy escrire, de tout ce qui est arrivé en Arles, et encore à quelques autres lieux, de remarquable, despuis l'an de grâce 1581 jusqu'au présent jour 14 febvrier 1621. »

4. BM Arles, ms 914, fol. 137. *Livre de raison d'Étienne de Chiavary-Cabassole, à Arles.*

*de la grosseur plus ou moins d'un dé de femme, tous remplis d'œufs semblables à ceux des fourmis entassés très industrieusement (...)*[5].

Bien entendu, on compte soigneusement le nombre d'œufs contenus dans chaque tuyau. Le bilan est effarant : entre 25 à 50 par femelle et par ponte... *Ces œufs étaient enfermés dans une enveloppe de terre ou un plus grand œuf, et rangés avec art ; chaque enveloppe en contenait environ trente. Il y avait lieu de craindre une multiplication infinie*[6].

Pour nos opinions contemporaines qui bénéficient d'un vocabulaire scientifique éprouvé depuis plus de deux siècles, les descriptions peuvent paraître naïves. Pourtant, malgré un langage imagé, usant de comparaisons intéressantes, on découvre que nos ancêtres avaient finement observé le monde qui les entourait. Ils pouvaient d'ailleurs, à l'occasion, et malgré la perspective du danger imminent, s'émerveiller de l'ingéniosité de la nature. Ils admirent beaucoup l'enveloppe contenant les œufs aussi bien que l'agencement de ceux-ci à l'intérieur de leur protection : *Ils y trouveront comme par merveille en certain petit vase pétri de la terre, si industrieusement fait, de l'épaisseur d'un demy quart d'écu, fait en forme ronde et longue, creusé et tout de même à deux dets de plus moindres ou plus gros, lesquels ayant ouverts et rompus, ils trouvèrent remplis de petits œufs, pareils à ceux de fourmy, si industrieusement envasés les uns dans les autres que c'étoit chose agréable à voir tout ainsy et de meme que les grains d'une grenade (...).*

Ils avaient d'ailleurs parfaitement saisi tout l'intérêt de ce tuyau protégeant les œufs contre les rudesses de l'hiver, avant leur éclosion au printemps : *Dès que l'automne fut venu, ces sauterelles fichèrent le tuyau de leur eschine contre terre, et principalement aux lieux sablonneux et crevasses, où elles firent des tuyaux pleins de petits œufs un peu plus gros que ceux des fourmis, en une telle abondance que c'estoit chose esmerveillable ; ces tuyaux estaient enveloppez d'une certaine membrane qui leur servaient comme d'un estuy pour se conserver contre l'injure du temps tout le long de l'hyver*[7].

En 1804, on nous explique comment ces œufs devenus vers émergent de leurs enveloppes au printemps : *ces œufs produisent des vers ou larves qui changent de couleur de blanc en naissant, deviennent roux foncé et de suite s'organisent en sauterelles. Ces vers sortent du tuyau en perçant le petit bouchon*[8].

Ces descriptions d'œufs de sauterelles, à travers les siècles, nous confirment qu'il s'agit bien de criquets. En effet le terme de « sauterelle »,

5. BM Arles, ms 783, Annales d'Arles (p. 61-62).

6. *Le Mémorial d'Aix*, dimanche 1er avril 1888 : b130016101_memoraix_1888_04_01 Feuilleton du *Mémorial d'Aix* – N° 11 Mémoires de Bouchet de Faucon, conseiller au parlement de Provence, IV Les Sauterelles.

7. *Le Mercure françois*, 1613, p.130. Texte cité dans *Annales de Provence* par J. Rance.

8. BM Arles – Fonds patrimoniaux – d'Eyminy – Ms 899.

encore aujourd'hui, désigne plusieurs familles d'insectes orthoptères qui se déplacent en sautant grâce à leurs longues pattes postérieures. Dans le langage courant, cela comprend donc des sauterelles, mais aussi des criquets. Cependant à la différence des sauterelles, les criquets pondent leurs œufs, englobés dans une oothèque[9], en enfonçant leur abdomen dans la terre ; alors que les sauterelles ainsi que les grillons pondent plutôt leurs œufs un par un à différents endroits.

De nos jours, la description de la ponte a peu évolué : *La femelle pond des œufs assez gros pour sa taille ; elle les dépose généralement sur la surface du sol en petites masses compactes appelées coques et les entoure d'une sorte d'écume qui réagit avec le sol pour former un ciment protecteur. Les petits restent à l'abri jusqu'aux jours chauds du printemps ; ils quittent alors leur coque et parviennent, après une série de mues, à l'état adulte*[10].

## LA PÉRIODE ET LES LIEUX DE PONTE

Une lettre du maire à monsieur le sous-préfet, du 22 août 1868[11], nous renseigne sur les observations faites au cours des siècles : *Il paraît résulter des documents versés dans nos archives que c'est en automne que les insectes font leur ponte. C'est ordinairement dans les terrains sablonneux et crevassés que se fait cette opération. (...) L'éclosion se fait au printemps, et en peu de temps l'animal est assez gros pour commencer ses ravages.*

En 1804, d'Eyminy[12] nous fait connaître quelques lieux de ponte : *Mais auparavant, il faut que je dise d'où elles viennent ordinairement (...) » ;* de la Correge et d'un domaine en Languedoc appelé Argence : *la majeure partie de ce domaine consiste en monticules de sable très favorables à la propagation et au berceau des sauterelles. Aussi est-ce l'endroit où elles se propagent et quand elles ont dévasté ce canton, elles traversent le bras du Rhône en volant : quelques unes se noient dans cette traversée et les autres viennent dévaster nos champs. (...) Une forêt de pins proche notre dame de la mer*[13]*, appelée la Pinède, est encore le foyer ou berceau des sauterelles qui dévastent la partie de la Camargue qui l'avoisine et qui s'étendent souvent très loin.*

## LA SAUTERELLE ADULTE

On connaissait également parfaitement les trois étapes de l'évolution des sauterelles, à chacune desquelles était d'ailleurs associée une technique de chasse différente.

9. La définition du terme est très variée : coque, membrane rigide, poche, fourreau ou capsule, sécrétés par la femelle de certains insectes lors de la ponte et contenant les œufs.
10. Article « Sauterelle (insecte) » du site Wikipedia.
11. ACA F93 – Animaux nuisibles.
12. BM Arles – Fonds patrimoniaux – d'Eyminy – Ms 899.
13. Les Saintes-Maries-de-la-Mer.

Les sauterelles pondent leurs œufs à l'automne. Ceux-ci vont hiberner pour éclore au printemps suivant. Les petites sauterelles qui naissent sont alors de fragiles insectes rampants qui ne se doteront d'ailes que quelques semaines plus tard.

Au XVIIe siècle, leur évolution est ainsi décrite : *Du commencement, (...) elles etaient si petites qu'on les perdait de vue estant toutes blanches ; trois jours après elles devinrent noires, et puis en moins d'un mois on les voit toutes grisastres avec des dents, des doubles aisles et six jambes, trois de chasque costé, les deux de derrière plus grandes que les quatre de devant ; elles devinrent gros par le corps comme un des doigts de la main et longues de deux doigts au plus, volant à tire d'aisle une lieue et davantage ; quant aux femelles, elles surpassaient les mâles tant en grosseur qu'en longueur*[14].

Au XVIIIe siècle, leur petite taille et leur couleur foncée font d'abord imaginer qu'il s'agit d'une éclosion de poux ou de moustiques, autres animaux envahissants : *Dans le mois d'avril de l'année 1718, on s'aperçut qu'il y avait dans les bleds de petits animaux ressemblant à peu près aux poux des fèves. (...) Ces petits animaux acquirent des ailes ; ils ressemblaient alors à peu aux arabis*[15] *(moustiques). (…) Ces petits animaux ne furent que les avants-coureurs d'autres plus gros et plus funestes : ce fut les sauterelles.*

Il faut attendre le XIXe siècle pour que les études naturalistes définissent plus justement les espèces d'insectes. Ainsi le terme de « criquet » remplace peu à peu celui, plus général, de « sauterelle » comme dans cette lettre du maire au sous-préfet du 18 mai 1852 qui annonce l'éclosion *des légions innombrables de sauterelles en Camargue. Elles ne sont encore grosses que comme des mouches, mais elles couvrent des espaces très considérables et sont agglomérées en masses compactes sur différents points d'où elles se répandront bientôt dans tout le pays (…). Ces insectes sont de la même espèce que ceux qui ont déjà infesté à plusieurs reprises le territoire d'Arles : c'est un petit criquet de couleur brune (distinct de tous ceux du même genre qui vivent habituellement dans ces climats et qui ne s'y multiplient jamais de façon à devenir dangereux) qui acquiert une longueur de trois centimètres environ lorsqu'il a pris tout son développement. Une triste expérience nous a appris tout le*

14. Le Mercure françois, 1613. Texte cité dans *Annales de Provence* par J. Rance.

15. Terme inexistant dans les dictionnaires, voici ce qu'en dit Pierre Véran dans son ouvrage *Recherches sur la météorologie, le règne animal et végétal. Pour servir de suite à la Statistique de la ville d'Arles. Par le sieur Pierre Véran de la ville d'Arles, secrétaire à la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône et chef du bureau de la Statistique*. Sixième partie. Marseille, 1805 : « Arabi, culex pulicaris Linn. : autre espèce de cousin qu'on ne trouve décrit dans aucun ouvrage ; il n'est pas plus gros que la tête d'une épingle, il désole les hommes et les animaux, mais il ne s'introduit pas dans les maisons (...) et ne paraît qu'en de courtes époques. »

*mal qu'il peut faire et nous ne devons pas hésiter à lui donner la chasse avant qu'il ait pris des ailes, sans quoi nous ne pourrions plus être maitres de lui*[16].

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, deux gendarmes à cheval parcourent le territoire et surveillent particulièrement les sauterelles. Ils rédigent régulièrement des rapports annonçant les mouvements de « l'ennemi » : sur le territoire des Saintes-Maries, au château d'Avignon, *avons reconnu (...) une masse de sauterelles de la grosseur d'une mouche ordinaire (qui) couvrait le sol. Elles occupaient un rayon de cinq à six cent mètres de long sur cinquante à soixante de large et par place formaient un cercle de 2 ou 3 mètres de circonférence, l'on en voit des millions qui sortent chaque jour du sable*[17].

## LES DESCRIPTIONS ALLÉGORIQUES

Malgré une certaine admiration, la majorité des textes et des personnes n'oublie pas que ces insectes peuvent devenir catastrophiques pour l'agriculture, pouvant entraîner disette et famine. Le vocabulaire utilisé pour évoquer leurs invasions relève des pires calamités : fléau, désastre, destruction, ravages...

Deux images reviennent fréquemment : d'abord celle d'une armée en marche, on parle d'ailleurs toujours *d'invasion* et celle, indissociable, d'une multitude innombrable : *elles se précipitaient par torrents*[18].

### Une armée en marche

*Quand ces sauterelles allaient par troupe, leur grand nombre empeschait la lueur du soleil sur la terre : elles estaient si ravissantes*[19] *que le bled estant battu dans les aires, comme l'on fait en Provence, on ne pouvait les empêcher de le manger, car ils faisaient des bataillons comme gens d'armes et se ruaient sur les monceaux de bled, et chacune (quelque résistance qu'on y fit) en desrobait un grain : quelquefois, l'assaut était si furieux, et le nombre si grand, qu'ils en emportaient une charge à la fois*[20].

Au XIXe siècle, le terme de « guerre » est employé aussi pour ceux qui y étaient confrontés : *Je n'ai pas besoin sans doute de vous prévenir que la guerre que vous êtes obligés de faire à ces animaux destructeurs* (...)[21].

Hors du territoire arlésien, et quels que soient les lieux envahis, le vocabulaire est identique : *C'est, pour les territoires envahis, un fléau sévère,*

16. ACA F93 – Animaux nuisibles.
17. *Idem*.
18. Marseille, 1804.
19. Prédatrices.
20. *Le Mercure françois*, 1613. Texte cité dans *Annales de Provence* par J. Rance. Le texte original est de Berlandier Antoine (voir bibliographie).
21. ACA F93 – Animaux nuisibles. Lettre d'Aix, du 3 juin 1819.

*plus redoutable que la gelée et la grêle réunies. Partout où ont passé ces terribles ravageurs, il ne reste rien ; la récolte est faite ; la terre est nette*[22].

**Une multitude innombrable**

Leur multitude est telle que depuis toujours, elle est réputée capable de masquer la lumière du jour : *Que l'on se figure le ravage occasionné par cette quantité prodigieuse d'animaux dans les moissons qu'ils parcourent comme un feu dévorant. Il nous est arrivé dans traverser des champs qui en étaient couverts à plusieurs pouces d'épaisseur, et les roues des voitures y laissaient de sillons profonds empreints dans les cadavres de ceux qui étaient écrasés, tandis que ceux qui n'étaient point atteints s'élevaient en tourbillons et formaient une nue épaisse capable d'intercepter les rayons directs du soleil. C'est surtout dans le territoire des Saintes-Maries et au mas d'Avignon qu'ils pullulent davantage*[23].

Non seulement le ciel, privé de lumière, devient menaçant, mais il s'écroule littéralement sur les têtes des Arlésiens. En 1750, *vers le milieu du mois de juillet, un peu avant le soir, on s'aperçut que l'air s'obscurcissait dans quelques endroits, et que ces nuages n'étaient que d'effroyables troupes de sauterelles. Ce spectacle fut bientôt suivi de la chute même de ces insectes, semblable à celle d'une masse énorme, ou d'un amas de nuées, que leur poids fait descendre du ciel*[24].

En 1718, elles entrent dans les maisons et l'on en trouve jusque dans les lits : *Dans le mois de juillet, il y en eust un vol qui resta dans la ville sept ou huit jours ; les murailles en estaient couverte ; par les cheminées elles entraient dans les chambres ; on en trouvait dans les lits ; on ne pouvait sortir sans en avoir dans les cheveux et dans la perruque. Enfin les mouches sont moins nombreuses dans le mois d'aoust que le furent ces animaux*[25].

Même constat, effrayant au XX^e^ siècle ; on patauge, on s'enlise dans les sauterelles : *La Crau et la Camargue sont périodiquement ravagées par les sauterelles. L'invasion de cette année est formidable. On en a tué déjà des milliards et il y en a toujours. (…) L'autre jour un train, sur la grand-ligne P.-L.-M., a été arrêté. Les roues de la locomotive et des wagons patinaient dans une énorme bouillie de sauterelles écrasées. Ce seul fait suffit à donner une idée de la quantité extraordinaire de ces insectes*[26].

---

22. *Revue des Deux Mondes, Revue scientifique*, Invasion des sauterelles, A. Dastre, Paris, 1901.
23. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, comte de Villeneuve, tome 3. 1822-1829.
24. *Journal étranger*, Paris, juin 1755. Mémoire sur les sauterelles errantes.
25. *Le Mémorial d'Aix*, dimanche 1^er^ avril 1888 - b130016101_memoraix_1888_04_01. Feuilleton du *Mémorial d'Aix* – N° 11 Mémoires de Bouchet de Faucon, conseiller au parlement de Provence. IV Les Sauterelles – 1718.
26. *La Croix de Provence*, dimanche 13 juin 1920, Méjanes, Aix-en-Provence : 130016101_JX073_1920_06_13_1384.

## LA NOURRITURE DES SAUTERELLES : ÉTENDUE DES DÉGÂTS

*Le soir, les sauterelles entroient dans une terre. Le lendemain, tous les épics étoient par terre*[27].

La plupart des sauterelles sont végétariennes sauf quelques grandes espèces[28] qui, à l'âge adulte, sont omnivores ou carnivores. Les criquets, eux, sont exclusivement végétariens. Une sauterelle doit manger l'équivalent de son poids par jour, soit, en moyenne, deux grammes de végétaux. Son incidence sur l'agriculture n'est donc dangereuse que lorsqu'elle passe de l'état solitaire à l'état grégaire. Celui-ci entraîne une capacité de ponte multipliée par 250. Une fois éclos, les insectes se réunissent en troupeaux pouvant contenir des milliards d'individus, entamant un long périple à la recherche de leur nourriture[29].

Dans les années 1610, Étienne de Chiavary-Cabassole décrit, dans son livre de raison, leur impact sur l'agriculture en fonction de leur nombre[30] : *L'an 1611 a esté descouvert asses bone quantité de sauterelles le long desdits gages et tènemans du prieuré de Saint-Gilles mais pour cette année-là, n'ont endomagé les blés de ladite ferme que fort peu. L'année suivante 1612, ils se sont fort augmentés, ont non seullement endomagé les herbages dud. prieuré mais fait un grandissime dégast des blés qui, pis, est étant grosses, ont volé et traversé le petit Rosne et parcouru entièrement toute la Camargue (...), ont rongé jusques à la racine les herbages et comme bruslé et encore rongé plusieurs blés.*

Dans son domaine, *elles rongèrent les ognons entre deux terres, les chous et les hartichaux et généralement, tout ce qui estoit dans led. jardin. Il sembla soudain que le feu eust passé par l'herbe quand nous moissonions le sègle, la gerbe n'estoit pas plustot liée qu'elle en estoit toute couverte qu'on ne la voyoit point. Elles coupèrent un grand nombre d'épis aux blés (...), de sorte que quand nous moissonions, nous trouvions plus d'espis en terre qu'il ne s'en coupoit.*

Sans surprise, elles mangent tout ce qu'elles trouvent. En Camargue, ce sont des blés et des herbages, jusqu'à la racine ; dans les jardins, les légumes.

Un autre contemporain de ces terribles années 1610 compare la voracité des sauterelles à celle d'un troupeau de milliers de bœufs ou de chevaux : *En peu de jours, (elles) se firent cognoistre (dans la Camargue) par*

27. BM Arles, ms 783, Annales d'Arles.

28. Dont la grande sauterelle verte.

29. Le passage de la forme solitaire à la forme grégaire se fait au minimum sur quatre générations (moins d'un an), la durée de vie moyenne d'un criquet étant de trois à cinq mois.

30. BM Arles, ms 914, fol. 137.

*le dégast des herbages et prairies (...). C'est une chose estrange, que si elles attaquaient une prairie de quinze ou vingt saumées, qui sont plus de quinze mille arpens en moins de sept ou huit heures, elles la dévoraient toute : ce que n'eussent pas fait trois ou quatre mille bœufs ou chevaux.*

Les dégâts évalués à plus de 20 000 setiers de blé, soit 15 000 arpents de terre cultivées, correspondent à environ 5 533 hectares[31]. Le tout anéanti en seulement 8 heures.

Ensuite : *Après qu'elles ne trouvèrent plus rien au territoire de la Camargue, toutes passèrent le Rosne, tant du costé du Languedoc, que de la Provence, et gouspillant tout où elles passaient, vinrent à Tarascon et Beaucaire, là où ne pouvant faire mal aux bleds (estans déjà recueillis), elles mangèrent ou rongèrent toutes les herbes des jardins, et les lusernes que l'on sème en ce pays là, pour du foin à engraisser les chevaux de labeur*[32].

Ce texte du XVIIIe siècle, comme le suivant, rappelle que c'est l'essentiel de l'économie arlésienne que les sauterelles détruisent. Car, au-delà de la destruction des herbages, c'est la survie des troupeaux, notamment d'ovins, qui est mise en péril par l'absence de nourriture.

Outre les blés, les herbages, le foin et les légumes, la vigne n'est pas non plus épargnée. On craint *que si ces œufs venaient à éclore, ils ne produisent un si grand nombre de sauterelles que la campagne ne fut totalement ravagée, et les blés, vins et herbages (seuls revenus et commerce de cette ville) entièrement consumés par ces insectes, comme le furent l'année dernière la plupart des quartiers du territoire de cette ville qui en furent attaqués (...)*[33].

L'évaluation des pertes est toujours considérable. D'autant qu'un malheur n'arrive pas toujours seul. Durant les années 1719 à 1723, les sauterelles furent présentes sur le territoire, alors que sévissait, au même moment, la dernière grande peste provençale.

Selon les années les pertes sont plus ou moins importantes, mais jamais négligeables : *En cette année (1720), les sauterelles firent un si grand dégât aux récoltes d'Arles qu'on perdit la moitié des grains*[34].

L'année 1723 fut « relativement » plus clémente : *En cette année, les sauterelles diminuèrent un peu leurs ravages et le dégât ne se porta qu'à environ le quart de la récolte des grains*[35].

31. Chiffres cités dans « Rapport présenté à l'Académie de Marseille (...) par MM. Rostan et Delyle-Saint-Martin, 1804. BM Arles - Fonds patrimoniaux – Ms AA 29880.

32. *Le Mercure françois*, 1613, p. 130. Texte cité dans *Annales de Provence*, par J. Rance. Le texte original est d'Antoine Berlandier (voir bibliographie).

33. ACA - BB44 - 18 février 1720.

34. BM Arles, ms 783, Annales d'Arles, p. 645.

35. BM Arles, ms 783, Annales d'Arles, p. 673.

À Marseille, au XIXe siècle, elles semblent cependant avoir établi certains choix : *Des champs entiers de haricots, de pommes de terre, d'oignons, etc. ont été moissonnés et dépouillés de toute leur verdure ; et si ces insectes semblent avoir respecté les pois chiches, les pommes d'amour et les haricots noirs, principalement ceux de ces derniers légumes qui ont été semés de très bonne heure, ils se sont bien dédommagés par tout le mal qu'ils ont occasionné dans les prairies et dans les vignes*[36].

À la même époque, à Arles, la technique de grignotage des sauterelles est finement étudiée : *Les insectes, dans le premier domaine, attaquent l'épi de blé par la tige dont ils dévorent la substance et en dessèchent la plante jusques à la paille, au point de ne plus permettre à sa tige d'obtenir la maturité nécessaire. Sur celui de Frignans*[37]*, les sauterelles s'élèvent jusque sur la tige elle-même et corrodent ainsi toute la granaison. Ces effets sont déplorables dans ces moments surtout où nous touchons à l'époque de la coupe des blés (…)*[38].

## LA LUTTE CONTRE LES SAUTERELLES

### Techniques de chasse

Les techniques de lutte contre les sauterelles évoluent peu au cours des siècles et sont adaptées aux différents âges de l'insecte. En général, on ramasse les œufs qui sont ensuite enterrés ou noyés. Les sauterelles à peine écloses sont, quant à elles, écrasées, brûlées ou enterrées dans des fosses. Enfin, les sauterelles ailées sont le plus souvent chassées au linceul.

Voici un excellent résumé de ces différentes techniques de chasse, datant de 1722 : *Monsieur, je travaille depuis trois ans à la chasse des sauterelles de la manière suivante qui se conforme à ce qui se pratiqua aux années 1614 et 1615. On fait ramasser les tuyaux des œufs qui se trouvent dans la terre, on les brûle ensuite lorsque les sauterelles commencent à être formées et qu'elles sont encore si petites qu'elles ne sauraient se remuer, on a de la paille qu'on distribue en monceaux à tous les endroits où il y en a des pelotons le matin, qui se réservent à cause de la fraîcheur et on les brûle en mettant le feu à cette paille, ou bien on les écrase quand elles sont un peu plus grosses, on a des linceuls percés au milieu avec un sac qui y est attaché, et deux personnes à chacun de ces linceuls parcourent les herbages ou les endroits qui en sont le plus remplis, et à mesure qu'elles avancent, tenant chacun le linceul d'un côté, les sauterelles se jettent dans ce sac qui se trouve au milieu du linceul. Comme on a déjà dit, d'autres font divers fossés avec des creux bien profonds, faits en*

36. BM Arles - Fonds patrimoniaux – Ms AA 29880. *Rapport présenté à l'Académie de Marseille dans sa séance du 22 messidor an 12, sur les dégâts occasionnés par les sauterelles dans divers quartiers du territoire de cette ville, et sur les meilleurs moyens à employer pour détruire ces insectes*, par MM. Casimir Rostan et Delyle-Saint-Martin.

37. Frignans : mas et quartier des Saintes-Maries-de-la-Mer.

38. ACA F93 – Animaux nuisibles. Lettre du maire au préfet – 12 juin 1824.

*taluds par dedans, c'est à dire beaucoup plus large par le bas que n'est leur ouverture. Les sauterelles en sautant se jettent dans ces trous dont elles ne sauraient se tirer et on les couvre de terre (…)*[39].

Un siècle auparavant, les techniques étaient déjà identiques : *...lesquelles sauterelles seront cuilhies soit avec de linceuls ou a faire de petits fossés dans lesquels on les faira entrer et couvrir ou bien lesd. sauterelles seront bruslées avec la paille (…)*[40] ; brûlées lorsqu'elles sont encore rampantes et capturées dans des draps lorsqu'elles sont ailées. La seule notable évolution, quels que soient les périodes ou les lieux, sera due à l'apparition de la chimie et des pesticides.

***La chasse aux œufs***

En ce qui concerne la récolte des œufs, deux termes sont utilisés de manière concomitante, le ramassage et la cueillette : *Mais au printemps de l'an 1614, (…) il fut résolu de faire amasser le plus de ces tuyaux que l'on pourroit trouver*[41]. *(…) La communauté fut obligée d'en faire faire la chasse et la cueillette*[42].

***Écraser l'ennemi***

Cependant, si la cueillette est la pratique la plus courante, il arrive qu'on essaie aussi de les écraser. On utilise alors des sacs de sable, comme en cette occurrence du XVII[e] siècle : *Sur un avis donné aux députés, que plusieurs œufs commençaient d'éclore (…), ils firent écraser tout ce qu'on trouva d'œufs à coups de sachets plein de sable (…)*[43].

Afin d'améliorer le rendement et diminuer l'effort, il apparaît parfois des propositions de les écraser par le moyen de rouleaux. Cependant, cette technique ne fut guère usitée : une lettre de Laudun père, au maire d'Arles, du 19 avril 1872, expose qu'il projette la fabrication de rouleaux ayant de trente à quarante centimètres de diamètre, sur cinq d'épaisseur, afin de *les passer où il y aurait des sauterelles à détruire*[44].

***Nettoyage par le feu : brûler les morts et les vivants***

Aussi bien les œufs que les sauterelles à peine nées peuvent, selon certaines conditions, être détruits par le feu. Cette chasse est primordiale ; les sauterelles visées, non encore ailées, sont beaucoup plus faciles à

39. ACA, BB106. Lettre à M. de Nouy, subdélégué de M. l'intendant à Nîmes, le 4 septembre 1722.

40. BM Arles, ms 1398. Livre des conseils et assemblées du corps de la levaderie de La Corrège et Camargue Major. Conseil du 3 mai 1665.

41. *Le Mercure françois*, 1613. Texte cité dans *Annales de Provence* par J. Rance.

42. BM Arles, ms 783, Annales d'Arles.

43. *Le Mercure françois*, 1613. Texte cité dans *Annales de Provence* par J. Rance.

44. ACA F93 – Animaux nuisibles.

maîtriser. On en détruit alors un très grand nombre, à condition de posséder de la paille en quantité suffisante...

En mai 1740, divers particuliers du corps *en avoient fait brusler une très grande quantité, mais comme on en voit tous les jours éclaure de nouvelles, il conviendroit de les faire brûler et même de commancer à les faire chasser avec des linseuls la semaine prochaine, si l'on voit qu'il s'en trouve d'asses grosses pour en faire ainsi la chasse.*

Les syndics reviennent encore sur la très grande quantité de sauterelles brûlées tant au Mas de Vert qu'à celui de Caseneuve. Il est délibéré de continuer la chasse *non seulement par le feu et autant qu'on trouveroit de la paille mais encore avec des linseuls [...] adjoutant qu'un cestier des sauterelles d'aujourdhuy en coûteroit plus de dix quand elles auroint été plus grosses*[45].

Voici une description de cette technique à l'orée du XIXe siècle : *On prépare au centre d'une certaine contenance de terrain, une espèce de bûcher de mauvaises herbes sèches, de buisson, d'arbustes, de roseaux et de la paille bien sèche qu'il faut tenir bien large et de peu d'épaisseur. D'autres hommes armés (...) de balais poussent toutes les sauterelles sur ce bûcher, alors on y met le feu et ils y repoussent celles qui voudraient échapper à cet auto da fé. Ce moyen est encore économique. On n'a pas besoin d'enlever les cadavres brûles qui sont devenus rouges comme des écrevisses cuits, excepté qu'on veuille profiter des cendres pour engrais*[46].

Le feu est, avec des risques considérables, particulièrement efficace. Cependant, cette solution présente l'inconvénient de ne pouvoir se dérouler dans les récoltes, le remède devenant alors pire que le mal. Elle est donc souvent limitée aux terrains non cultivés qui correspondent, par chance, aux lieux de ponte et d'éclosion. Les terres à céréales peuvent être brûlées, mais seulement tardivement, après la moisson. Au XIXe siècle, la pratique est soumise à l'approbation du préfet, comme en 1819 lorsque celui-ci donne approbation à un arrêté du maire de la ville d'Arles *relatif à l'incinération des terres infestées de sauterelles*[47].

**Les inconvénients de la chasse**

Lorsque l'on met le feu aux terres après la moisson, il faut tenir compte de pratiques ancestrales, telle que le glanage, qui ne peut être aboli sans grave conséquence. Cet arrêté du 20 juin 1819[48] essaie de concilier tous les usages :

---

45. BM Arles, ms 403 : Livre des conseils et assemblées du corps de La Corrège et Camargue Major. Conseil du 22 mai 1740.
46. BM Arles – Fonds patrimoniaux – D'Eyminy – Ms 899.
47. ACA F93 – Animaux nuisibles – Lettre du sous-préfet du 2 juillet 1819.
48. ACA F93 – Animaux nuisibles.

*Le maire de la ville d'Arles, considérant qu'un très grand nombre de sauterelles s'étant réfugié dans les terres semées en blé, il n'a pas été possible de leur donner la chasse jusqu'après la moisson, mais qu'après la coupe des blés il est d'une nécessité absolue d'en détruire le plus grand nombre possible avant leur ponte.*

*Que le seul moyen d'y parvenir avec succès, c'est de mettre sans retard le feu aux chaumes des terres infestées par ces animaux et aux buissons qui leur servent de refuge, et reprendre leur chasse dans les pâturages qui les avoisinent ;*

*Que pour ne pas priver les pauvres du produit du glanage qui est leur principale ressource pour se substanter pendant l'hiver et en même temps pour hâter le plus possible l'incinération des terres qui seront désignées, il faut fixer l'époque où leur glanage devra être terminé ;*

*Arrête, article premier : les fermiers des domaines du pont de rousty, de seignoret, st andiol et de lubieres, feront commencer les glanages de leurs terres par celles qui ont été ou qui sont infectées de sauterelles ;*

*Article 2e : le dit glanage sera terminé le lundi 28 du courant et le dit jour il sera mis instantanément le feu aux chaumes des dittes terres et aux buissons qui les entourent d'après le mode qui sera par nous ordonné ;*

*Article 3e : les fermiers des domaines désignés ci-dessus feront labourer les dittes terres aussitôt après leur incinération (…).*

*Le sieur (Louis) Manson, inspecteur des chaussées est chargé de l'exécution du présent arrêté, il aura sous ses ordres les quatre gardes champêtres de la camargue.*

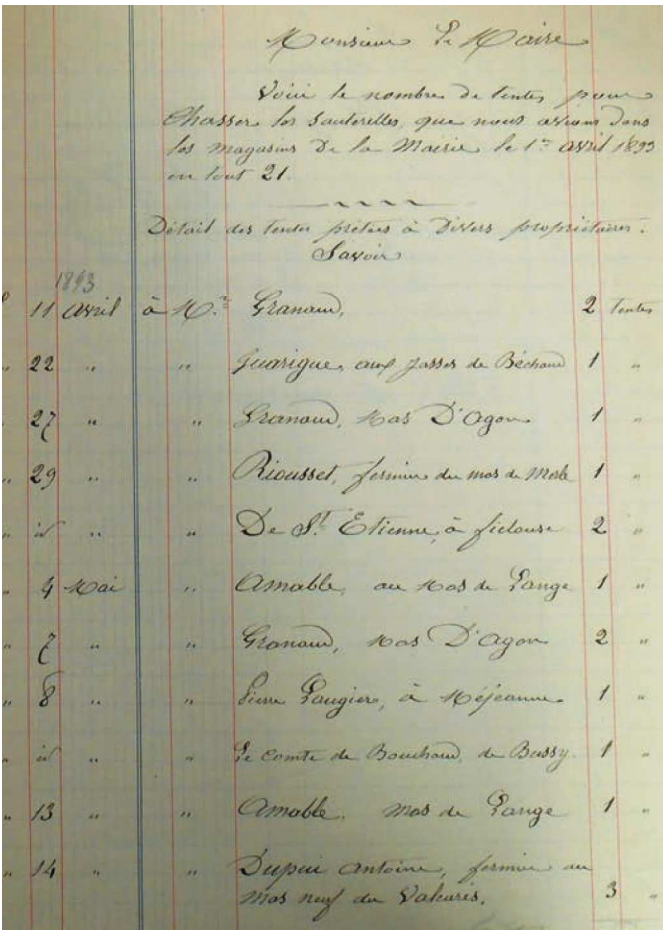
Un autre inconvénient de la chasse, hors des terres à céréales, est le piétinement des chasseurs : *Quoique ce travail tendit à un avantage général, cependant ceux qui avaient des sainfoins et des preds auprès de la ville ne laissaient pas de se plaindre de ce qu'en cherchant les œufs de sauterelles, on gâtait leurs herbages*[49].

**La capture des sauterelles ailées : linceuls, draps, linges et filrts**

Pour attraper au vol les sauterelles, il s'agit de mettre en place des pièges aériens. Les morceaux de tissus tendus sur le passage des insectes, appelés « linceuls » sont les plus fréquents.

La chasse s'organise alors sur place, par équipes, appelées parfois « chiourmes » au XIXe siècle : *Dès leur apparition j'ai établi des ateliers pour leur donner la chasse. Des chiourmes de femmes et d'hommes armées de grands linceuls qu'elles étendent par terre et sur lesquels elles poussent les*

49. *Le Mémorial d'Aix*, dimanche 1er avril 1888 - b130016101_memoraix_1888_04_01. Feuilleton du *Mémorial d'Aix* – N° 11 Mémoires de Bouchet de Faucon, conseiller au parlement de Provence. IV Les Sauterelles – 1718.



Monsieur Le Maire

Voici le nombre de tentes pour chasser les sauterelles que nous avions dans les magasins de la Mairie le 1er avril 1893 en tout 21.

Détail des tentes prêtées à divers propriétaires. Savoir

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1893 11 | avril | à M. | Granaud, | 2 tentes |
| 22 | " | " | Jouarigues aux Jasses de Béchaud | 1 " |
| 27 | " | " | Granaud, mas d'Ogon | 1 " |
| 29 | " | " | Rioussset, fermier du mas de Mob | 1 " |
| id | " | " | De St Etienne, à Fitoussi | 2 " |
| 4 | mai | " | Amable, au mas de Fauge | 1 " |
| 6 | " | " | Granaud, mas d'Ogon | 2 " |
| 8 | " | " | Veuve Faugier, à Méjeanne | 1 " |
| id | " | " | Le Comte de Boutbaud de Bussy | 1 " |
| 13 | " | " | Amable, mas de Fauge | 1 " |
| 14 | " | " | Dupuis Antoine, fermier au Mas neuf des Vaheres. | 3 " |

**Nombres de tentes dites appareils cypriotes (21 en tout) dans les magasins de la mairie, avril 1893. Détail des tentes prêtées à divers propriétaires.**
*(ACA, F93.)*

*sauterelles, en remplissent des sacs qu'on vide dans des trous faits exprès et qu'on comble de terre lorsqu'ils sont remplis*[50].

Cet exemple illustre la technique de la chasse au linceul posé à plat. Voici maintenant celle, plus courante, du linceul mobile avec rebord[51] : *On prend des quarrés de toile (...), on adapte à 2 des côtés et vis à vis l'un de l'autre, des bâtons longs d'une toise et de 2 pouces de diamètre. (…) Alors deux hommes vigoureux empoignent les deux bâtons, et promènent cette toile dans tout le champ, tenant un des côtés (ras près) de terre et devant l'autre à l'angle de 45 ou 50 degrés.*

La très ancienne technique du linceul peut parfois être améliorée par l'adjonction d'un sac : *On assemble deux linceuls, et dans la couture qui les réunit on ménage une ouverture à laquelle on adapte un sac. On se transporte sur le terrain occupé (…), des femmes au nombre de 10 ou 12, armées de branches d'arbres, tournent les sauterelles en formant un demi-cercle et s'avancent à petits pas en chassant ces insectes devant elles, en resserrant le cercle, jusqu'à ce qu'elles les aient forcées à se jeter sur les draps qui en sont couverts. Alors on réunit les quatre bouts et on secoue fortement de manière à étourdir les sauterelles et à les faire tomber dans le sac. Cela fait, on va quelques pas plus loin faire une autre battue ; quand le sac est plein on le vide dans un trou qu'un homme est occupé à creuser pendant qu'on chasse ces insectes et on les enterre à un mètre de profondeur.*

*Chaque groupe de travailleurs forme ainsi ce que nous appelons une tente ; le nombre de tentes est proportionné à la quantité de sauterelles et à l'étendue qu'elles occupent ; nous en avons eu cette année jusqu'à 14*[52].

On usa aussi ponctuellement de « l'appareil cypriote » : la technique du linceul perfectionnée. Au début du XX^e^ siècle, alors que *des invasions de sauterelles sont signalées, cette année, sur divers points de la France*, le journal *La revue des deux mondes* publie un article sur les moyens de lutte : on a remarqué que *l'acridien n'a pas de prise sur une surface lisse ; il ne peut escalader une paroi verticale ou fortement inclinée formée d'une toile cirée ou d'une bande métallique. On utilise ce fait pour arrêter les bandes d'acridiens au moyen de l'appareil cypriote*[53].

*On sait que l'île de Chypre a été, pendant plusieurs années, désolée par les ravages des acridiens*. Afin de les capturer on *leur opposait une barrière*

50. ACA F93 – Animaux nuisibles. Lettre du maire d'Arles au sous-préfet du 8 juin 1839.
51. BM Arles - Fonds patrimoniaux – D'Eyminy – Ms 899 – « Notes sur les sauterelles qui ont souvent dévasté le territoire d'Arles et surtout le territoire qu'on appelle la Correge, pour être communiquées à l'académie de Marseille – en 7bre 1804 ». Folio 114.
52. ACA F93 – Animaux nuisibles. 1852 – Lettre du maire au sous-préfet.
53. *Revue des Deux Mondes, Revue scientifique*, Invasion des sauterelles, A. Dastre, Paris, 1901.

*de toile tendue sur piquets, de 65 centimètres de hauteur, continuée en haut par une bande de toile cirée de 20 centimètres de largeur. Ces bandes ont environ 50 mètres de longueur ; elles sont fixées à des pieux distants d'environ deux mètres l'un de l'autre. On les associe par deux, de manière à former un V ouvert devant la troupe des insectes. Ceux-ci s'acharnent vainement à franchir l'obstacle : ils grimpent jusqu'à la toile cirée, ne peuvent s'y fixer malgré leurs efforts et retombent au pied de la barrière les uns sur les autres. Ils s'accumulent ainsi dans des fosses ménagées au fond de l'appareil et destinées à devenir leur tombeau. Lorsqu'en effet ils y sont tombés, ils n'en peuvent plus sortir, grâce à l'existence d'un cadre de zinc poli de 10 centimètres de hauteur qui ne leur fournit aucune prise. C'est là qu'on les écrase et les enterre. Grâce à ce moyen, l'administration anglaise de l'île est parvenue, en quelques années, à extirper entièrement le fléau.*

L'appareil cypriote est mentionné à Arles en 1893[54] lors d'un conseil municipal. Alors que l'on cherche des fonds pour financer le désastre, monsieur le Maire mentionne l'aide matérielle apportée aux propriétaires sous la forme *des tentes dites appareils cypriotes* [qui] *ont été, dès les premiers jours, mises à la disposition des propriétaires et fermiers.*

Il arrive, ponctuellement, que l'on utilise, ou préconise, des filets de pêche. Le 28 juin 1819, monsieur le maire, Perrin de Jonquières, accompagné de ses deux adjoints et de propriétaires, se rend sur place afin de constater les dégâts. Les sauterelles, bien développées, volant trop haut, il conseille plutôt que la technique habituelle des draps, d'essayer *des filets de pêcheurs, à mailles très étroites, comme pour la pêche des anguilles* tout en reconnaissant que cette méthode sera *plus longue et moins productive que la chasse avec des draps*[55].

Au début du XVII^e^ siècle, alors que des primes pour la chasse aux sauterelles ont été promises : *On vit soudain grande quantité de pauvres gens qui y accoururent, dont les uns fesoient leur chasse avec même filets de pescheurs en plein jour, les autres avec des linseuls, à l'aurore et fin matin, tous lesquels revenant à la ville chargés de leur proye*[56].

**Ensevelir les sauterelles**

Mortes ou vives, elles sont souvent enterrées, notamment dans des fossés. Ainsi en 1618 et 1619 : *Mon père faisait faire des tranchées de quatre ou cinq cannes de long et chassait ensuite les sauterelles avec des faisceaux et les conduisait ainsi jusques à la tranchée ; elles y tombaient dedans et ne pouvaient plus sortir ; on y jetait de la terre dessus, et c'est ainsi qu'il en tuait*

54. ACA D36 – Séance du 29 avril 1893.

55. ACA F93 – Animaux nuisibles.

56. Fassin, Émile, *Les années calamiteuses de l'histoire d'Arles*, Aix, Makaire, 1892, p. 47. BM Arles – Fonds patrimoniaux – Ms A 15124.

*une infinité dès qu'elles étaient escloses dans les herbages. Bien des gens en usèrent de même*[57].

Les sauterelles, même mortes, continuent de poser de graves inquiétudes. Les abandonner sur place à l'air libre conduit rapidement, au vu des quantités énormes de cadavres en putréfaction, à empester l'air et provoquer des « infections » : *La puanteur de ces bestioles mortes étant fort à craindre, les députés firent crier que l'on n'eut à les bruler de peur d'en infecter l'air : et que ceux qui étaient près du Rosne les eussent à jeter dedans : et enjoignirent aux autres de faire des fosses, et les mettre si avant en terre qu'il n'en peut advenir d'incommodités*[58].

De là à faire un lien avec des maladies ou des épidémies qui fréquemment se présentent en même temps, il n'y a qu'un pas. D'autant plus justifié que ces cadavres, accumulés au fond des puits, sur les rives des fleuves, dans les canaux, rendaient impropre à la consommation l'eau ainsi souillée.

On va donc se préoccuper avec beaucoup d'attention de la disparition des cadavres et, notamment, de leur enfouissement : *Les sauterelles seront enfouies dans des trous recouverts de terre d'un mètre de hauteur et bien battue pour éviter les exhalaisons, et dans les trous les plus vastes, les sauterelles seront étouffées avec de la chaux vive*[59].

La pratique reste sous la haute surveillance de l'autorité. En 1820, c'est l'adjoint au maire qui réceptionne les œufs recueillis et portés à la mairie : *Ces divers œufs, ainsi que les premiers, ont été portés ensuite hors la ville où nous nous sommes rendus sans les perdre de vue, et les avons fait enterrer dans un trou très profond, à côté du chemin dit des murailles, attenant le pré de l'hôpital (…)*[60].

Autres lieux de « sépulture », au XVIII^e siècle, alors qu'une grande quantité a été portée à l'hôtel de ville : *Lesquels œufs on avait au commencement fait brûler mais outre qu'avec beaucoup de bois, il ne s'en brûlait guère, même que cette brûlure attirait une odeur très mauvaise. Il fut jugé à propos de les faire consumer avec de la chaux dans de grands trous qui ont été faits, premièrement à la croisière et ensuite au bord du Rhône hors la porte la roquette*[61].

---

57. *Le Mémorial d'Aix*, dimanche 1^er avril 1888 - b130016101_memoraix_1888_04_01. Feuilleton du *Mémorial d'Aix* – N° 11 Mémoires de Bouchet de Faucon, conseiller au parlement de Provence. IV Les Sauterelles. (Note en post-scriptum dans le manuscrit).
58. *Le Mercure françois*, 1613. Texte cité dans *Annales de Provence* par J. Rance.
59. ACA F93 – Animaux nuisibles – Arrêté du maire du 15 mai 1819, Article 4^e.
60. ACA F93 – Animaux nuisibles.
61. ACA BB44. Conseil du 10 mars 1720.

**Des techniques « étrangères »**

En Allemagne et en Algérie, plus ponctuellement à Arles, du XVIIIe au XIXe siècle, les premières réactions face aux sauterelles conduisent les habitants à essayer de les faire fuir en les effrayant.

C'est le cas, en Allemagne, en 1750. Le seigneur du Canton *ayant fait avertir les voisins et rassembler tous ces sujets, il leur prescrivit l'ordre qu'ils devaient suivre, dont la plus importante partie consistait à pousser de grands cris et à faire beaucoup de bruit, en frappant avec violence sur diverses sortes d'instruments de cuivre.* La méthode *réussit avec bonheur.* Cependant, les sauterelles se posèrent plus loin où elles commirent d'énormes dégâts.

En Algérie : *Nous avons assisté en 1864 et 1866 à des scènes d'autant plus navrantes qu'elles empruntaient quelque chose aux bacchanales (...). À voir mettre à contribution tout ce que les batteries de cuisine avaient d'instruments résonnants ; à voir les femmes, les enfants, les vieillards, tout ce qui pouvait se mouvoir, s'agiter, crier, prendre une part active à l'expulsion des sauterelles, on se serait cru (…) au milieu de ces scènes étranges (…). Quelle bizarre lutte et quel triste spectacle*[62] *!*

**Le labourage des terres infestées**

Partout, alors que les sauterelles ont déjà pondu, il fut essayé le labourage des œufs. C'est le cas dans la Marche de Brandebourg, au milieu du XVIIIe siècle : *Le premier expédient, qu'on mit en usage, fut de bouleverser rapidement les terres, le labourage devant détruire une partie des œufs. Mais cela n'était pas possible partout*[63].

C'est également le cas en Sardaigne. Cette île, comme la Camargue, est une région qui fut régulièrement envahie par les sauterelles. Elle l'est encore de nos jours[64]. En mars 1892, le conseil municipal de Villanovaforru est contraint, pour éviter la dévastation, de rendre obligatoire la destruction des sauterelles. Chaque famille doit fournir, à tour de rôle, tous les hommes du foyer ayant entre 18 et 60 ans. Quelques articles de l'arrêté sont intéressants :

> *Article 1 : Quand les œufs des sauterelles ne sont pas encore éclos, on les détruira facilement en passant la charrue, avec la pioche ou la herse, puis on fera paitre les cochons.*
>
> *Article 2 : Il ne suffit pas de récolter les œufs ; il faut aussi ou les écraser ou les enterrer à une profondeur d'au moins 50 cm.*
>
> *Article 4 : Selon les terrains, on peut utiliser avec profit le roulage en faisant pression, avec un gros cylindre de fer et de bois dur.*

62. *Invasion des sauterelles*, Amédée Maurin, Paris, Alger, 1866.

63. *Journal étranger,* Paris, juin 1755. Mémoire sur les sauterelles errantes.

64. Juin 2022, le *Dociostaurus maroccanus* envahit à nouveau la Sardaigne. C'est alors plus de 40 000 hectares qui sont touchés.

Bien entendu, en dehors du feu et du roulage, les draps et les fosses restent incontournables (articles 5 et 6).

Outre toutes les techniques déjà rencontrées, on voit apparaître pour la première fois, une aide auxiliaire à cette chasse aux insectes : les cochons. Nous verrons plus loin que d'autres animaux, en particulier certains oiseaux, eurent et ont encore un rôle prépondérant dans cette lutte.

À Arles, cette solution du labourage des terres infestées est envisagée dans de rares occurrences, à la fin du XIXe siècle. Non pas, comme dans les exemples ci-dessus, pour détruire les œufs, mais : *La zone des terrains sur lesquels les criquets ont opéré leurs pontes devra être labourée par le propriétaire ou fermier, avant le premier mars, à une profondeur de 0,20 c, de manière à exposer les œufs aux intempéries de l'hiver et en assurer ainsi la destruction*[65]. Cet arrêté préfectoral fut d'ailleurs plutôt suivi d'amendes que d'effets, les propriétaires arlésiens se refusant à labourer des terres servant *à la dépaissance de leurs bestiaux.*

**L'apparition de la chimie**

Dans la région arlésienne, l'apparition de la chimie est perceptible à la toute fin du XIXe siècle. Ce sont d'abord des personnes privées qui font des expériences : *Dès la nouvelle donnée par la voix des journaux, annonçant une invasion de sauterelles en Camargue, je me suis transporté au lieu dit « Le Mas d'Agon », dans la propriété du sieur Granaud, pour y expérimenter un liquide dont je suis l'inventeur et qui sous le titre commercial « Le Violent » présente aux intéressés un insecticide infaillible dans son application. (...) Par les résultats obtenus dans mon expérimentation, j'ai acquis la certitude que la gent acridienne ne pouvait résister ni vivre devant mon produit*[66].

Puis les journaux mentionnent les premiers insecticides. Le 2 mai 1895 : *À Arles, les sauterelles viennent de faire leur apparition en Camargue. Voici, pour les détruire, les moyens recommandés par M. Amalbert, professeur spécial d'agriculture à Arles. Les traitements entrepris l'année dernière ont suffisamment démontré que l'efficacité de la lutte était absolue ; lorsque les traitements pratiqués avec des solutions diluées de monosulfure de sodium étaient exécutés, dès le début de l'éclosion. En conséquence, les propriétaires et fermiers sont invités à employer cet insecticide et à commencer la lutte sans retard*[67]. Trois semaines plus tard, le même journal[68] indique, pour parvenir à bout du fléau, le monosulfure de carbone.

65. ACA F93 – Animaux nuisibles – Arrêté du préfet – janvier 1894.

66. ACA F93 – Animaux nuisibles – Lettre au maire d'Arles, le 24 avril 1893, d'Eugène Charles, rue Sylvabelle, Marseille.

67. *Le Mémorial d'Aix, journal de la Provence*, 2 mai 1895.

68. *Le Mémorial d'Aix, journal de la Provence*, 26 mai 1895.



Mairie d'Arles

**DESTRUCTION**
DES
**SAUTERELLES**

Le Maire de de la ville d'Arles,

Considérant que le territoire de la Commune d'Arles est menacé sur divers points de l'invasion des sauterelles;

Considérant qu'il est du plus grand intérêt général d'arrêter ce terrible fléau avant qu'il ne se soit entièrement développé;

*Considérant*, en outre, que le travail de destruction déjà fait sur plusieurs Domaines ne peut profiter qu'autant que le mal sera vivement combattu partout où il apparaîtra,

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER:

Tout Propriétaire ou Fermier sur le domaine duquel s'est montré ou se montrera le premier germe du fléau, devra venir immédiatement en faire la déclaration au Secrétariat de la Mairie.

ARTICLE DEUXIÈME:

Le Commissaire Central et les Gardes-Champêtres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

*Fait à Arles, en Mairie, le* 15 *mai* 1875.

Le Maire d'Arles,

**Léon MAUCHE.**

**Affiche de 1875 portant arrêté du maire de la ville d'Arles invitant les habitants à prévenir les autorités dès l'apparition des sauterelles.**
*(ACA, F93.)*

**Les recettes de sorcière**

Parmi les moyens employés au cours des siècles à détruire les insectes, les « recettes de sorcière » font étonnamment défaut. Une des très rares rencontrées est due à un journal parisien et est assez tardive puisque datant de l'année 1804[69] : *Les sauterelles causent de grands ravages dans le Lyonnais et dans la partie du Dauphiné qui est sur la rive du Rhône. Voici un moyen de les détruire : « Prenez de la poudre à canon, du souffre, des excréments de chien, des plantes de rue, de sabine ; pilez, mêlez ; mettez assez de poudre pour enflammer et faire des cartouches. Brûlez-en autour du champ où sont les sauterelles, et jetez-en d'enflammées au milieu de ce champ.* Notons, malgré son côté très « alambiqué », que cette technique revient à conseiller de brûler tout simplement les sauterelles...

**Une priorité pour la réussite de la chasse : être informé**

La chasse aux sauterelles nécessite une promptitude de réaction impossible sans un vaste réseau d'échanges et d'informations.

En 1779, une lettre des consuls d'Arles à Mgr l'Intendant du Languedoc[70] prévient : *Nous venons d'être informés, par des ménagers de cette ville qui exploitent des domaines en la province du Languedoc qui longent le fleuve du Rhône, depuis la ville de Saint-Gilles jusques à Silverreal, que les sauterelles se sont multipliées dans ces quartiers à un point qu'il est à craindre non seulement que les insectes ne portent un tort infini à la récolte pendante, mais plus encore à celle des années subséquentes.*

Au XIX^e^ siècle, ce sont les gardes-champêtres qui sont chargés d'exercer une surveillance pointilleuse de la gent acridienne.

**Se coordonner**

La chasse aux sauterelles, quels que soient les moyens employés, demande une organisation rigoureuse. Avant tout, il y a lieu de se coordonner avec ses voisins, car chasser les sauterelles de son territoire est efficace mais à condition que tout le monde en fasse autant...

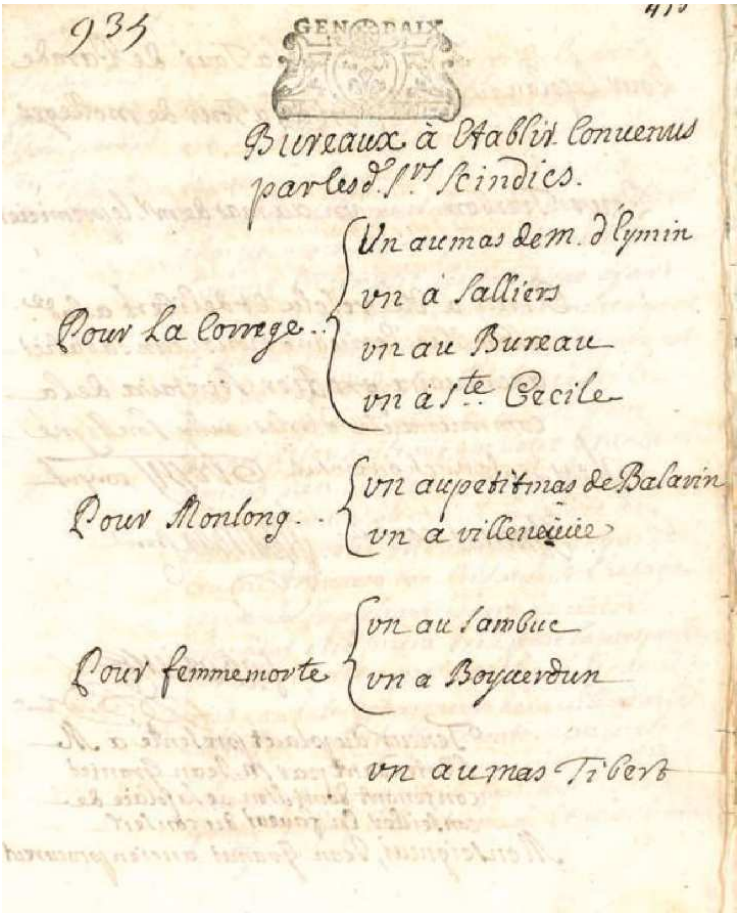
Le 18 février 1720 : *Les Consuls (...) préconisent également, pour rendre plus efficace la lutte contre ce fléau, de prévenir les villes voisines et de mettre en place au même moment la récolte des œufs (...).* Car l'année précédente, si la ville d'Arles avait bien recueilli tous ses œufs, les villes voisines ayant laissé les sauterelles éclore, elles vinrent aussi à Arles et furent la cause *de la perte totale de la récolte de la plupart des particuliers de cette ville*[71].

---

69. *Le Journal de Paris*, 27 juillet 1804.

70. ACA, BB 112 : Lettre des consuls d'Arles à Mgr l'Intendant du Languedoc, 28 mai 1779.

71. ACA BB44 1716-1720.




**1720 - Bureaux établis par les syndics dans les différents domaines et quartiers.**
*(ACA, BB44.)*

Non seulement le temps de la chasse doit être coordonné, mais il ne s'agit pas non plus, lorsqu'on octroie des primes pour cette chasse, qu'elles soient plus élevées que dans la ville voisine. Toujours en 1720, à Arles[72], les commissaires ont fait commencer la cueillette des œufs *qui se trouvent en grande quantité dans la terre* depuis une semaine. Il est donné trois sols pour chaque livre d'œufs *qui sera portée à l'hôtel de Ville*. Une grande quantité y a déjà été portée. E*n outre, les Consuls, informés que la ville de Tarascon n'offrant qu'un sol six deniers de la livre d'œufs, les Tarasconnais étaient venus déposer leurs récoltes à Arles, décident de proposer le même prix de la livre afin de réprimer les abus.*

**Organisation - octroi de primes - coût de la chasse**

Dès au moins le XVIe siècle[73], des primes sont octroyées à tous ceux qui contribuent à la chasse aux sauterelles. Longtemps, on a préféré payer les sauterelles au poids plutôt qu'à la journée, afin d'encourager le zèle des participants. Lorsque le salaire était à la journée, il correspondait généralement à celui d'un ouvrier agricole.

L'octroi de primes et récompenses nécessite toute une organisation qui vient compléter celle de la chasse. Outre la formation des équipes de chasseurs, il faut trouver des encadrants, des vérificateurs, des peseurs, des secrétaires, du matériel et des financements...

L'essentiel de l'organisation repose sur l'établissement de « bureaux » où, sous l'égide de l'administration et des « corps », associations territoriales, on surveille et tient scrupuleusement les comptes de la chasse aux sauterelles. On établit dans un premier temps des bureaux en ville. Mais ils se révèlent vite trop éloignés des lieux de récolte et font perdre du temps.

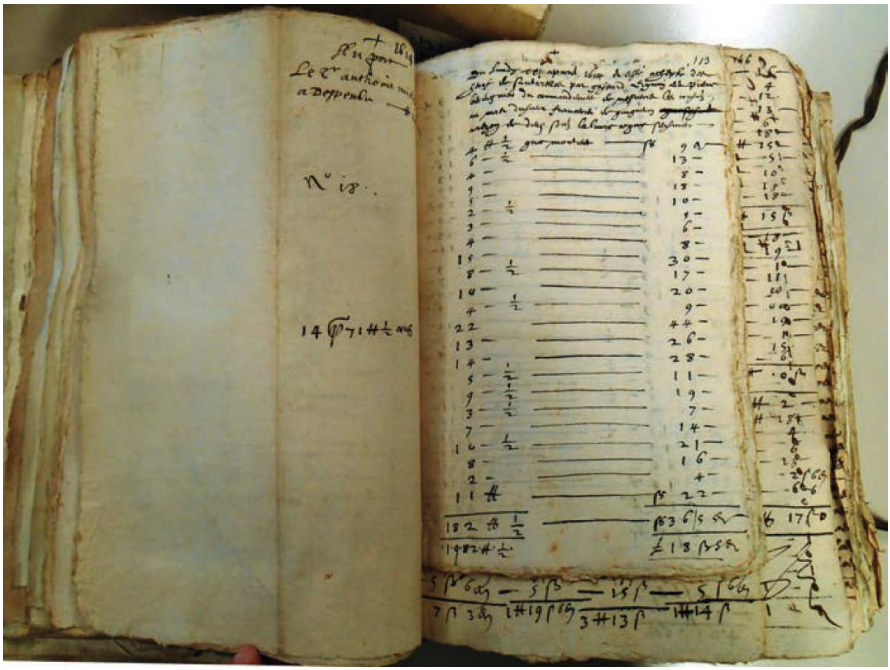
En 1614, *(…) tous lesquels revenant à la ville chargés de leur proye, trouvaient à chaque portal des gens de condition, de la part des consuls, qui après les avoir pezées et foulées aux pieds, leur fesaient leur payement. Mais enfin, ces animaux, d'une part, étant en si grande abondance, et d'autre (part), les chasseurs se faschant de revenir à la ville, si loing pour s'en décharger, les dits sieurs consuls avisèrent de loger dans des météries ces distributeurs de deniers, en façon que les chasseurs n'eussent à faire si long chemin, ce qui leur donna moyen de faire meilleure chasse et profiter d'autant plus*[74]. Des « bureaux » vont donc être installés près des terrains de chasse et se déplaceront en fonction de celle-ci.

Au début du XVIIe siècle, Loys Romany, marchand d'Arles, nous donne des précisions. Les œufs sont encore accueillis en ville alors que

72. ACA BB44 1716-1720 – Conseil du 10 mars 1720.

73. ACA CC563. 1554.

74. Fassin, Émile, *Les années calamiteuses de l'histoire d'Arles,* Aix, Makaire, 1892. BM Arles – Fonds patrimoniaux, Ms A 15124.



**Registre des comptes de la chasse aux sauterelles, cahier de l'année 1614.**
*(ACA, GG48.)*

les insectes le sont sur place : *L'on commit des habitants par les portes, pour les peser et les payer. Je fus commis la première semaine à la porte de la Cavalerie, avec le sieur François Pillier aussi marchand ; et l'y eut jour en lasdite semaine, que nous en remplîmes six sacs des œufs, lesquels nous faisions porter à la maison de ville. (...)* Puis, les sauterelles *commençant à naitre, l'on commit des mesnagers ou propriétaires des mas pour les recevoir au terroir, et la ville dépensa 23,574 livres*[75].

C'est ainsi qu'en 1720 : *Messieurs les consuls ont exposé aux syndics que le bureau de police (...) avait trouvé à propos entr'autres choses d'établir des bureaux à la campagne, pour y peser et ensuite enterrer les sauterelles qu'on aurait prises au linceul lorsqu'on cesserait de cueillir les œufs. (…) Il serait très expédient*[76] *que chacun de M. les syndics désignât l'endroit du quartier de son corps où il serait le plus commode d'établir des bureaux.*

Après de vives discussions, douze bureaux vont être établis qui pourront changer *quand le cas le requerra.* À chacun des bureaux, les syndics désigneront une *personne qui tiendra contrôle des sauterelles qui seront pesées, un peseur et un terraillon pour les enterrer.*

Afin de s'assurer de la bonne moralité des personnes employées à l'encadrement de la chasse et à la rémunération des chasseurs *lesquels employés viendront à l'hôtel de ville* avec les syndics *afin que messieurs les consuls soient informés de la qualité de ces personnes commises.* Ces personnes seront rémunérées une fois par semaine, alors même que l'on réglera le prix des sauterelles *sur le pied de 8 deniers la livre*[77].

Le 15 mai 1819, un arrêté du maire[78] évoque cette organisation toujours semblable : *employer un nombre considérable de femmes et d'hommes loués à la journée, au prix courant, et de les faire diriger par des hommes de confiance, lesquels seront eux-mêmes soumis à la surveillance d'une commission prise dans le sein du conseil municipal parmi les propriétaires ruraux.*

Les primes nécessitent la mobilisation de capitaux énormes, parfois difficiles à trouver. Aussi, on prévoit parfois une prime initiale modeste mais qui peut être augmentée au cas où les participants ne

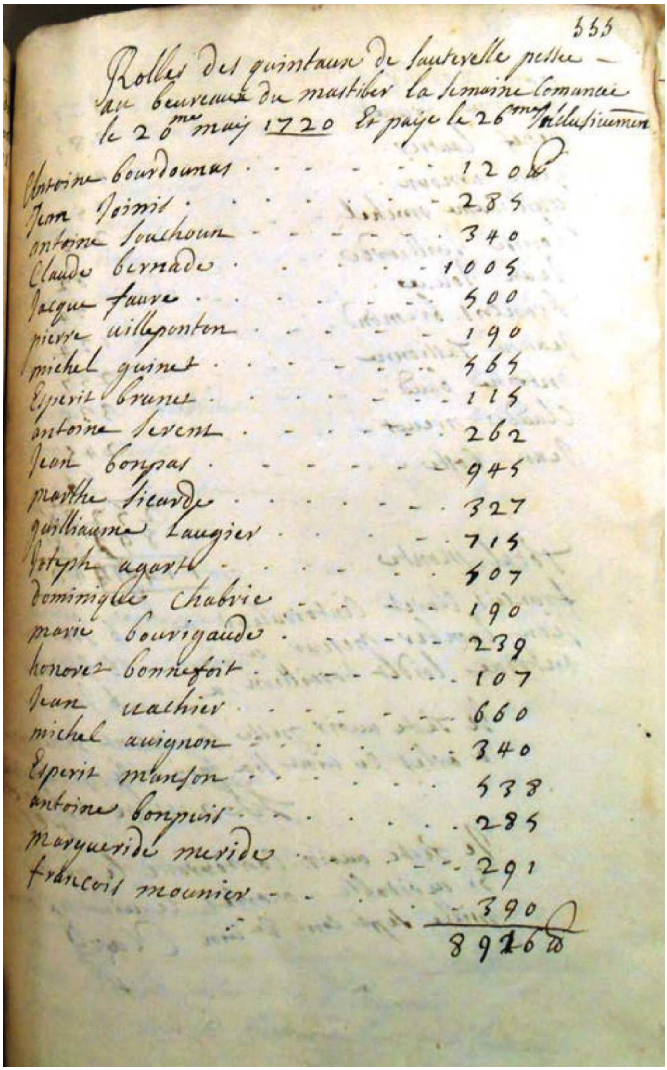
---

75. *Le Musée, revue arlésienne, historique et littéraire,* Émile Fassin, 2e série, n° 3, 1875. « Mémoire tenu par moy Loys Romany, marchand d'Arles, et escrit par main d'autruy, ne sçachant moy escrire, de tout ce qui est arrivé en Arles, et encore à quelques autres lieux, de remarquable, despuis l'an de grâce 1581 jusqu'au présent jour 14 febvrier 1621. »

76. « Expédient, moyen de terminer une affaire. *Il est expédient*, il est à propos. » *Nouveau vocabulaire de l'Académie française*, 1837, Avignon.

77. ACA BB44. Conseil du 5 mai 1720.

78. ACA F93 – Animaux nuisibles.


555

Rolles des quintaux de sauterelle pesée
au bureau du mastiber la semaine comancé
le 20me maij 1720 et paije le 26me dudit mois

| | |
|---|---|
| Antoine bourdoumas | 120 lb |
| Jean Joinet | 285 |
| antoine Souchoun | 340 |
| Claude bernade | 1005 |
| Jacque fauve | 500 |
| pierre villaponton | 190 |
| michel guinet | 565 |
| Esperit brune | 115 |
| antoine Serem | 262 |
| Jean bonpas | 945 |
| marthe Sicurde | 327 |
| guilliaume Laugier | 715 |
| Joseph agarit | 507 |
| dominigue Chabrie | 190 |
| marie bourigaude | 239 |
| honoré bonnefoit | 107 |
| Jean mathieu | 660 |
| michel auignon | 340 |
| Esperit manson | 538 |
| antoine bonpoil | 285 |
| maryueride meride | 291 |
| francois mounier | 390 |
| | 8926 lb |

**Compte des quintaux de sauterelles pesées au bureau de Mas Thibert en 1720.**
*(ACA, GG48.)*

seraient pas assez nombreux : *Délibération de faire faire le plus tôt qu'il se pourra la chasse aux sauterelles à 6 deniers par livre. On donnera jusqu'à 9 deniers si l'on ne trouve pas suffisamment de gens*[79].

**La prime au poids**

Durant les années 1612 à 1615, on offre deux sous la livre. En 1613[80] : *En premier lieu, il s'agit de la récolte des « tuyaux plein d'œufs » (...). Les consuls et échevins d'Arles, Tarascon et Beaucaire en offrirent 2 sols la livre. Environ quinze jours plus tard, tant on fit diligence, on avait ramassé plus de 600 quintals à Arles, 1200 à Tarascon et au moins autant à Beaucaire.*

Le calcul du poids s'établit le plus souvent en quintaux, ce qui ne manque pas, converti en nombre d'œufs ou d'insectes, de paraître énorme. La même quantité est récoltée, dans un laps de temps encore plus réduit, en mai 1819, alors que monsieur le Maire vient de mettre en place de nombreux groupes de chasseurs : *L'emploi de cette mesure a produit, dans l'espace de cinq jours seulement, l'effet salutaire de la destruction de plus de six cent quintaux de sauterelles. Vous remarquerez que vu la petitesse de ces insectes qui n'ont pas encore acquis la moitié de leur grosseur, quel nombre infini il en a fallu pour produire un tel poids*[81].

Selon les endroits, les comptes se font également en « sacs »[82] : du 24 au 29 mai 1819, on captura, au domaine de Rousty, 54 quintaux et au domaine du Seignoret 181 sacs environ.

En 1852[83], les poids sont toujours impressionnants ; ils vont de pair avec des dépenses notoires : *Cette dernière quinzaine, malgré la pluie, 915 sacs pesant en moyenne 45 kilos ont été récoltés*, ils s'ajoutent à ceux de la quinzaine précédente qui avait vu la récolte de 30 780 kilogrammes.

Les ressources financières de la commune sont alors épuisées, le maire supplie le préfet d'obtenir des subsides du gouvernement. Il a déjà été dépensé près de 5 000 francs. C'est ainsi que les subventions sont absolument nécessaires : *La chasse de 1852*[84] *a amené la destruction de plus de 87 mille kilogrammes de sauterelles n'ayant pas encore atteint leur entier*

---

79. BM Arles, ms 403 : Livre des conseils et assemblées du corps de La Corrège et Camargue Major. Conseil du 24 mai 1739.
80. BM Arles - Fonds patrimoniaux – Ms AA 29880. *Rapport présenté à l'Académie de Marseille dans sa séance du 22 messidor an 12, sur les dégâts occasionnés par les sauterelles dans divers quartiers du territoire de cette ville, et sur les meilleurs moyens à employer pour détruire ces insectes*, par MM. Casimir Rostan et Delyle-Saint-Martin.
81. ACA, Registre des délibérations, D-14, 1817-1821. Conseil municipal du 23 mai 1819.
82. ACA F93 – Animaux nuisibles.
83. ACA F93 – Animaux nuisibles – Lettre du maire au sous-préfet du 12 juin 1852.
84. ACA. Registre des délibérations, D22, 1851-1859 – Délibération du 16 août 1852.

*développement et qui étaient moyennement et « au grand moins » au nombre de 5 000 par kilogramme. Ces chiffres peuvent donner la mesure du péril s'il n'y était pas porté remède à sa naissance. La ville d'Arles ne doit pas supporter seule une dépense qu'elle fait dans l'intérêt de tous : l'État est venu à son secours cette année ; elle demande que le Département y contribue à son tour et elle prie le Conseil général de lui être en aide pour l'année prochaine comme pour l'année courante.*

Sous l'Ancien Régime, la communauté se rembourse aussi de ses dépenses en créant des impôts temporaires. À la fin du XVII[e] siècle, on demande au corps de la levaderie de la Corrège et Camargue Major de faire les avances pour la dépense qu'occasionnera la chasse aux sauterelles. En 1672, lorsqu'une partie de ce corps se plaint de cette responsabilité, elle en profite pour rappeler qu'à l'origine, ils *ne se sont unis que pour se deffandre aux inondations de la rivière par des chaussées et vuidanges de leurs eaux qu'on ne scauroit induire aucune union en justice pour la cueillette des sauterelles (…)*[85].

Les avances seront remboursées grâce à un impôt sur les récoltes. Celui-ci concernera prioritairement ceux que le fléau a les plus touché : *Les dépenses que la communauté serait obligée de faire à cette occasion lui seraient remboursées au moyen d'une imposition qui se percevrait sur les blés et vins du terroir des quartiers de camargues, plan du bourg et trébon lesquels étaient atteints de ces sauterelles, et non pas du quartier de la crau qui s'en trouvait exempt.* Basé, dans un premier temps, sur 2 % de la récolte, il peut être modifié en fonction des nécessités. C'est le cas en 1725 : *l'imposition du deux pour cent des sauterelles est réduit à un pour cent ; le Conseil a unanimement résolu de délibérer d'exiger en cette année un pour cent seulement sur les bleds de la prochaine récolte dont le produit joint à celui des arrérages que messieurs les Consuls sont priés de faire exiger incessamment, doit suffire pour l'entier remboursement de la communauté*[86].

Certaines années l'impôt prévu sur la récolte, bien que validé par arrêt du Parlement, n'est pas perçu. C'est le cas en 1719, comme nous l'indique Bouchet de Faucon[87], soulignant que ce qui est équitable et juste n'est pas toujours prégnant... *Il en coûta à la Communauté 44,000 L. pour ramasser les œufs, ou pour la chasse des sauterelles ; cela aurait pu se faire à beaucoup moins de frais si chaque particulier se fût attaché véritablement à faire cette chasse dans son bien et par les valets. La dépense de cette chasse*

85. ACA BB44. Conseil du 18 février 1720.

86. ACA BB45. Conseil du 16 mai 1725.

87. *Le Mémorial d'Aix*, dimanche 1[er] avril 1888 - b130016101_memoraix_1888_04_01. Feuilleton du *Mémorial d'Aix* – N° 11 Mémoires de Bouchet de Faucon, conseiller au parlement de Provence. IV Les Sauterelles.

*devoit estre prise sur la récolte, en prenant quatre cestiers pour cent. Comme on ne trouva personne qui prît cette exaction, cette dépense resta sur le compte de la Communauté. Il aurait pourtant esté avantageux qu'on l'eût prise sur la récolte ; il avoit mesme esté obtenu un arrest du Parlement qui homologuait la délibération de la Communauté qui l'ordonnoit ainsi ; cette dépense ayant été faite pour conserver les bleds, elle devoit estre prise de même. Dans ce cas, les rentiers en auraient payé la moitié, comme les propriétaires ; les personnes privilégiées et qui n'entrent point dans les dépenses de la Communauté en auraient payé leur part. Mais ce n'est pas toujours une raison que d'indiquer ce qui est avantageux pour que les Communautés le suivent.*

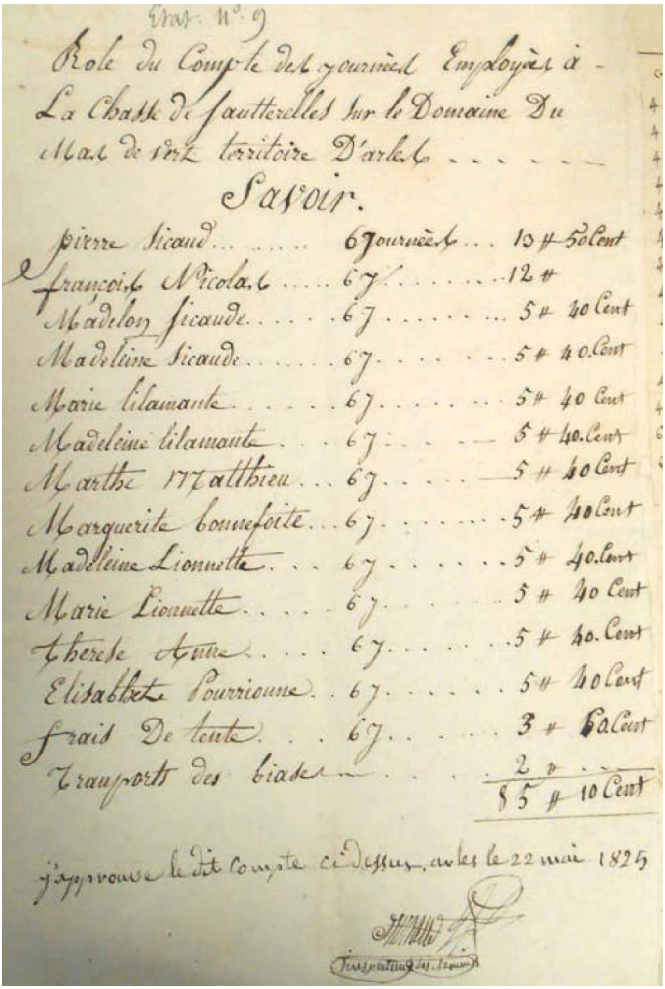
Au fil des siècles, le système reste inchangé. Quand cela est possible, les dépenses sont remboursées également au moyen d'emprunts. En 1666, on emprunte 2 000 livres à 5 % et on établit une imposition sur les particuliers *« à proportion des terres qu'ils possèdent »*[88].

Au XIXe siècle, lorsque l'on demande des subventions auprès de l'État par l'intermédiaire du préfet, l'argument incontournable est qu'on ne viendra pas à bout du fléau sans aides, et qu'il s'étendra bien au-delà des limites territoriales menaçant d'autres départements, *car quelle faible barrière que le Rhône pour des insectes que l'on sait traverser les mers*[89]. Et lorsque les moyens sont insuffisants, on prélève l'argent nécessaire sur les autres budgets. En 1822[90], Monsieur le Préfet autorise *à puiser dans la caisse municipale sur les fonds affectés à la construction de la route neuve dite de St Gabriel, et que de son côté, au fur et à mesure (…), il expédiera des mandats sur lesquels le receveur municipal se remboursera de ses avances.*

Toutes ces dépenses incluent le salaire des chasseurs, le coût de la perte de la récolte et la location de matériel. En 1825[91], outre le salaire des hommes aux tentes et de ceux qui chargent les voitures, des faucheurs, des femmes et des enfants, on trouve : le louage d'une tente à 60 centimes par jour pour 6 jours ; celui d'une charrette pour porter les vivres, puis une journée et demi d'une charrette à deux mules employée pour le transport des joncs ; trois journées d'une charrette à trois mules pour le même objet à Frignans, et une journée d'une charrette de deux mules au château d'Avignon. En plus de ces locations, il faut comprendre celle des sacs et celle des *voitures qui ont transporté la litière pour brûler*, visiblement différentes de celles qui ont transporté des joncs.

---

88. BM Arles, ms 1398 : Livres des conseils et assemblées du corps de la Levaderie de La Corrège et Camargue Major. Assemblée du 3 mai 1666.
89. ACA Registre des délibérations, D14, 1817-1821. Conseil du 23 mai 1819.
90. ACA F93 – Animaux nuisibles. Le 6 mai 1822.
91. ACA F93 – Animaux nuisibles.



Pros. N°. 9

Rôle du Compte des journées Employées à
La Chasse de Sauterelles sur le Domaine Du
Mas de Vert territoire D'arles . . . . . .

Savoir.

| | | |
|---|---|---|
| pierre Sicaud . . . . . | 6 Journées . . | 15 ₶ 50 Cent |
| françois Nicolas . . . . | 6 7 . . . . . | 12 ₶ |
| Madelon Sicaude . . . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| Madeleine Sicaude . . . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| Marie Lilamante . . . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| Madeleine Lilamante . . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| Marthe Matthieu . . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| Marguerite Bonnefoite . . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| Madeleine Lionnette . . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| Marie Lionnette . . . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| Therese Anne . . . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| Elisabeth Pourrionne . . | 6 7 . . . . . | 5 ₶ 40 Cent |
| frais De tente . . . | 6 7 . . . . . | 3 ₶ 60 Cent |
| Transports des biasses . . . . | | 2 ₶ . . |
| | | 85 ₶ 10 Cent |

J'approuve ledit Compte ci dessus, arlles le 22 mai 1825

**Rôle du compte des journées employées à la chasse sur le domaine du mas de Vert (quartier de la Corrège) le 22 mai 1825. Les six journées sont payées plus du double aux hommes. Le compte comprend les frais de tentes et le transport des biasses (soie crue du Levant - Dictionnaire 1837).**
*(ACA, F93.)*

**Indemniser**

Sous l'Ancien Régime comme au XIXe siècle, les propriétaires affligés du fléau peuvent bénéficier d'exemptions d'impôts ou, plus tard, d'indemnisations. Ces dernières entraînent des vérifications minutieuses réalisées sur place.

En 1819, monsieur le sous-préfet et monsieur le maire nomment des experts[92] qui rendent leur rapport. En voici des extraits : *Nous avons parcouru le domaine de Saint Andiol sur lequel nous avons trouvé maltraités par le même dégât : primo, une terre dite la grande contenant 80 setiers de semence, semée aujourd'hui en blé, dont nous avons évalué le dommage à la perte de 80 setiers blé au prix de quinze francs le setier, (ce qui) revient à la somme de 1200 francs ; secundo, une autre terre par dessous la roubine (…) ; tertio une terre de la contenance de douze cetérées, semée aujourd'hui par une jeune luzerne, dont nous avons examiné quatre cetérées perdues sans ressource…*

**Chassées par qui ?**

Si l'organisation de la chasse relève d'une certaine responsabilité et, partant, d'une certaine catégorie sociale, en revanche, la chasse, rémunérée au tarif des ouvriers agricoles est, avant le XIXe siècle, le fait des plus pauvres.

Jusqu'au début du XVIIe siècle, l'identité des « chasseurs » reste assez vague : « le peuple », « les gens »... En 1614, il est précisé : *On vit soudain une quantité de pauvres gens qui y accoururent.* Mais souvent, la classe indigente est insuffisante face à l'énormité de l'invasion, il faut alors se résoudre à faire appel aux ouvriers agricoles, non sans inquiétude.

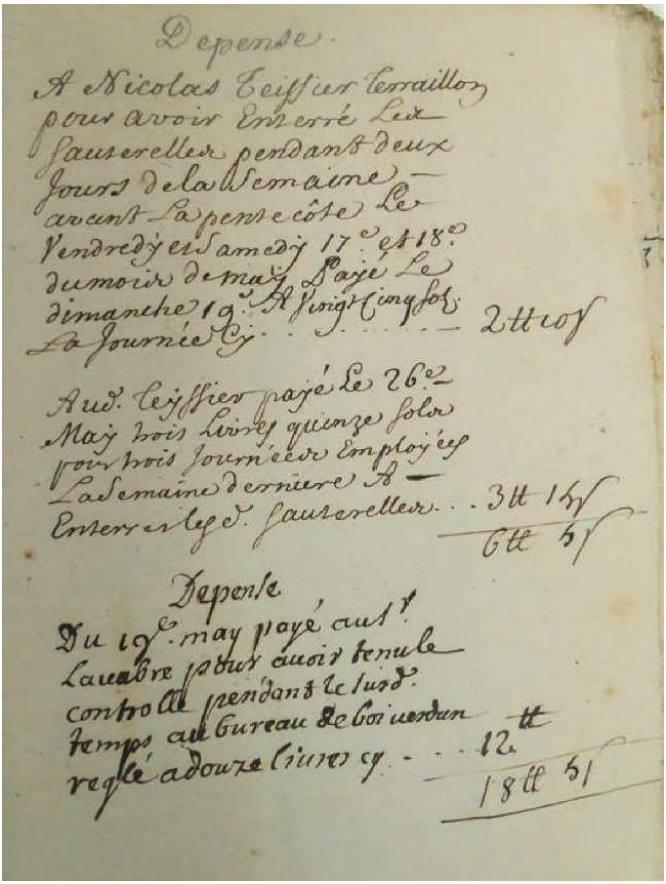
En 1720, suivant l'exemple du siècle précédent, on décide *que ceux qui avaient des valets à leur tènement situés dans les quartiers attaqués de sauterelles, leur feraient quitter toute sorte de travail pour les employer uniquement à cueillir de ces œufs et à tuer les sauterelles qui seraient formées, et si cette précaution n'était pas suffisante, la communauté emprunterait les sommes nécessaires pour faire travailler à cette chasse tel nombre de personnes qu'elle jugerait à propos (…)*[93].

En 1722[94], face à l'urgence, une lettre des consuls d'Arles à M. de Nouy, subdélégué de M. l'Intendant à Nîmes, précise : *Quant aux personnes qui y doivent être employées, les délibérations anciennes et modernes font que toute œuvre cessant, tous les paysans et gens de campagne doivent s'y employer.* L'inconvénient d'employer ces ouvriers spécialisés est que, pendant qu'ils

92. ACA F93 – Animaux nuisibles. Vérifications des dégâts afin d'obtenir des demandes d'indemnités suite aux ravages des sauterelles. Juin 1819.

93. ACA BB44 – 18 février 1720.

94. ACA, BB106. Le 4 septembre 1722.



Depense.

A Nicolas Teissier terraillon pour avoir Enterré Les Sauterelles pendants deux Jours de la Semaine Le avant La pensecôte Le Vendredy et Samedy 17.e et 18.e dumoin de may Laye Le dimanche 19.e A Voigt Cinq sols La Journée Cy . . . . . 2tt 10s

Aud. Teissier payé Le 26.e May trois Livres quinze Sols pour trois Journées Employées La Semaine dernière A Enterrer Les d.e Sauterelles . . . 3tt 15s

6tt 5s

Depense

Du 19.e may payé aud.t Lacabre pour avoir tenu le controlle pendant le Jurd. temps au Bureau de Boiverdun reglé a douze Jours cy . . . 12. tt

18tt 5s

**Sur cet extrait, les dépenses comprennent le salaire de deux « terraillons pour avoir enterré les sauterelles » et celui du sieur qui a « tenu le controlle » du bureau de Boiverdun.**
*(ACA, GG 45 à 48.)*

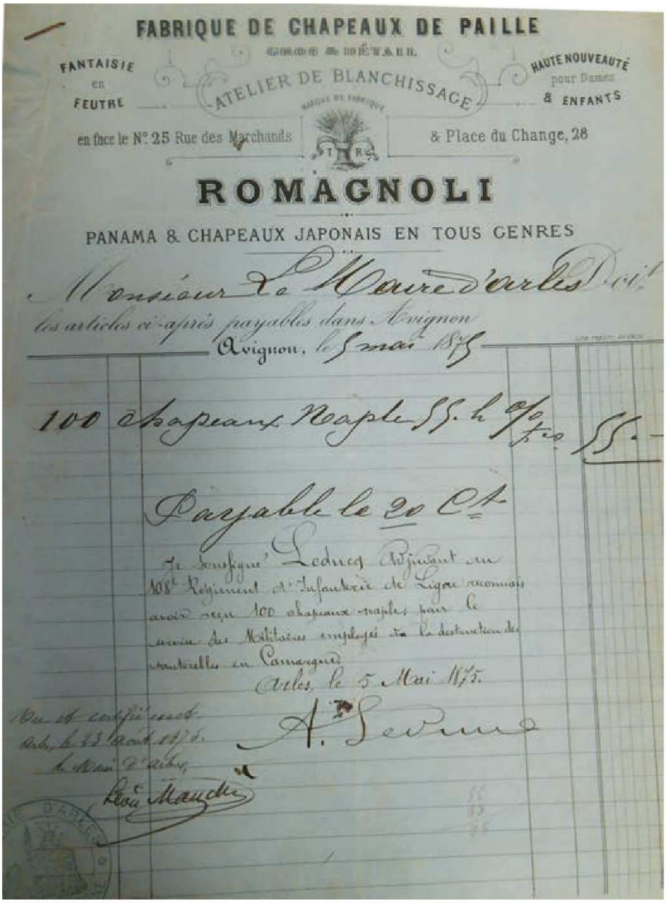
chassent les sauterelles, ils ne peuvent poursuivre leurs travaux agricoles. On précise donc leurs conditions d'emploi, en contraignant les propriétaires ou fermiers des mas à jouer le jeu, au risque de se voir punis : *Les sauterelles sont écloses en très grand nombre et menacent les cultures.* Les valets des fermes doivent absolument être employés à cette chasse, *hors le fauchage des prés dont les foins approchent de leur maturité.* De plus, *tous les paysans travailleurs et autres gens de campagne doivent aussi faire la même chose à peine* d'une amende de 300 livres pour les propriétaires ou rentiers et d'une peine afflictive *contre les valets et autres gens de campagne qui seront insolvables. Les sauterelles capturées seront payées à tout le monde (...).*

Après discussion, un des consuls s'inquiète de voir employer autant de monde à cette chasse craignant que des terres restent en friche alors que les valets des mas sont *absolument nécessaires pour cultiver les terres.* Il se demande si l'on ne pourrait pas y employer *des personnes étrangères à la place des valets.* Un autre consul qui est de son avis, pense qu'alors *il faut régler le nombre de valets que chaque mas doit fournir.* Mais comme, quoi qu'il en soit, les valets ne seront pas assez nombreux pour la quantité inquiétante de sauterelles, on maintient l'obligation et l'on décide de faire *défense par criées publiques à tous travailleurs de terre de quelle espèce qu'il soit, autres que ceux employés au fauchage, de ne s'occuper à d'autre travail (...) qu'à la chasse aux sauterelles (...)*[95].

Durant la même terrible période des années 1719 à 1725, on va même aller à l'encontre des immémoriales prérogatives des corporations. Les Consuls se permettent, pour le bien public, de supplanter l'autorité des maîtres sur leurs ouvriers. Ils font[96] *publier par la Ville par leurs trompettes (...) qu'il est permis aux compagnons des artisans d'aller travailler à la chasse aux sauterelles sans que leurs maîtres puissent les en empêcher (...).*

Le nombre de chasseurs et les salaires sont très bien connus par l'abondance des archives concernant le sujet. On possède plusieurs registres de rôles du XVI^e^ siècle au XIX^e^ siècle. Par exemple, du 17 au 29 mai 1852, *nous avons employé à la chasse 26 hommes et 102 femmes, du 31 mai au 12 juin, 40 hommes et 157 femmes. Du 13 juin au 20 du même mois, époque de la clôture des opérations, 33 hommes et 108 femmes. (...) Le travail a été conduit en ateliers de charité et à la journée : le prix de la journée a été de 2F50 pour les hommes et de 1F pour les femmes (...). Ces prix sont ceux du cours de la place d'Arles, payés aux ouvriers de la campagne à ce moment de l'année*[97].

95. ACA BB44 – Conseil du 8 mai 1720.
96. ACA BB44 – Conseil du 19 mai 1720.
97. ACA F93 – Animaux nuisibles.


FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE

FANTAISIE en FEUTRE

ATELIER DE BLANCHISSAGE

HAUTE NOUVEAUTÉ pour Dames & ENFANTS

en face le N° 25 Rue des Marchands & Place du Change, 28

ROMAGNOLI

PANAMA & CHAPEAUX JAPONAIS EN TOUS GENRES

Monsieur le Maire d'Arles Doit

les articles ci-après payables dans Avignon

Avignon, le 5 mai 1875

100 Chapeaux Naples 55. h % fco 55.-

Payable le 20 Ct

Je soussigné Ledreq Sergent au 108e Régiment d'Infanterie de Ligne reconnais avoir reçu 100 chapeaux naples pour le service des Matelassiers employés à la destruction des sauterelles en Camargue

Arles le 5 Mai 1875.

A. Sevine

Vu et certifié conforme

Arles le 5 mai 1875.

Le Maire d'Arles

Rou Maurel

**Facture de la fabrique de chapeaux de paille Romagnoli, rue des Marchands et place du Change à Avignon.**
*(ACA, F93.)*

Quelles que soient les personnes employées à la chasse aux sauterelles, on perçoit de grosses disparités de salaires, souvent en lien avec les capacités physiques, un enfant ne pouvant produire le même rendement qu'un adulte, ou parfois en rapport avec certaines responsabilités dévolues aux hommes. En 1820[98], la journée des hommes est payée 2 francs. Parmi ceux-ci, les chefs de tente reçoivent 2,50 francs. Les femmes sont rémunérées 75 centimes la journée. Deux ans plus tard, sont toujours dissociés : chefs de tente et hommes, quant aux « femmes et garçons », considérés comme une même catégorie, ils perçoivent alors 90 centimes la journée.

**L'armée à la rescousse**

Au XIXe siècle, grâce à l'implication de l'armée, on va enfin pallier le manque chronique de chasseurs. En 1872, c'est le 24e bataillon de chasseurs à pied qui vient à la rescousse des Arlésiens, alors que trois ans plus tard il s'agit du 108e de ligne : *Monsieur le Maire demande au Conseil un crédit de mille francs destiné à payer au 108e de ligne un a-compte sur ce qui lui est dû pour le travail exécuté par les soldats à l'occasion des sauterelles*[99].

Cependant, si cela permet de faire des économies quant aux salaires, *les travaux*[100] *ont pu être immédiatement organisés, ils sont aujourd'hui en pleine activité. (...) Grâce au zèle et à l'activité des ouvriers militaires, la destruction des sauterelles se poursuit avec tout le soin et toute la rapidité désirables, en même temps qu'un meilleur marché possible ; les ouvriers se contentent en effet d'une rétribution d'un franc par jour.*

Les soldats, pas nécessairement habitués à la rigueur du climat provençal et à son ensoleillement, exigent quelques accessoires : *Monsieur le Colonel, j'ai l'honneur de vous informer que demain, à 4 heures du matin, le voiturier Pillier se rendra avec sa charrette à la grande caserne pour charger les provisions des hommes que vous voulez bien mettre à notre disposition pour la chasse aux sauterelles. J'ai aussi donné des ordres pour que, conformément à votre désir, 100 chapeaux de paille, fussent livrés à vos soldats. Demain matin, à la même heure, le marchand doit se présenter à la caserne avec les 100 chapeaux*[101].

C'est ainsi que les dépenses[102] pour la chasse de 1875 mentionnent 4028 journées employées par les soldats du 108e de ligne (à 1F50 l'une),

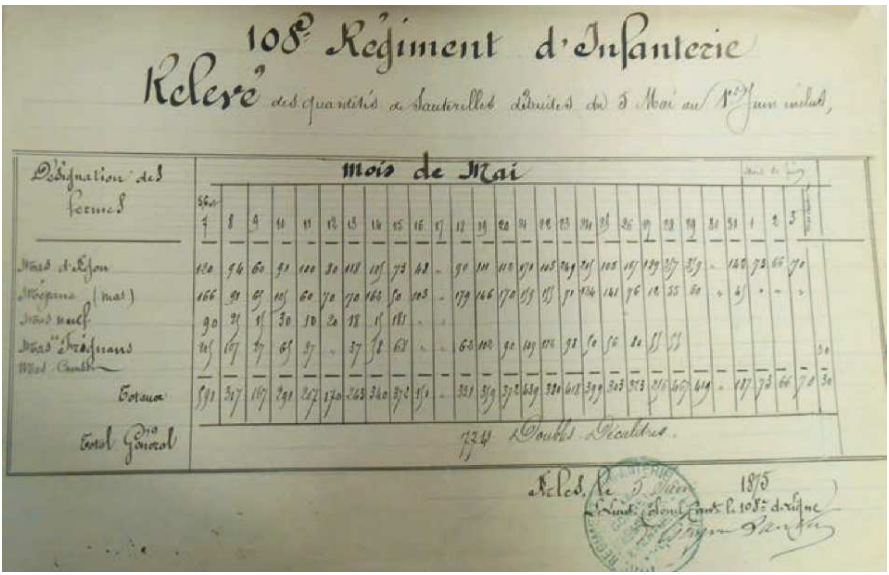
98. ACA F93 – Animaux nuisibles - État des journées des ouvriers employés à la chasse aux sauterelles en Camargue, du 8 au 13 mai 1820.

99. ACA, Registre des délibérations, D26 – 22 décembre 1875.

100. ACA, Registre des délibérations, D25, 1872-1875 – Séance du 10 mai 1872.

101. ACA F93 – Animaux nuisibles – Lettre du maire du 4 mai 1875.

102. ACA F93 – Animaux nuisibles.




**108e régiment d'infanterie : relevé des quantités de sauterelles détruites du 5 mai au 1er juin 1875. Total : 7741 doubles décalitres.**
*(ACA, F93.)*

23 tentes, 160 chapeaux de paille et 4 journées de voitures pour le transport du matériel et des vivres.

L'emploi de l'armée en complément avait déjà été pratiqué dans la région de Rome, sous l'Empire : *Les sauterelles ont exercé, en 1810 et 1811, les plus grands ravages dans les campagnes des États romains*[103]. *(…) En avril 1811, (…) tous les cultivateurs et propriétaires ruraux du département, auxquels on a réuni plus de 1000 individus et 400 hommes pris dans la garnison et dans la compagnie départementale, ont été employés en tout au nombre de 6000 à cette opération, et pendant près de deux mois.*

**Les oiseaux**

Les oiseaux figurent parmi les plus anciens et les meilleurs auxiliaires de l'homme dans la lutte contre les sauterelles. Leur aide précieuse remettra même en cause, ponctuellement, l'institution de la chasse. D'autant plus qu'à la fin du XVIIIe siècle et au tout début du XIXe, on prend conscience d'un déficit au niveau des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne la diminution du nombre d'individus de certaines espèces animales. La conséquence est rapidement déduite : un déséquilibre du milieu naturel qui ne se régule plus.

Les oiseaux ne nous aident pas seulement dans la régulation des sauterelles, mais aussi dans celle des chenilles, et de tous les insectes herbivores qui furent appelés autrefois dans les textes anciens vers ou vermines.

***Des auxiliaires providentiels***

De 1613 à 1618, les sauterelles restent présentes, sans discontinuer, sur le territoire arlésien et aux alentours. Durant cette période où la lutte entre hommes et insectes est très âpre, les années les moins calamiteuses sont celles où des oiseaux aident les hommes dans leur chasse.

C'est le cas dès 1613. Alors que les sauterelles ont déjà ravagé la Camargue et se sont répandues au nord et de part et d'autre du Rhône, apparaissent deux alliés précieux : un hiver rigoureux que les œufs apprécient peu, et des sansonnets et des gabians *qui sont certains oyseaux blancs, qui leur faisaient continuellement la guerre*[104]. Ils les *dévorèrent,* mettant, pour un temps, un terme à leurs déprédations.

L'année suivante, c'est une *arrivée massive d'alcyons*[105] qui sauve la Camargue : *On n'en serait jamais venu à bout si le ciel n'y eut pourvu par un*

103. *Gazette nationale ou Le Moniteur universel* – 3 juillet 1811.

104. *Le Mercure françois*, 1613. Texte cité dans *Annales de Provence* par J. Rance.

105. Gagnière, Sylvain, « Notes historiques sur les invasions de sauterelles et autres animaux nuisibles dans les environs d'Avignon et la région du Bas-Rhône », i*n Bulletin de la Société d'étude d'histoire naturelle de Vaucluse,* n° 4, 1939.

*événement assez bizarre. Pour cela, il survint sur les plages de l'isle de Camargues et du Plan du Bourg une très grande quantité d'alcions*[106] *(que le peuple appelle gabians) qui allaient en troupe de deux à trois cents à la fois. Et, étant très avides de sauterelles, ils leur firent une guerre si cruelle en les dévorant fort étroitement qu'ils en dépeuplèrent à la fin et fort heureusement7notre terroir*[107]. Enfin, en 1615, ce sont *des myriades d'oiseaux*[108] qui, par leur action, diminuent de beaucoup les dégâts.

Outre les sansonnets et les gabians, les corvidés sont aussi des alliés précieux. En 1721, alors que la peste a déjà ravagé le territoire, les sauterelles ajoutent aux difficultés. C'est alors un grand vol de corneilles qui déterre les œufs et permet la fin du fléau.

***Quand l'observation des oiseaux permer d'anticiper une invasion***

Durant l'hiver, la seule observation du comportement de certains oiseaux permet également de donner l'alerte : *Note que en l'année 1614, et aux mois d'avril, mai et juin, les Consuls (…), firent assembler un Conseil pour prévoir au malheur que les sauterelles pourraient porter pour la grande multiplication (…) s'étant pris garde que les oiseaux en hiver avaient découvert par tout le terroir, et mangé grande quantité des œufs desd. sauterelles*[109].

En 1820, on suit attentivement les déplacements des corvidés, leur présence permettant de localiser les lieux d'éclosion : l*'impossibilité de les trouver autrement qu'à l'indication des corbeaux et des pies, moyen qui s'est borné à très peu de temps*[110] ne permet cependant pas d'éviter de gros dégâts.

106. L'alcyon est aujourd'hui un terme non scientifique, utilisé en général pour qualifier les mouettes et gabians, mais aussi parfois le martin-pêcheur dont le nom scientifique, *Alcedo Atthis*, rappelle cette étymologie. Dans le *Nouveau recueil de planches coloriées d'oiseaux pour servir de suite (...) aux planches enluminées de Buffon*, œuvre savante d'ornithologie publiée par Temminck, directeur du Museum de Leyde, et le baron de Chartrouse, maire d'Arles, de 1824 à 1830, les *Alcions, Alcyones*, sont encore « officiels » et appartiennent à l'ordre septième des oiseaux en cours de classement. Ils correspondent alors à des guêpiers *(Merops. Linn.)* et aux martins-pêcheurs.

107. BM Arles, ms 783, Annales d'Arles.

108. Gagnière, Sylvain, « Notes historiques sur les invasions de sauterelles et autres animaux nuisibles dans les environs d'Avignon et la région du Bas-Rhône », i*n Bulletin de la Société d'étude d'histoire naturelle de Vaucluse,* n° 4, 1939.

109. *Le Musée, revue arlésienne, historique et littéraire,* Émile Fassin, 2e série, n° 3, 1875. « Mémoire tenu par moy Loys Romany, marchand d'Arles, et escrit par main d'autruy, ne sçachant moy escrire, de tout ce qui est arrivé en Arles, et encore à quelques autres lieux, de remarquable, despuis l'an de grâce 1581 jusqu'au présent jour 14 febvrier 1621. »

110. ACA F93 – Animaux nuisibles – Lettre du maire à son excellence monseigneur le ministre de l'intérieur. Le 2 mai 1820.

### *Des apports d'oiseaux domestiques*

Les oiseaux domestiques sont aussi régulièrement conviés à aider les chasseurs. À Marseille, en 1804, ce sont tous les oiseaux de basse-cour qui sont mis à contribution : *On convoqua aussi poules, dindons, canards et autres oiseaux domestiques qui aidèrent beaucoup sans pour autant en venir à bout*[111].

Ce moyen avait déjà été employé à Arles au XVIIIe siècle, en complément de la chasse : *Nous venons d'être averti qu'il y a actuellement sur le territoire de notre dame de la Mer, (...) une si grande quantité de sauterelles qu'elles ont déjà pénétré sur le nôtre du côté de Méjanes. Nous ne devons pas vous laisser ignorer que les messieurs du corps de la chaussée de Montlong se sont assemblés et qu'ils ont délibéré de mander leur baile du côté de Sainte Anne d'Apt*[112] *et autres lieux pour acheter trois cent dindes. Comme il pourrait fort bien arriver que ce corps ne fut pas en fond, nous vous prions de nous autoriser à leur en faire les avances, à la charge de remboursement des premiers deniers de leur recette*[113].

### *Une chasse épique en Camargue en 1804*

En 1804, d'Eyminy écrit des notes *sur les sauterelles qui ont souvent dévasté le territoire d'Arles et surtout le territoire qu'on appelle la Correge, pour être communiquées à l'académie de Marseille*[114]. Après avoir précisé les lieux les plus fréquents de leurs apparitions, il détaille les cinq moyens utilisés pour leur destruction *qui ont été employés avec quelque avantage*. Le cinquième est celui de *la chasse avec dindes, et mieux encore avec gros dindonneaux. C'est le moyen le moins coûteux, le plus généralement utile et qui peut être employé depuis la naissance des sauterelles jusqu'à leur mort. On achète 200, 300, 400, 500 dindes ou dindonneaux. Au commencement de may, on établit dans le coin d'une basse cour, ou mieux encore en plein champ une cabane avec juchoirs suffisants et commodes qui puissent contenir le nombre de ces animaux nécessaires à l'objet qu'on se propose. On loue un jeune homme fidèle, intelligent et doux. Si le nombre (…) de dindes dépasse 300, on le charge du soin de ce troupeau qu'il conduit tous les jours dans les lieux où les sauterelles abondent le plus. Il ramène le soir le troupeau à la cabanée. On établit avec des planches des mangeoires suffisantes pour le nombre de dindes*

111. BM Arles - Fonds patrimoniaux – Ms AA 29880. *Rapport présenté à l'Académie de Marseille dans sa séance du 22 messidor an 12, sur les dégâts occasionnés par les sauterelles dans divers quartiers du territoire de cette ville, et sur les meilleurs moyens à employer pour détruire ces insectes*, par MM. Casimir Rostan et Delyle-Saint-Martin.

112. Vaucluse.

113. ACA BB55 – Conseil du 20 mai 1782.

114. BMA Fonds patrimoniaux – Ms 899 – d'Eyminy, « Notes sur les sauterelles qui ont souvent dévasté le territoire d'Arles et surtout le territoire qu'on appelle la Corrège, pour être communiquées à l'académie de Marseille – en 7bre 1804. »

*que l'on a et que le soir, les dindes doivent trouver garnies de son bien mouillé, (avec) en outre des piles de pierre remplies d'eau. Ce son bien mouillé et l'eau des piles leur est absolument nécessaire pour les maintenir en santé et les empêcher de mourir. Car le suc des sauterelles est (…) extrêmement corrosif.*

Ce moyen est le moins dispendieux et le plus avantageux. L'auteur conseille plutôt les dindons que les dindes, car celles-ci pondent durant les mois de mai et juin et *s'arrêtent alors dans tous les halliers pour les faire* [leurs œufs]. On perd des dindes en chemin, on les compte le soir : il en manque. *On va bien les chercher, mais c'est en vain : elles ont été la proie de renards à deux jambes qui sont alléchés par la vue du troupeau.*

Lorsqu'il était enfant, vers 1750, l'auteur assista à une invasion de sauterelles qui le frappa particulièrement. Les dindes furent alors lancées à la poursuite des insectes : *tout à coup le soleil s'obscurcit et les moissonneurs levant la tête voient venir une nuée épouvantable de sauterelles faisant le bruit d'une assez forte brise.* Un ouvrier accourt au mas en avertir son père. *Heureusement les dindes n'étaient qu'à 1000 mètres plus loin. On détache de suite un garçon qui courant de toutes ses forces va faire avancer les dindes. Les dindes arrivent en effet* ; elles *tombent* sur les sauterelles et *en dévorent des milliers.* Puis, les sauterelles progressent régulièrement en nuées. Dès qu'elles s'abattent *dans un pâturage, les dindes y sont conduites de suite et leur fondent dessus. Les sauterelles se relèvent encore et vont se rabattre plus loin à 100 mètres environ du Petit Rhône. Les dindes, toujours conduites par leur gardien, les poursuivent. Alors les sauterelles se relèvent encore, passent le Rhône et retournent en Argence dont elles étaient venues.*

Les dindes sont victorieuses et ont évité que les sauterelles ne se rabattent dans les champs que l'on moissonnait. Mais cela ne va pas sans conséquence sur leur état : *Les pauvres dindes étaient accablées de fatigue et de satiété. Elles voulaient aller dans le Rhône, on les empêcha, crainte qu'elles ne se noient. On les mena à une mare et à des fossés pleins d'eau qui ne se trouvaient pas très éloignés. Elles s'y précipitèrent, burent abondamment et prirent un bain assez long. Les unes firent restitution et furent soulagées, les autres restaient accroupies et semblaient ivres. Sur le midi, on les conduisit dans la basse cour de mon père. On leur donna encore de l'eau et abondamment du son bien mouillé et cela les rétablit parfaitement au point que le lendemain elles n'y paraitroient pas.*

***La mise en place de protections***

Au XVIIIe siècle, aussi bien à Arles qu'à Nîmes, des ordonnances annoncent l'interdiction de chasser certains oiseaux insectivores. Les consuls d'Arles interdisent la chasse des hirondelles[115] sur leur territoire,

115. ACA, BB 112, fol. 528 : Lettre des consuls d'Arles à messieurs les consuls de Tarascon, 14 mai 1783.

notamment au moyen de filets, sous peine d'une amende. Quant aux Gardois, ils protègent les sansonnets et les corneilles [116].

***Le classement des meilleurs oiseaux***

En 1901[117], on remarque que *la gent ailée, comme dit La Fontaine, fait un véritable carnage des acridiens. Les étourneaux sont au premier rang ; le martin rose ou merle rose et le martin triste ; puis, viennent des échassiers, comme aux États-Unis, des tétras ou poules de prairie, des colins de Virginie.*

***Pastor roseus : le miracle des oiseaux***

Les oiseaux ne font pas des miracles qu'en Camargue ; ils en font aussi en Italie. *En 1875, dans la campagne de Villafranca, près de Vérone, les sauterelles indigènes, Acridium Italicum, s'étaient démesurément multipliées. Au mois de mai, elles dévastaient ce qui était déjà comestible et, malgré qu'on en tuait en grande quantité, elles continuaient à être effroyablement nombreuses. Soudain, le 5 juin, des oiseaux apparaissaient dans le ciel, toujours plus nombreux et arrivant de nulle part. C'étaient des étourneaux au plumage rose foncé, avec la tête, les ailes et la queue de couleur noire. Leur spécialité était, et est encore, de suivre les migrations des sauterelles afin de s'en nourrir, cependant celles de Villafranca étaient nées sur place. Comment les étourneaux avaient pu connaître leur existence ?*

*Personne ne les avait jamais vus avant, car ils étaient exotiques, originaires du Turkestan et hibernant en Inde. L'Italie était totalement exclue de leurs chemins, et pourtant ils y étaient venus par milliers et, ayant trouvé dans les sauterelles un repas abondant et choisi, en avaient fait un festin. (…) Cette fête avait duré jusqu'au 14 juillet, quand finalement toutes les sauterelles avaient été mangées. Aussi incroyable que cela fut, ils étaient alors repartis vers l'Inde et on ne les avait plus jamais revus. Les habitants de Villafranca, naturellement, éprouvèrent beaucoup de gratitude envers ces oiseaux qui, (…) les avaient sauvés de la famine. Mais l'unique geste qu'ils purent avoir afin de démontrer leur affection fut de se remémorer les Pastor roseus sous le nom des étourneaux de Villafranca.*

En l'occurrence, nous rencontrons un spécialiste de la chasse aux sauterelles : l'étourneau roselin *(Pastor roseus)* est une espèce de passereaux migrateurs d'Eurasie de la famille des *Sturnidae*. Il mesure 22 cm de long, pèse environ 75 grammes et peut vivre 11 ans. Il raffole de criquets migrateurs et d'autres insectes. Il vit en groupe au sud de la mer

116. AD30, Archives départementales du Gard – 1722-1724 – Invasion de sauterelles Bouillargues et Nîmes – E dépôt 36/590. En 1723, ordonnance de Louis de Bernage, défendant de tuer les sansonnets et les corneilles qui détruisent les sauterelles.

117. *Revue des Deux Mondes, Revue scientifique*, Invasion des sauterelles, A. Dastre, Paris, 1901.




***Pastor roseus* - Le merle couleur de rose.**
**Planche de Buffon. Fin XVIIIe siècle.**
*(BMA, fonds patrimoniaux.)*

Méditerranée, dans les Balkans et en Asie. Sa répartition est irrégulière car il réside où se trouve les insectes.

**Équilibre écologique bouleversé ?**

En France, la superficie des forêts ne cessa de se réduire depuis le Moyen Âge, jusqu'à atteindre, dans les années 1830, sa plus forte régression. Alors qu'elle couvrait plus de 50 % du territoire au Ve siècle, la forêt n'en occupait plus que 12 % au début du XIXe siècle. Cette situation entraînait de fortes inquiétudes également liées à la raréfaction de certains animaux.

Lors de l'invasion des criquets en 1804 à Marseille[118], on constatait : *Tant que les criquets sont dans cet état, les oiseaux doivent en détruire un nombre prodigieux ; mais la destruction presque totale de nos forêts et l'acharnement aveugle avec lequel on semble s'être attaché à extirper jusques dans les racines, les moindres arbustes qui servaient d'abri aux petits oiseaux et leur fournissaient leur pâture, nous prive du secours qu'ils pourraient nous rendre dans cette occasion. Le nombre des oiseaux a tellement diminué (...) qu'il faut reconnaître dans ce fait, une des causes essentielles de l'excessive multiplication de ces insectes malfaisants. La fureur de la chasse n'a pas peu contribué aussi à faire disparaître de nos campagnes les tribus des moineaux et autres oiseaux dont nous sentons aujourd'hui l'utilité. (...) Quand l'autorité aura, par un sage système d'administration forestière, repeuplé nos forêts dévastées, quand elle aura modéré la fureur de la chasse (…), nous pourrons espérer de voir les oiseaux arrêter dans nos campagnes, l'effrayante multiplication des chenilles, des sauterelles et autres insectes. »*

**LES CAUSES DE L'APPARITION DES SAUTERELLES : LE COURROUX DIVIN**

*Laissez aller mon peuple afin qu'il me rende le culte qui m'est dû. Que si vous refusez de le laisser aller, je ferai venir demain des sauterelles dans votre pays. Elles couvriront la surface de la terre, en sorte qu'elle ne paraitra plus ; elles mangeront tout ce qui a été épargné et que la grêle n'a pas gâté ; elles rongeront de plus tous les arbres qui poussent dans les champs. Elles rempliront vos maisons, les maisons de tous vos serviteurs et celles de tous les Égyptiens ; en sorte que ni vos pères ni vos aïeux n'ont jamais rien vu de pareil depuis le temps qu'ils sont nés sur la terre jusqu'à ce jour. (Exode, ch. X.)*[119]

Le passé servant de leçon au présent, on s'appuya sur les sources historiques afin de combattre le fléau mais aussi d'essayer d'en déterminer les causes. Parmi les écrits de référence, outre l'historien romain Pline l'Ancien souvent cité, le plus ancien et le plus connu était, bien entendu,

118. BM Arles - Fonds patrimoniaux – Ms AA 29880. *Rapport présenté à l'Académie de Marseille dans sa séance du 22 messidor an 12, sur les dégâts occasionnés par les sauterelles dans divers quartiers du territoire de cette ville, et sur les meilleurs moyens à employer pour détruire ces insectes*, par MM. Casimir Rostan et Delyle-Saint-Martin.
119. *Invasion des sauterelles*, Amédée Maurin, Paris, Alger, 1866.

l'Ancien Testament. Dans celui-ci les mentions de sauterelles étaient le résultat de la colère divine. Face à l'énormité de l'étendue des dégâts qui provoquait la famine des hommes et des bêtes, et les maladies, on ne négligea donc pas d'essayer d'apaiser cet éventuel courroux divin. Plusieurs pratiques pouvaient être mises en place, séparément ou successivement : la prière, la procession et l'exorcisme.

*Le Seigneur veuille nous en délivrer sans quoi les précautions humaines ne sauraient jamais détruire la quantité que nous avons à présent*[120].

Une des premières attitudes à adopter était celle de l'humilité et la contrition. Elle s'exprimait par la prière et par le jeûne. Le 14 mai 1720[121], les autorités civiles appuient par des interdictions la décision de l'archevêque de proclamer un jeûne général : *pour apaiser la colère de Dieu, il aurait plu à Monsieur l'Archevêque, d'ordonner (…) un jeûne général pendant trois jours cette semaine (...) mais d'autant qu'il convient que des magistrats (...) concourent autant qu'il est en eux, et secondent de toute leur autorité de si pieuses et si salutaires intentions, (…) nous nous croyons indispensablement engagés de requérir, qu'inhibitions et défenses soient faites à tous traiteurs et cabaretiers, de donner à manger à personne dans leurs logis, sous quelques causes et prétextes que ce puissent être* et interdiction *d'ouvrir les jeux et donner à jouer* pendant les trois jours assignés pour le jeûne général, sous peine de vingt livres d'amende.

Les prières avec supplication particulière sont recommandées. Certaines duraient 40 heures sans interruption. En général, on se relayait devant le Saint-Sacrement. *Nonobstant cette dépense, prévoyant que, sans l'aide de Dieu, il était impossible aux hommes de garder qu'elles ne ruinassent tout le terroir, firent faire le Pardon des quarante heures par le père Bazile de Sellon, capucin à l'église des Frères Prêcheurs, les fêtes de Pentecôte. Faut remarquer que en lad. année, la récolte fut meilleure que de vingt ans n'avait été*[122].

**Exorcismes et processions**

Lorsque le ciel reste sourd aux implorations ou lorsque le fléau est d'une telle ampleur que rien ne semble pouvoir l'arrêter, on demande à l'archevêque de conduire des processions et de bien vouloir autoriser la malédiction des sauterelles. À la différence des processions qui demandaient

120. ACA BB 106. Lettre à M. de Nouy, subdélégué de M. L'intendant à Nîmes, le 4 septembre 1722.

121. ACA GG48, Sauterelles 1505 à 1727, tome 4.

122. *Le Musée, revue arlésienne, historique et littéraire,* Émile Fassin, 2e série, n° 3, 1875. « Mémoire tenu par moy Loys Romany, marchand d'Arles, et escrit par main d'autruy, ne sçachant moy escrire, de tout ce qui est arrivé en Arles, et encore à quelques autres lieux, de remarquable, despuis l'an de grâce 1581 jusqu'au présent jour 14 febvrier 1621. » Année 1614.

la pluie, celles souhaitant la fin du fléau des sauterelles étaient parfois assorties d'une excommunication des animaux incriminés.

En réalité, deux pratiques très différentes étaient assimilées comme identiques par le peuple : l'excommunication, qui retranche une personne de la communauté chrétienne, et l'exorcisme, visant à chasser ou vaincre le Mal incarné par différentes créatures. L'important était, pour le commun, que l'on maudit les sauterelles et qu'elles disparaissent[123].

La place des animaux, et celle plus générale des récoltes, a toujours été très présente au sein des pratiques religieuses. L'Homme ne se dissocie pas de son milieu. C'est ainsi que, vu du côté positif, et arguant du fait que Jésus avait envoyé les apôtres prêcher à toutes les créatures (Mc 16, 15), les animaux familiers eurent droit à leurs cérémonies religieuses : bénédiction des récoltes, des troupeaux, entrée des chevaux et du bétail dans les églises pour les faire bénéficier de la protection d'un saint, apposition des clefs de l'église ou des évangiles sur la tête des chiens ou des bestiaux pour les guérir des maladies.

À l'inverse, on pouvait également leur intenter des procès, procédures habituelles devant précéder l'exorcisme. Si les procès furent plus rapidement abandonnés, en revanche la pratique de l'exorcisme est attestée du XIVe jusqu'au XIXe siècle. On excommunie (ou exorcise) des coléoptères, des dauphins (décimant les bancs de poissons[124]) ou des chenilles.

Le clergé agissait alors à la demande pressante de la population, avec parfois beaucoup de réticence, surtout à partir du XVIIe siècle et de la réforme tridentine. Il fallait que la demande soit formulée auprès des curés, intermédiaires entre la population et leur hiérarchie, sous la forme d'une requête auprès de l'évêque ou l'archevêque. Pour obtenir l'autorisation d'exorciser, il y avait des droits à acquitter. Celui qui signait ce genre d'autorisation était en général le vicaire général ou le secrétaire particulier qui envoyait une acceptation écrite et un monitoire.

Lors de la cérémonie on se référait aux rituels et prières contenus dans le *Rituel diocésain*. Tous prévoyaient l'exorcisme des insectes et autres

---

123. « L'excommunication et l'exorcisme des animaux aux XVIIe-XVIIIe siècles, une négociation entre bêtes, fidèles et clergé. » Éric Baratay. *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 2012, 107 (1), pp°223-254. halshs-00734920

124. *Le Mémorial d'Aix, journal politique, littéraire, administratif, commercial, agricole,* dimanche 31 juillet 1859. Aix, Méjanes : b130016101_memoraix_1859_07_31.pdf « Les grandes chaleurs de l'été de 1596 furent signalées par l'entrée d'un banc de dauphins dans le port de Marseille ; l'évêque de Cavaillon, qui se trouvait sur les lieux, se chargea de les exorciser. »

*nociva animalia*[125]. Un des meilleurs exemples de procédure judiciaire à Arles au XVIesiècle, nous est conté par l'abbé Papon[126] : *Quoique les lettres sous François Ier eussent commencé de jeter un certain éclat, elles n'avaient encore pu détruire les préjugés barbares que l'ignorance avait accrédités. On croyait encore que les insectes et les reptiles (…) pouvaient être soumis à une procédure judiciaire, et subir le même jugement que les créatures raisonnables. La ville d'Arles nous en fournit plusieurs exemples, depuis l'an 1545 jusqu'en 1576. On y voit des procédures contre les sauterelles, les charançons, les vers et les sangsues. Avant de vouer ces insectes à la malédiction, et de leur enjoindre de quitter la terre qu'ils dévastaient, on leur nommait un Procureur pour les défendre.* »

En 1565, l'Official leur donna M. Marin pour défenseur. *Celui-ci, après avoir prêté serment, comparut devant le Tribunal de l'Officialité*[127], *et dit que l'intention du Créateur, quand il créa les animaux, était qu'ils se nourrissent des productions de la terre. Il se sert quelquefois d'eux, ajouta-t-il, pour punir les hommes, et surtout quand ils refusent de payer la dixme à l'Église. (...) Ainsi, on ne doit pas les maudire, mais on doit supporter leurs dégâts jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'en ordonner autrement.* La réplique du Procureur adverse était fondée sur des raisons aussi solides. *Il est certain, dit-il, que Dieu a créé les animaux pour l'utilité des hommes, pour laquelle ils ont été tirés du néant : la terre ne porte des fruits que pour être employés au culte de la religion, à la nourriture de l'homme, et au soulagement des pauvres (...). Si les sauterelles dévorent les fruits, il faut donc les maudi*re (…).

En 1567, à l'issue d'un procès identique, *les fidèles sont invités à reconnaitre leur culpabilité et à ne pas perdre confiance dans la bonté divine. Ils devront invoquer par des processions et des jeûnes le secours de la glorieuse Vierge Marie, celui de saint Trophime et saint Antoine, patrons de cette ville, et enfin de tous les saints du Paradis.* La formule de l'Official contre les sauterelles est conservée : *À ces causes et autres, nous osons, par l'assistance de Dieu ; et en vertu des clefs confiées à notre sainte Mère l'Église, exercer notre autorité contre les sauterelles, les vers, les charançons et autres insectes de cette espèce, et nous les chassons, autant qu'il est en notre pouvoir, des terres des*

125. *Rituale Bisuntinae Diosecis*, Vesoul, Rigoine, 1705. Traduit du latin par auteur : « Je vous exorcise immondes, pestilentiels et nuisibles animaux par le Dieu vivant par le Dieu saint, par le Dieu dont la sainte parole a créé toutes les créatures : que de cette ville (ou) paroisse et de l'ensemble de ce territoire vous vous écartiez (…). »

126. Papon, Abbé, *Histoire générale de Provence,* Paris, Imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1796 (t. IV, p. 192-193). XL, Procédure contre les insectes. Archives Arles, registre Officialité

127. Tribunal ecclésiastique

*Chrétiens. Nous savons bien qu'à la rigueur, on ne doit ni maudire, ni anathématiser les êtres qui ne sont susceptibles par eux-mêmes, ni de bien, ni de mal moral. Cependant, suivant les saints Docteurs de l'Église, les animaux irraisonnables peuvent être maudits, considérés dans les rapports qu'ils ont avec l'homme, pour lequel ils ont été faits (...). Signé Saunier, Official de l'Église d'Arles.*

À Arles, l'archevêque conduisait lui-même, les processions. Elles se terminaient, en un endroit stratégique, par l'exorcisme des malfaisantes. En 1613, *Monseigneur l'archevêque d'Arles, assisté des consuls, (…), en procession avec la grant esglise, alla jusques au demy chemin de Fourques, fere d'abjurations à ce meschant bestail*[128]. Un siècle plus tard, *dans le mois d'avril de l'année 1718, (...) M. l'Archevêque ordonna des prières et une procession hors la ville à laquelle il assista ; il excommunia ces insectes du dessus des Moleyres et fit la conjuration*[129].

Lors de cette conjuration, on assista à un miracle : *Mr Imbert, géomètre, témoin oculaire dit dans ses notes que l'archevêque fut en procession sur les Mouleirès les exhorciser et que ce fut une chose miraculeuse de voir que dès ce moment-là, ces animaux ne firent plus de dégât et qu'ils allaient se jetter d'eux-mêmes dans le Rhône qui en fut tout couvert pendant une semaine. Ce digne prélat (Mgr Janson) marcha à la procession pieds nuds la corde au col*[130].

Le miracle des sauterelles fuyant et allant se noyer d'elles-mêmes s'était déjà produit un siècle plus tôt. En 1616 et 1617[131], les sauterelles ravageant les bleds et les herbages de Camargue, *à la réquisition du peuple, Gaspar du Laurens, Archevêque d'Arles, fut contraint de recourir aux prières et exorcismes de l'Église : et après avoir fait un procès verbal des dommages que ces bêtes avaient fait en tout le terroir, et avoir procédé par la voie juridique en semblables cérémonies, il se prit à les exorciser, et à leur faire commandement de vider ce terroir. Et, comme autrefois les sauterelles d'Égypte, à la prière de Moïse, allèrent se noyer dans la mer rouge ; de même celles-ci, après les exorcismes de l'Église, prirent leur vol et allèrent se noyer visiblement dans* les *étangs des terroirs d'Istres et de Martigues le long de la mer.*

128. *Le Musée, revue arlésienne, historique et littéraire,* Émile Fassin, 2e série, n° 3, 1875. « Mémoire tenu par moy Loys Romany, marchand d'Arles, et escrit par main d'autruy, ne sçachant moy escrire, de tout ce qui est arrivé en Arles, et encore à quelques autres lieux, de remarquable, despuis l'an de grâce 1581 jusqu'au présent jour 14 febvrier 1621. » 14 mai 1613.

129. *Le Mémorial d'Aix*, dimanche 1er avril 1888 - b130016101_memoraix_1888_04_01. Feuilleton du *Mémorial d'Aix* – N° 11 Mémoires de Bouchet de Faucon, conseiller au parlement de Provence.

130. BM Arles, ms 783, Annales d'Arles – 1719.

131. Honoré Bouche, *L'Histoire chronologique de Provence*, tome second, pp. 855-856, Aix, 1664.



ORDONNANCE
DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE D'ARLES.
Pour demander à Dieu la delivrance du fleau des Sauterelles, qui menacent de devorer la prochaine Recolte.

JAQUES par la permission Divine, & par la grace du Saint Siege Apostolique Archevêque d'Arles, &c. Aux Fidelles de cette Ville & de son Terroir, Salut & benediction en Nôtre Seigneur Jesus-Christ.

Instruits que vous êtes par la Foy, Mes Tres-Chers Freres, que nous les mains naturelles de Dieu, vous recourés à luy dés qu'il vous survient quelque Calamité, vous sçavés aussi que n'avons jamais manqué d'employer ce qui a dépendu de nôtre ministere, pour vous assurer de secours dont vous avés eu besoin. Combien de fois en consequence avés vous ressenti l'effet de vos vous pas encore tout fraichement de reconnoître les misericordes du Seigneur de la maniere & la plus abondante par la playe qu'il vous a accordé & souhaité, & comme à point nommé.

Cependant, Mes Tres-Chers Freres, nous voici encore menacés d'un nouveau fleau d'autant plus terrible, bitablement aprés luy toute sorte de misere, s'il ne plaît à Dieu de nous en delivrer, j'avoue avec vous que le danger roit inevitable, mais pourveu que vous ne perdiés pas la confiance en Dieu, & que vous vouliés sincerement vous assûrer de la part du Seigneur qu'il appaisera sa colere, & qu'il nous regardera en pitié, contre toute esperance, ce semble, & appuyons nous fermement sur l'infaillibilité de ses divines promesses, vers nous quand il disoit au Roy Salomon, *si je ferme le Ciel enforte qu'il donne point de pluye, si j'ordonne aux sauterelles de devorer la Terre, si j'envoye mon peuple de la peste, & qu'alors mon Peuple qui porte mon nom reconnoisse à moy, me prie & recherche ma face & se retire de ses actions criminelles, je l'exaucerai du haut du Ciel, je luy remettrai ses pechés, & je delivrerai sa Terre des maux qui l'affligent.* Voyés, Mes Tres-Chers Freres, nôtre salut est entre nos mains; essayons donc de pêcher si nous voulons que Dieu cesse de nous punir, que l'impie renonce à son impieté, & que le méchant abandonne ses iniquités, car comme dit St. Chrysostome, leur & de penitence, aprés avoir peché irrite plus Dieu que le peché même. Reconnoissons nous donc de bonne foy

Liv. 1. des Paralip. C. 7.

**Ordonnance de Monseigneur l'archevêque pour demander à Dieu la délivrance du fléau des sauterelles.**
*(BMA, Ms 482/1.)*

L'archevêque ne néglige pas, à l'occasion, de profiter du fléau pour rappeler à la contrition des fidèles parfois tièdes. En 1720, l'ordonnance de monseigneur l'archevêque d'Arles[132] demandant à Dieu la délivrance du fléau des sauterelles, après avoir cité les précédents des textes sacrés, en profite pour rappeler que les Arlésiens sont loin d'être des modèles de vertu : *n'est-il pas vrai que la crapule, le libertinage, et l'irréligion parmi vous semblent être montés à leur comble car dans notre ville et dans son terroir, il s'est commis et se commet encore (...) des crimes, des injustices (…) qui ailleurs ne sont pas à beaucoup près aussi fréquentes qu'ici.*

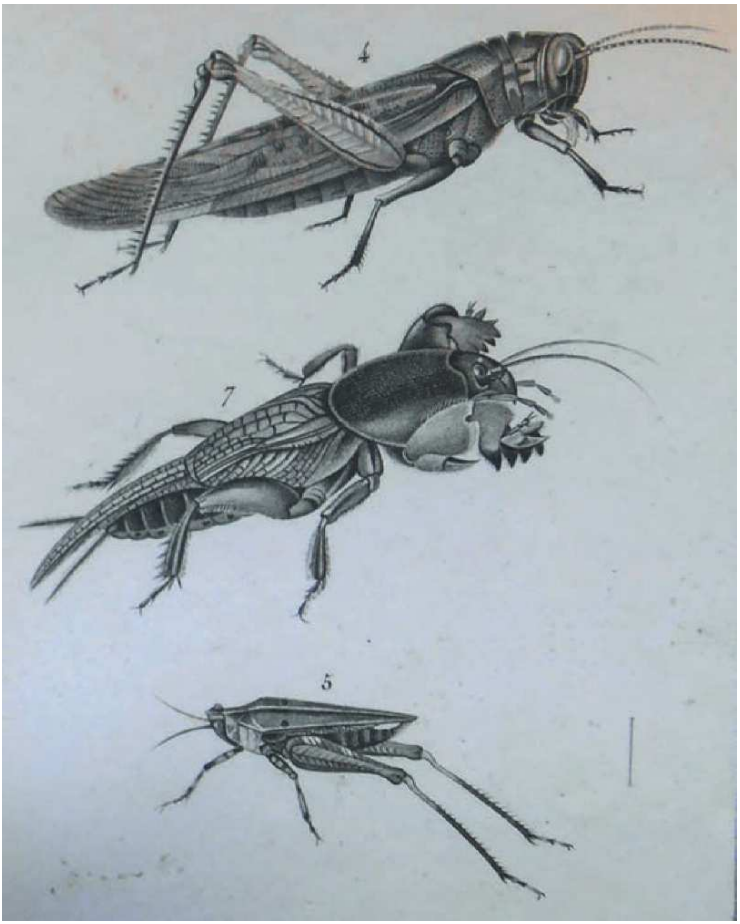
Mais ce n'est pas tout, le comportement inconséquent des Arlésiens est assimilé à celui virevoltant des sauterelles : *La légèreté d'esprit et une curiosité funeste ont porté trop de personnes parmi vous à écouter la nouveauté, et à se choisir de faux maitres au mépris du Pasteur immédiat, que Dieu vous avez donné pour vous conduire sûrement, (…) et Dieu pour vous punir de votre inconstance dans la foy (…) vous livre à la voracité de ces vils insectes qui, par les irrégularités de leurs sauts, expriment assez au naturel les divers changements, et les intercadences successives de ceux qui tournent et se laissent emporter à tout vent de doctrine.*

Puis le texte décrit le parcours de la procession qui commence et se termine à la cathédrale : *À ces causes, et pour contribuer de tout notre pouvoir à l'utilité publique qui a engagé les sieurs Consuls à nous prier de ne point différer des actes de religion si nécessaires, Nous ordonnons qu'aujourd'hui dimanche (…) tous les Chapitres, Curés, (...)* rejoindront l'archevêque en l'église métropolitaine à l'issue des vêpres, pour se joindre à une procession générale qui ira à l'église des pères Minimes, d'où, après avoir imploré le secours de la Vierge Notre-Dame de Grâces, *nous monterons à la chapelle de S. Pierre des Aliscamps, au dehors de laquelle et au lieu le plus éminent, nous ferons les exorcismes et les conjurations des Sauterelles vers les quatre parties du Terroir (…) ; après quoi nous descendrons à la chapelle de l'illustre martyr S. Genêt, l'un des principaux patrons et protecteurs de cette ville, auquel nous rendrons nos actions de grâce, de ce qu'il vient tout récemment de fléchir en notre faveur la colère de Dieu par la cessation d'une longue sécheresse, et dont nous implorerons aussi l'intersession contre ce nouveau fléau des sauterelles, et de là enfin nous reviendrons à notre Ste Église. (…)*

## À LA RECHERCHE D'UN USAGE QUELCONQUE : QUEL EMPLOI POURRAIT-ON FAIRE DE TANT DE SAUTERELLES ?

Face à la répétition des invasions et aux gigantesques quantités d'insectes, on s'interroge régulièrement sur leur éventuelle utilité. Outre les

132. BMA Fonds patrimoniaux – Ms 482/1 - Folio 129 - Ordonnance de monseigneur l'archevêque d'Arles pour demander à Dieu la délivrance du fléau des Sauterelles, qui menacent de dévorer la prochaine Récolte. Le 11 mai 1720




**De haut en bas :**
**sauterelle « émigrante », courtilière, criquet deux points.**
***Dictionnaire des Sciences naturelles – Insectes***
**par M. André-Marie et C. Duméril, Paris, 1816-1830.**
*(BMA, A 15249/66.)*

essais de fabrication d'engrais à base de sauterelles, on évoque souvent, le fait qu'elles pourraient être consommées, mais : *Ce qui sera difficile à accepter, c'est la nécessité d'aller chercher les insectes comme aliments, malgré l'intéressant article de M. L. Moleyre sur les crustacés comestibles ! Et cependant, le professeur au Museum, rappelle que la loi de Moïse permettait de manger des sauterelles ; que les Grecs, comme le prouve une comédie d'Aristophane, les Parthes, suivant le témoignage de Pline, les Éthiopiens, suivant Strabon, ont fait un usage alimentaire des sauterelles, et mérité par là le nom d'acridophages. Les Orientaux ont été souvent obligés de se nourrir de ces insectes, et en sont arrivés à les regarder comme une friandise (…). À la Mecque, on fabrique une sorte de pain avec les sauterelles, de même au Maroc.* Les Chinois ou les Australiens mangent même des chenilles de lépidoptères. *Les Français, quoique bons cuisiniers, se résoudront difficilement à devenir des animaux insectivores, ce qui pourrait cependant être utile à la conservation de nos fruits et de nos moissons*[133].

**FINALEMENT : DES SAUTERELLES OU DES CRIQUETS ?**

Bien qu'elles aient été minutieusement observées au cours des siècles, il faut attendre le début du XXe siècle pour que les sauterelles acquièrent des identités scientifiquement éprouvées.

En 1804, alors que les sauterelles ravagent les quartiers marseillais de Château-Gombert, Sainte-Marthe, Saint-Jérôme, plan de Cuques et des Olives et menacent d'envahir tout le territoire, l'Académie cherche des solutions et des explications. Les sauterelles, minutieusement décrites, sont alors toutes indigènes. Depuis quelques années leur nombre augmentait peu à peu jusqu'à devenir excessif. Les espèces présentes en surnombre appartiennent à deux genres différents : celui des sauterelles et celui des criquets.

Plusieurs espèces de *Locusta* ou vraies sauterelles sont présentes. Il s'agit de *Locusta Gigantea, Fab.*, espèce peu commune qui a causé de grands ravages aux blés dont elle apprécie beaucoup les grains. Ses fortes mâchoires lui permettent de couper net un grand nombre de jeunes tiges. Le peuple les appelle « tigres » ou « diables ».

On trouve aussi *Locusta Ephippiger, Fab.* et *Locusta perforata Rossu Fauna Etrusca*, espèce assez commune dans les vignes et les prés. Elle fait entendre un cri aigu. Il en existe deux variétés, une verte, l'autre rougeâtre. *Locusta Grisea, Fab.* est une espèce ailée et dotée de très fortes mâchoires. Ce sont elles qui semblent avoir dévoré la plus grande partie des poires, abricots, pêches, figues et autres fruits. Elles ont fait aussi beaucoup de

133. *La Provence, Journal hebdomadaire*, dimanche 16 septembre 1888, 130016101_JX013_1888_09_16_0219 – Méjanes, Aix-en-Provence. Variétés – Divers objets d'alimentation.

mal aux légumes et aux vignes. Elles sont plus présentes dans les collines que dans les plaines.

Les criquets les plus communs présents à Marseille, en cette année 1804, sont le *Gryllus lineola, Fab.* qui correspond à la plus grande des espèces indigènes. Il se tient souvent sur les arbres fruitiers, son vol rapide et soutenu lui permet de franchir de très grandes distances. On trouve également le *Gryllus italicus* qui s'est le plus multiplié cette année. Et enfin, le *Gryllus stridulus, Fab.*, reconnaissable à ses ailes couleur de feu circonscrite dans un cercle noir[134].

Plus tard, on établira[135] très précisément leurs mœurs et leurs particularités, notamment celles du criquet marocain *(Dociostaurus maroccanus)* qui fut à l'origine de la dernière grande invasion de sauterelles à Arles. Il est indigène en de nombreux points de la côte méditerranéenne, dont les Bouches-du-Rhône, qui souffrit de sa multiplication de 1918 à 1921. Durant le XXe siècle, il a particulièrement ravagé la Crau qui est un de ses foyers « grégarigènes ». Deux invasions furent conséquentes, celle déjà mentionnée, et celle des années 1942 à 1947.

Aujourd'hui, les entomologistes étudient avec beaucoup de minutie nos criquets arlésiens. C'est le cas dans la Crau, où faune et flore sont exceptionnelles, et où se rencontrent 26 espèces d'acridiens dont les célèbres criquets migrateurs et marocains.

**Carole NANNI**

## ANNEXES

### Antoine Berlandier, les sauterelles et Nostradamus. 1614.

*(…) et Dieu veuille que le quatrain qui se trouve dans Nostradamus ne s'achève du tout, puisque nous avons vu la plus grande partie déjà advenue, il est en la quatrième Centurie et le quatrain quarante huit qui dit :*

*Planure ausonne fertile spacieuse*
*Produira Taons, si tant de Sauterelles,*
*Clarté solaire deviendra nébuleuse,*
*Ronger le tout, grand peste venir d'elles.*

134. BM Arles - Fonds patrimoniaux – Ms AA 29880. *Rapport présenté à l'Académie de Marseille dans sa séance du 22 messidor an 12, sur les dégâts occasionnés par les sauterelles dans divers quartiers du territoire de cette ville, et sur les meilleurs moyens à employer pour détruire ces insectes*, par MM. Casimir Rostan et Delyle-Saint-Martin.
135. Paul Vayssières, « Les sauterelles. – Leurs mœurs et la lutte contre leurs ravages. » *In : La Terre et la Vie. Revue d'Histoire naturelle*, tome 1, n° 2, 1931, pp. 82-89. https://www.persee.fr/doc/revec_0040-3865_1931_num_1_2_2525

*L'on prend pour planure ausonne la Camargue territoire d'Arles à cause que c'est une ile comme j'ai déjà dit fort abondante en bleds et de grande étendue. Je sais bien qu'Ausonne est un pays fort délectable d'Italie ; mais Nostradamus voit des mots approchants, toutesfois obscurs et enigmatiques pour cacher les pronostics jusque à ce qu'ils arrivent.*

### Le malheureux exemple arlésien[136]

Lorsque le 16 Thermidor 1804, le territoire d'Ambérieu est envahi par les sauterelles, il se tourne vers le territoire arlésien, malheureusement réputé pour sa grande expérience :

*Les effroyables dégâts occasionnés par les sauterelles, et l'insuffisance absolue de moyens indiqués pour s'en préserver, ont engagé le maire (…) à prendre la seule mesure qui ait été employée avec succès à Arles. (…) Le maire a invité les enfants et autres personnes (non occupées) à ramasser ces animaux nuisibles, et à les apporter à la municipalité, où ils reçoivent cinq centimes de gratification par lb. pesant d'insectes. Cette mesure a eu jusqu'à présent le plus heureux succès. Depuis deux jours plus de 500 livres pesant de ces animaux ont été déposés dans un creux fait exprès et recouvert de suite pour prévenir l'infection.*

*On doit désirer pour l'entière réussite d'une mesure pareille qu'elle soit exécutée en même temps dans toutes les municipalités atteintes de ce fléau.*

### Alphonse Daudet, *Les Lettres de mon moulin*, 1873

Alphonse Daudet évoque des souvenirs d'Algérie et les invasions de sauterelles :

*On allait se lever de table. Tout à coup, à la porte-fenêtre, fermée pour nous garantir de la chaleur du jardin en fournaise, de grands cris retentirent :*

*– Les criquets ! Les criquets !*

*(…)*

*À perte de vue, les champs étaient couverts de criquets, de criquets énormes, gros comme le doigt.*

*Alors le massacre commença. Hideux murmure d'écrasement, de paille broyée. Avec les herbes, les pioches, les charrues, on remuait ce sol mouvant ; et plus on en tuait, plus il y en avait. Elles grouillaient par couches, leurs hautes pattes enchevêtrées ; celles du dessus faisant des bonds de détresse, sautant au nez des chevaux attelés pour cet étrange labour.*

*(…)*

*Le lendemain, quand j'ouvris ma fenêtre comme la veille, les sauterelles étaient parties ; mais quelle ruine elles avaient laissée derrière elles ! Plus une fleur, plus un brin d'herbe : tout était noir, rongé, calciné. Les bananiers, les*

136. *Le Courrier des spectacles ou Journal des Théâtres,* 12 août 1804.

*abricotiers, les pêchers, les mandariniers se reconnaissaient seulement à l'allure de leurs branches dépouillées, sans le charme, le flottant de la feuille qui est la vie de l'arbre. On nettoyait les pièces d'eau, les citernes. Partout des laboureurs creusaient la terre pour tuer les œufs laissés par les insectes. Chaque motte était retournée, brisée soigneusement. Et le cœur se serrait de voir les mille racines blanches, pleines de sève, qui apparaissaient dans ces écroulements de terre fertile...*

## BIBLIOGRAPHIE


Antoine Berlandier, *Discours tres veritable et admirable de la perte et dommage, qu'un nombre de Sauterelles ont faites au pays de Provence, et autres villes, comme Arles, Tharascon, Beaucaire, et Aiguemortes, en l'année mil six cens treize, et mil six cens quatorze, au mois de May dernier.* Paris, 1614.

Jehan Desanges, « Témoignages antiques sur le fléau acridien. » *In : L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen Âge.* Actes du 16e colloque de la villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 14 et 15 octobre 2005. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2006. (Cahiers de la Villa Kérylos, 17).

Antoine Foucart, « Inventaire et dynamique annuelle du peuplement acridien de la plaine de la Crau sèche (Bouches-du-Rhône, France) (Orthoptera, Acridoidea) » *in : Bulletin de la Société entomologique de France*, volume 102 (1), mars 1997.

Charles Galtier, *Les Oiseaux de Provence dans le savoir populaire*, éd. Librairie contemporaine, 2006.


## SOURCES


Archives municipales d'Arles (ACA).

Médiathèque d'Arles (BMA), Fonds patrimoniaux.

AD30 Archives départementales du Gard en ligne.

*Sécheresses du bas-Rhône et invasion de sauterelles*, Georges Pichard, Émeline Roucaute (PDF en ligne).

Supplément au n° 194 du bulletin des A.V.A.

# Entre Nous

Comme cadeau de Noël, en ce début d'année, les AVA ont reçu la confirmation de l'adresse de leur futur siège au 14 rue des Arènes, dans la maison mitoyenne de l'hôtel Quiqueran de Beaujeu (ancienne dépendance de l'ex-École nationale de la photographie) ; c'est un lieu qui a tous les critères historiques et géographiques que nous souhaitions et qui correspond bien à notre attente car il se situe en plein centre-ancien d'Arles, ex-secteur sauvegardé nouvellement appelé officiellement « site patrimonial remarquable ». Si besoin de détails anecdotiques, Remi VENTURE tient à préciser comme une évidence historique « qu'il s'agit en fait de l'ancienne maison de François HUARD, peintre et archéologue arlésien ».

Lors de la rencontre en octobre au service du Patrimoine, les AVA représentés par Vincent RAMON et Pierre VELLY ont pu échanger longuement avec Sophie ASPORD, adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Foncier et au Patrimoine, accompagnée de la directrice du service, Cécile VAREON. Ce fut notamment l'occasion de reprendre l'inventaire AVA des sites, monuments, objets « oubliés » à surveiller, liste déjà publiée dans le bulletin et depuis actualisée. C'est ainsi qu'a été évoqué le délabrement accentué de la léproserie Saint-Lazare, route de Crau, dont le projet de rénovation semble quasiment abandonné. Par contre, parmi les nouvelles positives, pour sa voisine, la chapelle de la Genouillade, une fois résolu l'imbroglio de sa propriété et admis par tous son statut de propriété privée, une vigilance attentive est en cours et les travaux d'entretien–réparation devraient être réalisés en 2024 par la famille propriétaire, adhérente des AVA, et ce dès que les services techniques de la ville auront réparé le mur d'enceinte. Autre sujet positif « visible », ce sont les colonnes torsadées de l'hôtel de la Lauzière, rue de la République ; là encore les AVA ont joué leur rôle de lanceur d'alerte, en précisant à Sophie ASPORD que « de source sûre », après le décès de la propriétaire (adhérente des AVA), un investisseur privé a lancé une pré-étude pour réhabiliter l'ensemble de l'hôtel. Autre sujet de satisfaction, nous avons aussi appris qu'il y a un projet de restauration de la salle des fêtes et du solarium, où se trouvent les fresques-peintures de Dyf. Il est à noter que l'habitude de ce type de rencontre et d'échanges avec le service du patrimoine semble pouvoir

être inscrite dans le calendrier. Une prochaine rencontre est d'ailleurs déjà prévue quelques semaines avant notre assemblée générale – pour rappel officiel le samedi 16 mars prochain –, pour préparer l'intervention de Sophie Aspord qui donnera alors à tous les détails des chantiers de rénovation urbaine en cours, dont ceux de la fontaine Amédée Pichot, et les résultats déjà appréciables de visu pour l'obélisque de la place de la République et la porte de la Cavalerie, derniers témoignages en date de ce chantier permanent, dont Renzo Wieder, l'architecte en charge des chantiers de rénovation de la ville, et membre de notre comité d'honneur, nous a entretenus lors de sa conférence AVA du 26 novembre dernier.

Un autre sujet préoccupant pour les Arlésiens, sur lequel les AVA attachent une certaine importance, est la propreté de la ville. Déjà lors de l'AG 2016, j'avais déclaré : « Nous le savons, notre ville est en pleine mutation urbaine, et comme chacun d'entre nous, à titre individuel ou professionnel, nous nous devons de participer à l'effort car tout ne vient pas obligatoirement des « services communaux », et en particulier la propreté. À ce sujet je me permets, assez prosaïquement, de suggérer à votre responsable des espaces verts d'ajouter une épuisette dans l'attirail du technicien en charge du Jardin d'été pour l'entretien de la fontaine de Véran où surnagent en permanence maintes canettes et autres papiers gras dont se sont débarrassés des citoyens malveillants de passage ou pas. Ces gestes non-éco-responsables sont intolérables mais malheureusement réels et peut-être sanctionnables ? » Et de développer mon idée lors de l'AG 2017 : « Ces détails résultent le plus souvent d'un manque de civisme de nos concitoyens, habitants ou visiteurs, acteurs économiques de la ville, mais aussi de la conscience professionnelle des agents de la ville qui veillent à sa présentation, au-delà des notes de service rédigées à la demande des élus ! Je laisse à d'autres la polémique et les débats sur la politique de la ville car je ne suis pas en charge de sa gestion, mais à chacun de mes passages vers l'enclos Saint-Césaire, je ne peux m'empêcher de jeter un œil dans la fontaine de Véran qui représente mon indicateur personnel de propreté ! Et même s'il peut s'agir du cas isolé d'un agent, je ne peux m'empêcher aussitôt de repenser à la proposition iconoclaste faite l'an dernier d'ajouter une épuisette à l'outillage de l'agent d'entretien concerné par ce secteur parmi les plus fréquentés du public, jusque et y compris par les enfants de tout âge dont le terrain de jeux est tout près… ». Ce à quoi le maire présent à cette AG m'avait confirmé « avoir commandé une épuisette pour la confier à l'agent municipal en charge de cet entretien ! » C'est pourquoi en ce début de 2024, l'annonce par le (nouveau) maire d'une vraie campagne de propreté de la ville sous l'autorité de sa deuxième adjointe me fait enfin espérer que la propreté de « ma fontaine témoin » et plus largement la propreté de la ville dans sa globalité deviennent très rapidement une réalité concrète !

Pendant ce dernier trimestre, sur le plan culturel, le partenariat amical avec l'Académie nous a permis de proposer en octobre aux Arlésiens un colloque dont le thème historique a été rarement traité. Son titre, « Arles et son territoire, de la Belle Époque aux Années folles (1900-1925/30) : un tournant. » Comme l'a précisé Christophe Gonzalez, avec ses deux casquettes d'académicien et d'administrateur des AVA, « à cette époque-là, Arles est essentiellement une agro-ville. Une ville qui vit par son agriculture multiple, mais en voie de transformation et qui devient chaque fois davantage une ville ouvrière. » Les sept intervenants qui se sont succédé dans la journée ont abordé tous les aspects de la vie locale et du territoire proche, l'ndustrie et l'agriculture certes, mais aussi la vie intellectuelle, la vie artistique et le cinéma, l'arrivée des automobiles, l'aménagement urbain, sans oublier le Comité des fêtes d'Arles, dont Festiv'Arles organise cette année la célébration du centenaire de la création. Publiés prochainement par l'Académie, les actes de ce colloque seront importants pour l'histoire relativement récente de la ville ; importants aussi pour les Arlésiens à qui les anciens ont raconté des anecdotes lors des repas de famille car ils ont vécu cette période « folle » de l'après-guerre et en ont été les principaux acteurs.

Les AVA ont été sollicités par Dominique Martin, fille du photographe professionnel, et Arnaud Bizalion, éditeur, pour être partenaires de la publication d'un livre sur la période « arlésienne » de 1952 à 1983 traitée par Bernard Martin ; le côté documentaire de son œuvre photographique, qui n'a jamais fait l'objet d'une publication, présente une multiplicité de sujets. L'artisan, l'artiste, contemporain de Clergue, en collaboration avec Charles Farine, a été le témoin du quotidien d'Arles et de la commune ; ainsi la possibilité de commentaires écrits par des témoins privilégiés de cette époque viendrait apporter soit de l'information, soit de l'émotion, des souvenirs, sur une période prospère, celles des Trente Glorieuses, des maires Privat, Perrot, Camoin, de l'industrie, des commerces, des communautés, des fêtes et festivals naissants. En apportant leur caution morale, les AVA en feraient la promotion et pourraient lancer une souscription pour aider à la publication du livre pour fin 2025, en contrepartie de quoi Dominique Martin mettrait à disposition le fonds de photos selon les besoins des AVA, en particulier pour le bulletin.

Une mention spéciale pour Odyle Rio et son équipe de fidèles et bénévoles professeurs et élèves, dont Pierre Milhau, qui font vivre le cours de provençal dont notre association peut oser s'enorgueillir.

2024 est une année importante qui verra l'élection du 25e règne, et en attendant nous remercions Camille Hoteman, 24e reine d'Arles, et ses demoiselles d'honneur pour la belle réussite pendant ces trois

dernières années de leur mission de sauvegarde et de maintenance de nos traditions, de leur bienveillance et de leur fidélité constante pour les AVA.

En guise de conclusion de cette dernière rubrique de l'année, au nom de votre conseil d'administration, je souhaite adresser à chacun de vous, ainsi qu'à votre famille et tous ceux qui vous sont chers, mes vœux de bonheur, de santé pour 2024, ainsi que ma reconnaissance pour votre fidèle attachement aux AVA… et cela ne doit pas bien évidemment rester Entre Nous !

**Vincent RAMON**

## L'AMTA À UN TOURNANT

Après quatre ans d'existence, l'Association des Amis du musée taurin d'Arles – en partie émanation des AVA – amorce un virage aussi bien pragmatique que conceptuel.

Tout d'abord une excellente nouvelle : un local lui a été attribué ! Monsieur QUAIX, « maire » de Raphèle, a proposé un espace situé au-dessus de la gendarmerie, gage a priori de sécurité. Une convention d'occupation a été signée avec la mairie d'Arles, dont dépend Raphèle comme chacun le sait. Il sera possible d'y travailler, de s'y réunir et de centraliser documents et matériels jusqu'à présent dispersés chez plusieurs administrateurs.

Sur le plan intellectuel ensuite, le regard sur l'avenir change. Il est désormais évident que continuer à se préoccuper d'un lointain architectural pour le « musée » ne peut être qu'un frein rédhibitoire à l'avancée des travaux de l'association. Il a donc été décidé, au sein du conseil d'administration, de diriger tous les efforts sur la conception et le contenu du futur « Centre d'interprétation dédié au taureau du pays d'Arles », tels qu'ils peuvent être imaginés au vu de ce qui a été déjà recueilli et des promesses de dons ou de prêts. Sans plus s'inquiéter dans l'immédiat de l'hypothétique futur « contenant » : Toropôle ou autre opportunité.

Désormais l'étape indispensable est de produire un support dès à présent exploitable et présentable aux personnes et aux structures intéressées par notre projet, en espérant y rencontrer quelques sponsors ou mécènes. L'idée de publier un livre, qui pourtant aurait pu avoir un attrait pour les afeciouna et les aficionados bibliophiles, avait l'inconvénient de ne pas répondre au besoin d'évolutivité et de large diffusion. Il a donc été choisi un support numérique, plus moderne et plus malléable. Toute l'énergie va être concentrée sur cette tâche, qui est lourde en investissement humain, bénévole et professionnel. Il est prévu de présenter les premiers résultats à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2024, qui se tiendra à… Raphèle. Juste retour des choses.

**Robert RÉGAL**

# SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

**Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971**

| Présidents d'honneur | Anciens présidents | |
|---|---|---|
| Frédéric MISTRAL | Auguste VÉRAN | 1901-1903 |
| Émile FASSIN | Auguste LIEUTAUD | 1903-1923 |
| Pierre FASSIN | Jean LANDRIOT | 1971-1974 |
| André VAILHEN-REMACLE | René VENTURE | 1974-1987 |
| René VENTURE | Thérèse GUIRAUD | 1987-1990 |
| Henri CÉRÉSOLA | Henri CÉRÉSOLA | 1990-2011 |

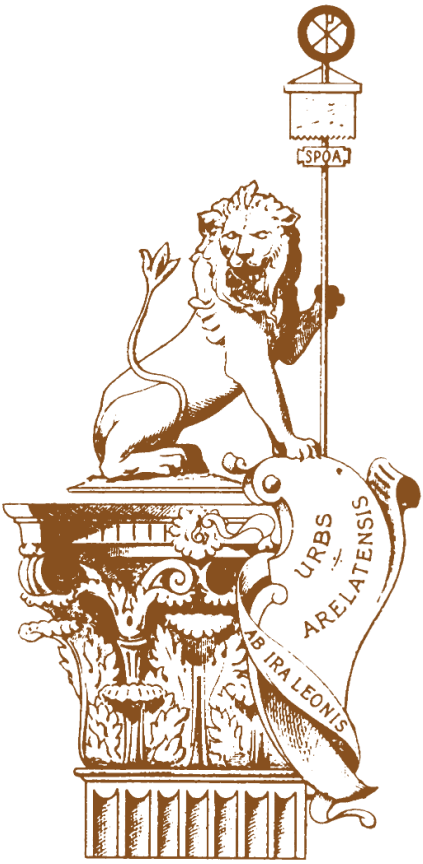
## COMITÉ D'HONNEUR

Guy BONNET - Louis BOREL - Patrick de CAROLIS
Pierre DOUTRELEAU - René GARAGNON
Jean-Claude GOLVIN - Christian LACROIX
Henri LAURENT - Claude MAURON - Roger MERLIN -
Vera MICHALSKI-HOFFMANN - Christian MOURISARD
Françoise NYSSEN - Erik ORSENNA - La Reine d'Arles
Michèle RICARD - Odyle RIO - Dominique SÉRÉNA-ALLIER
Claude SINTÈS - Henri VEZOLLES - Renzo WIEDER

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président** : Vincent RAMON
**Vice-présidents** : Remi VENTURE, Pierre VELLY
**Secrétaire :** Annie DENIS
**Trésorier** : Jean-Marie LOPEZ
**Archiviste :** Julien GONDAT

A. ARNOULT, M. BAUDAT, M.J. BOUCHE,
J.F. CHAUVET, G. FRUSTIÉ, J.P. GILLES,
Ch. GONZALEZ, M.J. JUSTAMOND, P. MILHAU,
J. PITON, R. RÉGAL, D. SALOMON, V. WOOD.




Dépôt légal 4e trimestre 2023
Directeur de la publication : V. RAMON
ISSN 0988 - 9531

Création - Impression
CDI Imprimerie - Valence